

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

UN MARIAGE POUR L'AUTRE MONDE

(Suite.)

En parlant de la sorte, Mme. de Montclar caressait Mauricette d'un regard si affectueux que la pauvre fille, confuse et reconnaissante, porta à ses lèvres la main que sa protectrice lui tendait ; puis, sans se faire prier d'avantage, elle la suivit, et monta, après elle, dans le carrosse, dont les roues recommencèrent bientôt à brûler le pavé.

Comme on le lui avait dit, la fille d'Honoré Fauvel dut se croire sauvée. Elle n'éprouvait pas, il est vrai, autant de sympathie pour le frère que pour la sœur ; bien plus, celui-là, par sa grande taille, par l'accent un peu rude de sa voix et par l'étrange expression de son regard, lui imposait une sorte de terreur respectueuse, alors même qu'il paraissait lui témoigner de l'intérêt. Cependant nous devons faire observer qu'il ne se mettait pas beaucoup en frais pour gagner la confiance de Mauricette. Mais si elle se sentait à la gêne auprès de lui, combien en récompense, elle se trouvait à son aise avec Mme. de Montclar !

Celle-ci eut pour sa protégée tant de soins délicats et tant de bonnes paroles durant le reste du voyage, que plus d'une fois Mauricette se sentit prête à lui dire tout ce qu'elle lui avait caché d'abord de ses tristes aventures ; ce fut la seule crainte de lui paraître moins digne de sa protection qui retint la confidence.

A l'arrivée, le soir, elle fut bien un peu étourdie du mouvement qu'elle remarqua dans l'hôtel d'Anglade et de toutes les lumières qui éclairaient les vestibules et les croisées des appartements ; mais la sœur du baron, la voyant troublée, lui dit qu'on fêtait son retour et celui de M. de Montclar ; mais qu'elle, Mauricette, ne serait pas forcée de se montrer à la nombreuse compagnie qui peuplait les

salons. Elle avait trop besoin de repos pour que sa protectrice voulût en rien la contraindre.

Afin de rassurer tout-à fait la jeune fille, la dame du logis la fit passer par un petit escalier de service et la conduisit dans une jolie chambre, où elle la laissa, après lui avoir dit en l'embrassant :

—Je vais vous envoyer une femme de chambre.

—A demain, chère petite.

Quelques minutes après la femme de chambre annoncée apportait à Mauricette un déshabillé de nuit des plus coquets, et pour le lendemain des vêtements d'une parfaite élégance.

De nouveau restée seule, sa première action fut un remerciement à Dieu ; puis comme elle ne pouvait s'endormir, elle écrivit à son père. Le lendemain, Mme. de Montclar vint encore l'embrasser à son réveil. Mauricette s'empressa de lui montrer sa lettre, qui fut approuvée et portée au baron, pour qu'il y ajoutât l'apostille qui devait si bien disposer M. Fauvel en faveur de la fugitive. Lorsque quelques heures plus tard elle demanda à sa protectrice à voir ce que le baron avait ajouté dans sa supplique, la dame de Montclar lui répondit :

—Comment ! Sophie ne vous a pas rapporté votre lettre ?

—Non, madame, je l'attends encore.

—En vérité, il faut que cette fille là soit folle. Mais puisqu'il en est ainsi, mon enfant, je vous conseille de ne plus attendre : car à l'heure qu'il est, votre lettre court la poste ; il y a longtemps, ma foi, qu'elle est partie.

—Partie ? répéta Mauricette, mais elle n'avait pas d'adresse.

—Je l'ai mise, riposta vivement la dame.

Huit jours après, M. Fauvel n'avait pas répondu, et Mauricette adressa à son père une nouvelle lettre qui devait, comme la première passer entre les mains du baron avant de partir pour Nantes. Cet autre message n'obtint pas plus de réponse que le premier. De huit jours en huit jours, la pauvre fille continuait à écrire au sévère conseiller, mais sans plus de succès. Deux mois se passèrent ainsi.

Cette fête qu'on célébrait à l'hôtel d'Anglade, le soir même de l'arrivée du baron et de sa sœur, avait eu plus d'un lendemain ; car après ces deux mois écoulés, elle se continuait tous les soirs, aussi brillante, aussi tumultueuse que le premier jour. Mauricette ne s'étonnait pas que ces protecteurs eussent un aussi grand nombre d'amis : ils étaient si bons ! mais ce qu'elle ne pouvait comprendre, c'est qu'on ne se lassât pas de plaisirs qui se renouvellaient sans cesse.

Jusqu'à présent timide et modeste, elle s'était refusée à paraître dans les salons où Mme. de Montclar l'engageait, ne fût-ce que par curiosité, à descendre un moment.

—Cela, lui dit un soir la sœur du baron, vous distraira de votre chagrin ; car il paraît décidément que votre père vous tient rigueur. A votre place, ajouta-t-elle, j'y renoncerais.

—Renoncer à quoi ? demanda Mauricette qui ne pouvait supposer qu'on voudût l'engager à désespérer de la clémence paternelle.

—Je renoncerais à écrire, reprit la dame avec quelque embarras.

—Vous avez raison, dit vivement la jeune fille, il ne convient pas que moi, coupable, j'attende que mon père m'envoie son pardon ; mon devoir est d'aller le chercher, dussé-je ne pas l'obtenir, et vous avez tant de bonté pour moi que vous ne me refuserez pas de me mettre à même de faire ce voyage.

—Bien mieux, repartit Mme. de Montclar, mon frère ne connaît pas votre ville ; aussi il est possible que le mois prochain nous partions tous trois pour Nantes.

Devant une telle espérance, Mauricette se serait crue ingrate, si elle n'avait cédé aux sollicitations de celle qui ranimait ainsi sa confiance. Elle se laissa habiller comme le voulait Mme. de Montclar et la suivit dans le salon.

Les regards qu'on lui adressa et les chuchottements dont elle fut l'objet l'intimidèrent ; elle se sentit blessée, mais elle se dit :

—J'ai tort, je ne connais pas le monde, et ce qu'il est à l'hôtel d'Anglade, il doit l'être partout.

Néanmoins, elle ne resta là qu'un moment ; à peine s'était-elle assise au milieu d'autres femmes et près de la sœur du baron, qu'elle se pencha vers celle-ci et lui dit qu'elle était près de se trouver mal. Mme. de Montclar, assez satisfaite sans doute du succès de cette simple exhibition, lui permit de se retirer.

Ce n'était pas seulement un prétexte que Mauricette avait donné pour se soustraire à l'admiration offensante de l'assemblée. Le feu des bougies, l'émanation des parfums l'avaient saisie à la tête, elle éprouvait une sorte d'ivresse lourde qui la contraignit de se placer à la fenêtre du palier avant de remonter chez elle. Cette fenêtre, ainsi que celle de sa chambre, avait vue sur le jardin alors illuminé. Au fond on entendait le bruit des violons, devant soi il y avait une large allée que suivaient des groupes de promeneurs. Parmi ceux-ci il en était un que Mauricette suivit longtemps des yeux avec une inquiète curiosité dès qu'elle l'eût aperçu. Tout à l'heure il s'était arrêté un moment devant une des mille lumières du jardin, et, à sa vue, un souvenir qui cependant une fois avait

déjà trompé cruellement la jeune fille, revint avec tant de force qu'elle n'osa pas se dire :

— Cette fois encore ma mémoire fait défaut.

L'élégant gentilhomme qu'elle contemplait avec une invincible persistance s'étant tourné de la grande allée pour suivre un petit chemin qui conduisait dans une autre partie du jardin, Mauricette qui ne pouvait se lasser de le voir, avisa à l'extrémité de la galerie de ce premier étage où elle se trouvait, une autre fenêtre d'où la vue pouvait plonger justement à l'endroit vers lequel s'était dirigé le jeune gentilhomme. Là bas, pas de lumière c'était l'extrémité de la maison, et si grande que fut la foule à l'hôtel d'Anglade, les invités n'étaient pas admis dans cette partie reculée des appartements. Mauricette, certaine qu'elle y serait seule et qu'elle envisagerait mieux celui qu'un instinct secret lui commandait de connaître, quitta la croisée du palier et s'élança dans cette galerie. Un instant après elle le voyait bien en face ce jeune homme, et elle se disait :

— Si ce n'est pas Dionis, mon Dieu, comme il lui ressemble !

Entraînée par un mouvement de son cœur, elle allait l'appeler, quand le bruit de deux voix qui se parlaient avec chaleur vint frapper son oreille. L'entretien avait lieu dans une pièce voisine de cette galerie. Mauricette entendit prononcer le nom du chevalier de Gloriette. Elle comprit sa méprise, puisqu'elle avait pour objet le même individu qu'à son arrivée à Paris, elle avait comme aujourd'hui nommé Dionis.

On parlait donc tout près d'elle de ce jeune gentilhomme qui se promenait impatiemment dans le jardin, comme s'il eut attendu quelqu'un.

Mauricette se serait bien gardée d'être indiscreète s'il se fut agi de tout autre ; mais une force surhumaine la retenait à cette cloison derrière laquelle deux personnes s'entretenaient de celui qu'elle prenait sans doute à tort pour son frère.

L'un des deux interlocuteurs c'était le baron de Montclar. Il donnait des ordres, il débattait un plan, il assignait un rendez-vous. Et ces ordres étaient horribles ; ce plan infâme ; ce rendez-vous, un crime.

Quand Mauricette eut tout entendu, elle se rapprocha de la croisée ; car que ce fut Dionis ou Gloriette, il fallait qu'elle parlât à l'homme qu'elle avait suivi des yeux dans le jardin. Il y était encore, mais non pas seul ; une femme était venue le rejoindre dans ce lieu isolé, et il disait à cette femme :

— Vous m'avez bien inspiré, mon amie. J'ai gagné ce soir deux mille pistoles ; c'est plus qu'il n'en faut pour vous enlever cette

nuit et vous conduire en Hollande, où malgré votre frère, un nœud sacré assurera notre bonheur.

—Surtout, reprit la dame avec un accent langoureux, prenez garde au baron, mon ami. S'il savait, s'il pouvait soupçonner...il est si rigide...M. de Montclar nous tuerait tous deux.

—Ne craignez rien ; pour éloigner ses soupçons, je ne quitte pas encore l'hôtel ; mais cette nuit, à deux heures, à la maison du pont Saint-Michel.

—Oui, à la maison du pont St. Michel.

—Dans la chambre voisine, Mauricette avait aussi entendu dire : Cette nuit à la maison du pont St. Michel.

Bien qu'elle n'eut aucun plan arrêté et qu'elle se trouvât trop faible pour entrer en lutte avec le maître de ce repaire, pourtant Mauricette, au lieu de remonter chez elle, reparut dans le salon.

Mme. de Montclar y était déjà revenue.

Peu après se montra le baron ; quant au chevalier de Gloriette, il n'y était pas encore.

Depuis que, des deux parts, une affreuse et bien nouvelle lumière avait traversé l'esprit de la jeune fille, il ne lui avait fallu que le jet rapide de la pensée dirigé sur ces souvenirs pour comprendre une foule de mystères que, depuis son arrivée dans cette maison, elle ne pouvait s'expliquer. Soutenue par le sentiment de sa pureté, et forte aussi d'une généreuse intention, elle osa regarder les femmes qui l'entouraient et l'essaim nombreux de jeunes muguets et de vieillards qui poursuivaient celle-ci de leurs œillades langoureuses et de leurs banales douceurs. L'empressement diminua d'une manière sensible auprès des amies de Mme. Montclar, quand Mauricette, à la grande surprise de sa protectrice, se fut de nouveau établie dans le salon.

C'est qu'elle était charmante, la chaste enfant, sous ses habits de fête. L'émotion de la découverte qu'elle venait de faire jetait sur son visage sa teinte colorée, goutte de carmin dans une jatte de lait. La poudre de ses cheveux faisait encore mieux ressortir la limpidité de son regard et de la vive rougeur de ses lèvres. Un cercle de complaisantes dentelles laissait entrevoir ses blanches épaules ; une robe de satin brodée de fleurs d'or, enserrait sa taille élancée ; la riche garniture de cette robe tombait en cascade sur un pied qui n'avait pas besoin de cette invasion pour disparaître, tant il était petit. Il y avait un contraste plein de charme entre cette toilette cavalière adoptée par les femmes de ce temps et la candeur angélique de celle qui la portait. Cette disparate surprenait l'œil sans l'offusquer, et le cœur aurait eu grand peine à ne pas s'y laisser prendre.

Le baron de Montclar, ravi sans doute de retrouver là Mauricette, vint à elle, et dégustant une prise de tabac de l'une des huit boîtes d'or ou d'écaille qu'il tirait successivement de ses poches, il lui dit, en envoyant un sourire d'intelligence à sa sœur.

—Très bien, mon enfant ; vous êtes revenue de vous-même ici. Allons ! je commence à croire que nous nous humaniserons ; vous voilà déjà plus raisonnable.

Mauricette ne réprima pas sans un violent effort l'horreur qu'elle éprouvait au son de cette voix qui tout à l'heure avait proféré les plus sinistres paroles. Pourtant elle eut le courage de répondre au baron par un gracieux sourire ; puis elle détourna les yeux et aperçut l'élégant chevalier de Gloriette qui revenait enfin. Il se remit au jeu le plus près possible de son adorée. La sœur de Dionis, placée exactement en face de lui, ne le perdait pas de vue. Dans son esprit bien tourmenté, comme on peut le croire, elle se demandait comment il lui serait possible d'attirer l'attention de ce jeune homme, sans éveiller celle de la dame de Montclar qui redoublait, en le regardant, de grâces coquettes et de minauderies. Pour lui, il était comme en extase sous le charme de cette femme ; aussi ne s'apercevait-il ni des mouvements de coudes, ni des regards échangés entre les joueurs qu'il avait pour voisins et pour vis-à-vis. Il se fût encore bien moins aperçu du geste timide de Mauricette. Pouvait-il jeter les yeux sur une femme, quand la sœur du baron était là ?

Le chevalier de Gloriette avait gagné une heure auparavant, cette grosse somme de deux mille pistoles à un riche étranger qui s'était obstiné à le vouloir pour adversaire. Ceci ne faisait pas le compte des amis de Montclar ; mais comme le perdant avait parlé de revenir le lendemain, ou s'était bien gardé de contrarier ce caprice de joueur, attendu qu'on s'était arrangé de façon à ce qu'il ne trouvât le lendemain qu'un *intime* de la maison pour faire sa partie. Mais si l'opulent étranger n'avait été ce jour-là que dupe de la fortune, et non celle des fripons qui fréquentaient l'hôtel d'Anglade, encore était-il possible de s'arranger de façon à ce que son or ne demeurât pas dans la poche de celui qui l'avait gagné.

C'est à quoi s'évertuait un fort beau monsieur qui venait à cette effet de faire filer la carte dans la dentelle de ses manchettes. Un mouvement de Mauricette qui avait évidemment pour but de fixer sur elle les regards du chevalier de Gloriette se combina si bien avec le tour d'adresse du joueur que ce dernier supposa que la jeune fille avait tout observé et qu'elle venait de le dénoncer à son adversaire. Un peu décontenancé, le fripon, pour donner à son escroquerie l'excuse d'une maladresse, prit lestement son mou-

choir, et le portant à son visage, parvint à se débarrasser de la carte, qui alla tomber sous la table.

Le baron de Montclar avait tout vu, et de même que le joueur, il interpréta le signal que la jeune fille avait vainement essayé de faire comprendre au chevalier. Alors faisant l'empressé, il tourna autour de la table jusqu'à ce qu'il fût parvenu jusqu'auprès de Mauricette.

—Ma chère enfant, lui dit-il, vous êtes bien pâle...Je crois décidément que l'air du salon ne vous vaut rien ce soir. Prenez mon bras, nous allons faire ensemble un tour de jardin..

Mauricette tressaillit et voulut se défendre de céder à l'invitation mais en répondant au baron, comme elle pâlisait davantage il reprit :

—J'assure que vous allez vous trouver mal. Vous êtes à faire peur ma petite...Encore une fois prenez mon bras.

Cela fut dit d'un tel accent que la force manqua à Mauricette pour résister. Elle jeta un coup d'œil désolé sur Gloriette et se laissa entraîner par le baron.

Il est bon de faire observer que Montclar n'avait pu arriver auprès de Mauricette sans déranger quelques personnes, et surtout l'habile adversaire du chevalier. Quand le baron se retira, bien que personne ne fût blessé, la carte escamotée n'était plus sous la table.

Au lieu de faire descendre Mauricette au jardin, c'est dans une chambre de l'hôtel, la même où s'étaient dites les sinistres paroles surprises par la jeune fille, que Montclar la conduisit. Il la jeta rudement sur un fauteuil, ensuite il alla fermer la porte ; puis se plaçant devant elle, debout, les bras croisés, il dit en sourcillant avec une expression terrible :

—Parbleu ! il faut avouer mademoiselle, que vous êtes un affreux petit masque, et que si l'on ne vous surveillait pas, on aurait bientôt à se repentir du bien que l'on vous fait !

Mauricette, défaillante, le regardait avec résignation ; car elle attendait tout, excepté de la pitié de la part de cet homme.

—Oui, faites la victime, je vous le conseille, reprit-il, après avoir essayé de nous compromettre par vos signaux au chevalier de Gloriette.

Elle voulut balbutier une excuse. Montclar ne lui en laissa pas le temps.

—Serpent que je devrais écraser sous mes talons ! continua-t-il, ose me dire que tu n'a pas surpris ce soir un secret que tu avais hâte de divulguer à celui qu'il intéresse ?

La jeune fille courba la tête.

—Puisque tu as si bien vu comment on joue ici, peut-être seras-tu bien aise aussi de savoir ce que deviennent les cartes que l'on fait disparaître. Pour ton édification je veux bien te l'apprendre ; mais en te mettant dans ma confiance, Mauricette, songe que je te fais notre complice ; aussi malheur à toi si tu parles, malheur à toi ! Ici on peut tout voir, mais on n'en dit que ce qui me plaît, souviens-t-en !.....

En finissant de parler, il s'assit en face de la jeune fille, frappa de son pied droit sur le parquet et détacha de la semelle la carte qu'il prit avec la délicatesse d'un escamoteur.

—La reconnais-tu ? demanda-t-il à Mauricette.

Celle-ci allait prouver au baron, par une imprudente réponse, combien il s'abusait sur la véritable signification des signaux ; par bonheur pour elle il ne lui en laissa pas le temps. Il poursuivit :

—Voici quelle est la glu avec laquelle on prend ici les oisons qui veulent bien se laisser plumer ; nous n'avons pas que celle-la, ma mignonne ; mais, mort de ma vie ! il y a encore plus de profit à être notre dupe que notre dénonciateur. Fais en sorte, je te le conseille, de ne pas l'apprendre à tes dépens.

Il était loin de penser, le misérable, que chacune de ses menaces était pour Mauricette un nouveau motif de sécurité. C'est seulement d'une friponnerie au jeu qu'il la supposait instruite ; s'il avait pu deviner quel autre secret elle avait surpris, il ne se serait pas borné à la faire trembler devant le terrible mouvement de ses épais sourcils.

—Je vous entends, monsieur, lui dit-elle, à l'avenir vous n'aurez plus de semblables reproches à m'adresser.

—Des reproches ? répéta le baron, je n'en fais pas deux fois. Maintenant, remontez chez vous, et qu'il ne vous arrive plus à l'avenir, vous que nous avons trouvée presque nue et mourant de faim, d'entraver des spéculations à qui vous devez le pain que vous mangez et les habits que vous avez sur le corps.

Comme elle passait devant lui pour sortir de cette chambre, Mauricette l'entendit murmurer :

—Tu es bien heureuse d'être jolie !

Un instant après, Montclar, qui avait l'oreille aux écoutes, s'assura qu'elle venait de s'enfermer chez elle. Cependant il ne s'était pas passé un quart d'heure depuis la rentrée de Mauricette dans sa chambre, que dans la rue, à quelques pas de l'hôtel d'Anglade, un joueur malheureux, qui se tenait à la porte du repaire, s'attaquait insolemment à une jeune femme qui venait d'en sortir. Au moment où le lâche insulteur l'accablait d'injures, un autre homme

s'était précipité sur lui l'épée à la main et l'avait contraint de prendre la fuite.

Mauricette car c'est toujours d'elle que nous parlons, leva les yeux sur son généreux défenseur pour le remercier de ce secours inattendu ; elle reconnut Dominique Sauvegrain.

—Vous ! s'écria-t-elle avec joie, c'est encore vous ! ah ! ma vie entière pour tant de générosité !

—Vous êtes folle, madame, répondit-il froidement ; vous ne me devez rien, et je ne vous connais pas.

Cela dit, il s'éloigna.

Ces mots : " Je ne vous connais pas," avaient brûlé les lèvres de cet homme, et c'est avec des larmes dans les yeux, d'indignation et l'amour au cœur, qu'il avait quitté Mauricette.

C'était bien son mari.

L'homme à *bonnes fortunes* était passé l'*élegant* n'était pas encore venu, le *petit maître* régnait.

Le chevalier de Gloriette appartenait à cette classe des rois de mode qui s'intitulaient les amis des ducs et les amans des duchesses ; le matin courant les ruelles, le soir faisant débauches dans les petits soupers. Il avait un laquais du dernier ton et un appartement du meilleur goût dans l'hôtel de Noailles, rue St. Honoré, vis-à-vis les Jacobins. Sans pouvoir montrer dans son salon, à la façon d'un courtisan célèbre de ce temps-là, des fauteuils à clous de diamant, Gloriette étalait chez lui un luxe remarquable, même pour cette époque-colifichet.

On objectera, sans doute, que si tableau, glaces, tapis, tentures de velours, rideaux de soie, franges de crépines d'or, si tous les meubles enfin eussent à un signal donné volé chez ceux à qui ils étaient encore dus, le chevalier se fût trouvé plus dépouillé après ce retour aux légitimes propriétaires, qu'un oiseau au temps de la mue ou qu'un arbre pendant l'hiver. Cela est vrai ; mais pourquoi vouloir sonder le fond des choses, quand la surface est si brillante. Le chevalier se contentait de cet entourage que le moindre revers pouvait mettre en déroute. Il gardait bonne contenance, ainsi qu'un capitaine au milieu de mauvais soldats qu'il sait toujours prêts à désertir ; il faisait mieux, car avant que ses meubles ne le quittassent, il songeait à les quitter lui-même.

Au moment où nous le surpréons, il activait la lenteur d'un valet disposant des valises, il écrivait des lettres, et s'occupait enfin de tous les préparatifs d'un départ.

Certes, à lui voir le visage épouvé et l'œil rayonnant, on était convaincu qu'il ne regrettait rien de ce qu'il allait laisser derrière

lui ; mais il n'avait pas grand mérite à faire cet abandon, car maintenant nous savons que rien de ce qu'il laissait ne lui appartenait.

Il s'agissait bien de ces futilités, vraiment ! Le chevalier pouvait-il s'occuper de quelque chose qui n'eût pas trait à son unique pensée.

Tout ne lui était rien, hors le motif et le but de son voyage.

La dame de Montclar, la superbe Arabelle, cette perle d'honneur, devait l'attendre dans la maison du pont Saint-Michel, et ils allaient partir ensemble pour la Hollande.

Peut-être trouvera-t-on que pour un gentilhomme, habitué de l'hôtel d'Aglade, c'était se faire la confiance bien facile que de s'illusionner à se point sur la maîtresse d'un tel logis. Mais ne savait-il pas bien qu'Arabelle, victime d'abord d'une tante peu scrupuleuse, avait conservé sa pureté au milieu d'une atmosphère qui devait lui être peu favorable ; ne savait-il pas bien encore qu'échappée à la tyrannie de sa tante, elle était tombée sous la domination d'un frère qui avait fondé sur elle des espérances de fortune bien autrement brillantes que celles qui pouvaient lui être offertes par le bien-aimé de son cœur ? Gloriette savait tout cela. Arabelle le lui avait dit et qui pouvait douter d'Arabelle ?

Tout à son audacieux enlèvement, il allait et venait d'une pièce à l'autre de son appartement, donnant des ordres avec volubilité ; il s'irritait qu'on ne les prévint pas ; il jurait par le grand diable, de rouer de coups le faquin qui n'avait pas l'esprit de le deviner.

—Frontignan, avez-vous retenu les chevaux de postes ?—Le porte-fallot est-il en bas ?—La chaise à porteur est-elle commandée ?—Nous n'en finirons jamais, Lapière.—Comment, mon linge est encore sur les chaises ?—Et mes montres, et mes essences, et mes épées. Tu veux donc me faire mourir d'impatience, maraud !

Tout en disant cela, Gloriette passait de sa chambre à coucher dans son salon, et revenait par intervalles s'asseoir devant un pupitre sur lequel il écrivait une lettre à bâtons rompus. Cependant cette missive finit par prendre assez de place dans ses préoccupations pour qu'il cessât de gourmander ses gens. Il se donna un moment tout entier à la lettre qu'il écrivait. Sa physionomie prenait une expression meilleure ; il avait quelque chose de doux et de touchant dans le sourire qu'il adressait aux lignes naissant sous sa main. Sa bouche murmurait un nom aimé, et ce nom n'était pas celui d'Arabelle de Montclar. Pourtant, qu'on le sache bien, Gloriette n'avait pas ailleurs un autre amour ; du moins un amour semblable à celui qui le rendait si fier d'enlever la sœur du baron.

Grace à ce moment d'assiduité en faveur d'un seul objet, la lettre tant de fois reprise, fut achevée. Il la cacheta, y mit l'adresse

puis il se leva pour recommencer, maintenant, et sans diversion aucune, sa persécution envers ses valets.

Au moment où la plus grande activité, c'est-à-dire le plus grand désordre, bouleversait l'appartement du chevalier, une main discrète gratta à la porte.

—Si c'était Arabelle, pensa Gloriette. Et, rapide comme l'idée qui venait de lui passer par la tête, il courut à la porte et l'ouvrit.

Au lieu de la dame qu'il espérait, une jeune fille tout émue, sous ses habits de fête, apparut sur le seuil.

En toute autre circonstance, Dieu sait quel gracieux accueil le chevalier eût fait à la jolie visiteuse. Mais ce soir-là, à cette heure, il avait bien trop à penser à l'évènement qui se préparait pour songer à se féliciter d'une si bonne venue et pour en marquer galamment sa surprise. Loin de sourire et d'adresser une parole engageante à la jeune fille, il ne trouva qu'un froncement de sourcils, signe assez visible de sa contrariété.

Pourtant, soit que l'inopportune visiteuse se fût attendue à cet abord sévère, soit qu'elle n'y eût fait nulle attention, elle s'avança d'un air fort délibéré dans l'appartement du chevalier, comme si, pour elle, la principale affaire eût été, avant tout, de gagner du terrain et de s'emparer du champ de bataille.

—Sans doute vous vous trompez, madame, lui dit-il, je n'attends personne ; je suis fort occupé et ce ne peut être d'ailleurs chez moi que vous allez.

Toutes ces manières, toutes ces formules plus ou moins polies à l'aide desquelles on éconduit les importuns, la jeune fille les brava ; et passa outre et ne dit que ces mots pour toute réponse :

—Il faut que je vous parle, monsieur, je sors de l'hôtel d'Anglade.

Alors seulement le chevalier de Gloriette changea de physionomie et de langage. A l'impatience succéda la curiosité.

—Que ne parliez-vous sur le champ, madame, reprit-il. Vous venez, je le suppose, de la part de Mme. de Montclar ?

—Non, monsieur, répondit Mauricette Fauvel, s'asseyant dans un fauteuil qui se trouvait à sa portée ; je ne viens de la part de personne.

—En ce cas, objecta le chevalier dont la mauvaise humeur reparaissait, je vous demande bien pardon de mon impolitesse ; mais quoi que vous ayez à me dire, je ne puis vous entendre. Ce qui vous amène chez moi ne peut-être aussi important que ce que j'ai à faire.

—Vous avez à partir, interrompit la jeune fille en dirigeant un regard plein de fermeté sur le chevalier qui demeura tout surpris

de voir son secret connu de cette femme ; mais, ajouta-t-elle, si vous ne partez pas, ma visite ne vous cause aucun retard. Et puis ce retard sera de si peu d'instants que dans le cas où vous persisteriez encore à partir après m'avoir entendu, vous n'auriez pas lieu de regretter, au prix du temps que je vous demande, de savoir ce que je viens vous dire.

Le chevalier se tut et examina plus attentivement Mauricette, et à moitié vaincu par l'assurance et l'émotion de ses paroles, persuadé en outre qu'il fallait une raison bien impérieuse pour qu'en costume de bal, à pareille heure, cette femme eût exposé à la boue des rues ses mules de satin, et bravé le froid ainsi que la peur des ténèbres, il fit un geste de soumission qui signifiait :

—Parlez, madame, je vous écoute.

La jeune fille, d'un signe de la main, désigna les valets qui rôdaient dans le voisinage. Gloriette comprit son intention, et aussitôt il sortit, afin de consigner les importuns dans l'antichambre.

Tandis qu'il était allé donner ses ordres, Mauricette bien certaine qu'il avait disparu, se leva rapidement et marcha vers le pupitre sur lequel nous avons vu le gentilhomme écrire une lettre. Il l'y avait laissée. La curieuse prit cette lettre déjà cachetée et lut la suscription ; puis d'une main sur sa bouche, elle étouffa un cri, et toute palpitante d'espoir, elle dit en fléchissant les genoux :

—Merci, mon Dieu ! j'ai bien fait de venir...je puis parler maintenant.

Mais au bruit des pas du chevalier, elle s'empessa de rejeter la lettre sur le pupitre et de regagner le siège qu'elle venait de quitter. Quand Gloriette rentra, Mauricette semblait jouer négligemment avec la dentelle de son mouchoir.

—Nous n'avons plus d'indiscrets à craindre, j'attends madame, ce que vous avez à me dire.

—Monsieur, reprit-elle, attachant sur lui toujours le même regard fixe, dans une heure vous allez vous rendre dans une maison qui donne sur la Seine...une maison du pont Saint-Michel.

—C'est possible ; mais comment savez-vous ?.....

—De plus, ajouta Mauricette sans donner satisfaction à la curiosité de l'interrogateur, de plus, une femme, Arabelle de Montclar, doit vous attendre dans cette maison, et de là vous devez partir ensemble pour la Hollande ; c'est ainsi convenu entre vous n'est-ce pas ?

—Il paraît que vous n'en êtes pas positivement certaine, interrompit une seconde fois Gloriette, puisque vous me le demandez ?

Toujours sans lui répondre, elle poursuivit :

—Toutes vos dispositions sont prises, et pour subvenir aux frais de voyage, il a été convenu aussi, avec Mme de Montclar, que vous arriveriez à ce point de départ les poches pleines d'or.

—Que signifie tout cela ? dit le chevalier d'un air léger et incrédule ; si c'est mon histoire que vous avez pris la peine de venir me raconter, vous conviendrez qu'il était inutile de vous déranger, car je dois la savoir ; si ce sont des suppositions que, pour vous ou pour d'autres, vous êtes bien aise d'éclaircir, je n'ai pas plus à vous répondre.

—Je ne vous demande pas de réponse, monsieur, je désire seulement que vous m'écoutez ; je veux vous dire qu'avec la dame que vous vous flattez d'enlever cette nuit, vous trouverez un frère irrité ou plutôt qui feindra de l'être ; je veux dire que ce prétendu frère sera escorté de prétendus parents, qui vous demanderont raison de l'offense faite à leur famille. Comprenez-vous, monsieur, comprenez-vous bien qu'il s'agit d'un complot concerté entre ces gens-là et la baronne ? je veux dire enfin que vous serez volé, assassiné peut-être, car la Seine coule sous les fenêtres de cette maison où l'on veut vous entraîner, mais où vous n'irez pas, puisque je suis venue pour vous sauver.

D'abord, Gloriette fut quelque peu étourdi de cette révélation ; mais il était peu accessible à la peur ; puis il avait tant d'amour ! Aussi se remettant à sa fugitive émotion, il reprit, en toisant avec dédain cette femme inconnue dont le récit l'avait ébranlé un moment :

—C'est un conte de Barbe-Bleue que vous venez me faire là, ma toute belle. Je ne me rends pas bien compte de l'intérêt qui vous fait me dire toutes ces gentillesses, à moins qu'il ne s'agisse d'une gageure ; mais je vous ferai observer que l'histoire est d'assez mauvais goût pour que je m'étonne de l'entendre d'une aussi jolie bouche. Admettons l'impossible ; admettons que vous avez dit vrai, comment auriez-vous découvert cette ogresse-là ?

—Parce que Dieu l'a permis, répondit Mauricette, parce que, dans sa miséricorde, il m'a rendu témoin du complot tramé contre vous.

—Allons ! allons ! vous vous calomniez ! repartit Gloriette d'un accent railleur ; vous n'avez pas espionné. Du diable si je devine la raison qui vous pousse chez moi à pareille heure. Ce peut être le baron de Montclar qui prend ce détour pour s'assurer de la réalité d'un soupçon touchant sa sœur et moi : le moyen serait grossier, ridicule ; se donner la réputation d'un assassin pour mettre à couvert l'honneur de son nom...cela ne s'est jamais fait, parce que c'est absurde. Mais...attendez-donc, reprit-il comme par sou-

venir, j'y suis...C'est vous, ma belle dame, qui, ce soir, me faisiez les yeux doux à l'hôtel d'Anglade...Je vous reconnais à présent. Pardon d'être si présomptueux, mais j'entrevois le but de cette fable... Vous êtes jalouse, ma chère ; jalouse de cette femme dont la beauté vous éclipse ; dont la vertu vous fait honte. Vous avez imaginé cette incroyable histoire pour lui nuire, pour tirer vengeance de sa supériorité sur vous toutes. Mais votre calcul sera faux et stérile. Ah ! vous apprenez le secret des rendez-vous qu'elle me donne...Celui de ce soir n'en aura pas moins lieu, malgré votre honnête démarche, car pour vous mettre dans l'impossibilité d'y nuire, je vous ferai garder ici par mes gens.

—Monsieur, reprit Mauricette avec un ton d'assurance qui devait finir par donner à penser au chevalier, vous auriez tort d'en agir ainsi et de vous refuser à me croire ; car c'est la vérité que je vous apporte.

De nouveau placé dans le doute, Gloriette répliqua :

—Et qui me répond, madame, de votre insertion ? Je ne vous connais pas, vous qui venez ici flétrir une femme que j'aime, et qui n'appuyez d'aucune preuve vos paroles. Vous venez me sauver, du moins vous osez le prétendre ; mais de quel droit, à quel titre, par quel miracle aurai-je eu l'avantage de vous inspirer un intérêt si grand et si subit ? Que suis-je pour vous, et qu'êtes-vous pour moi ?

Mauricette, sans se déconcerter, fit un pas vers le pupitre, et, fixant un regard calme et radieux sur le jeune homme, elle lui dit :

—Diouis, regardez-moi !

—Dionis ! répéta-t-il étourdi de cette interpellation.

Et alors, attentif, haletant, il examina cette femme qui lui parlait de la sorte.

Celle-ci prit la lettre qu'elle avait aperçue tout à l'heure sur le pupitre et la décacheta résolument.

—Que faites-vous ? s'écria Gloriette, à la fois surpris et scandalisé.

—Je lis la lettre que tu m'adressais avant ton départ, mon frère.

—Ma sœur ! s'écria le jeune homme ouvrant ses bras à Mauricette, ma sœur ! ma sœur !

Et sans pouvoir prononcer d'autres paroles, il tint longtemps la jeune fille pressée contre son cœur. Puis, par un funeste retour sur lui-même, il cessa de l'étreindre, laissa tristement retomber ses bras ; et, d'une voix désolée, il soupira :

—Mais elle ! elle que j'aimais avec tant de confiance...Il se pourrait que...ô mon Dieu, mon Dieu...

.Au morne regard et au désespoir succéda bientôt la rage : des paroles incohérentes, des menaces, des cris de vengeance se heurtaient dans sa bouche. Il voulait sur l'heure tuer Arabelle, livrer l'infâme Montclar à la justice ; et, en même temps qu'il s'emportait ainsi, le pauvre jeune homme demandait pardon à sa sœur de l'oublier, alors qu'il la revoyait après tant d'années, et dans une circonstance si étrange, qu'il ne pouvait s'en rendre compte.

Mauricette, comme l'ange de la consolation, avait de douces paroles et de tendres caresses pour apaiser la douleur de son frère. Elle le regardait avec extase, avec amour, et se reprochait de lui avoir fait tant de mal.

Après les premiers moments donnés à l'égoïsme de sa douleur, Dionis Fauvel prit les mains de Mauricette et les larmes aux yeux, les sanglots à la bouche, il lui révéla tout ce qu'il avait voué d'amour pur, immense, inal'éérable à cette indigne créature. C'est pour elle que sortant d'une vie exemplaire, il s'était jeté dans la dissipation, dans la débauche. Pour elle il avait renié le nom de son père et prit un titre d'emprunt, afin de faire meilleure figure dans le monde et de s'élever, du moins en apparence, jusqu'à l'idole de son cœur.

Dionis était si complètement écrasé sous les ruines de ses espérances, que toute idée, toute réflexion qui n'intéressait pas directement son malheur, ne se faisait jour qu'avec peine dans sa tête bouleversée. Enfin il s'inquiéta pourtant de l'état dans lequel il retrouvait sa sœur. Dans quel monde, parmi quelle société avait donc vécu Mauricette ! Il l'interrogeait avec crainte, il l'écoutait avec effroi, tremblant d'avoir à rougir de celle qu'il aimait à regarder comme la plus pure et la plus sainte des femmes.

Mauricette raconta à son frère tous les événemens que nous connaissons déjà. Quand elle eut fini, Dionis Fauvel se prit la tête à deux mains comme atterré par ce récit et il entra dans une sauvage fureur contre lui-même.

A l'entendre, il était seul la cause de tous les malheurs de la pauvre enfant. C'était par suite de ses désordres qu'il avait quitté le logement où sa sœur était venue le chercher vainement. Et cette voiture dans laquelle Mauricette l'avait vu, cette voiture qu'elle avait si courageusement suivie, c'était la sienne. Sans ce nom volé de chevalier de Gloriette, la jeune fille était préservée de l'abîme, sauvée du déshonneur. En pensant à tout cela, il se meurtrissait le front, et donnait des marques du plus violent désespoir.

En vain la tendre sœur s'efforçait-elle d'adoucir le chagrin du coupable jeune homme, il ne voulait rien entendre, il n'acceptait pour lui, aucune excuse, aucune consolation.

—Non s'écria-t-il, je suis un criminel, je suis indigne de toi, indigne de mon père : j'ai trahi sa confiance. Oh ! vois-tu, Mauricette sans savoir tes malheurs, je comprenais l'énormité de mes fautes et je n'osais paraître devant ce père qui m'a donné, à moi indigne, la tendresse qu'il te devait. Mon départ de cette nuit était plutôt une fuite, car tu ne le sais pas, notre père arrive après demain, à Paris, où il vient d'être nommé conseiller au parlement ; c'est la récompense de son intégrité de juge et de son courage de magistrat. Tu conçois maintenant si j'avais peur de lui ; peur de paraître sous un faux nom, sous un habit qui n'est pas le mien, devant cette austère vertu. D'un autre côté, quelle humiliation en présence de mes nouveaux amis ! il fallait me *démarquiser* avec ignominie, essayer leurs sarcasmes, leurs saillies ; m'entendre reprocher publiquement mes nombreux mensonges, mes lâchetés. Oh ! si je devais subir tout cela, j'en mourrais de honte, et je veux vivre pour toi, Mauricette. Mon parti est pris. On arme contre l'Espagne ; demain je quitterai Paris ; j'irai au loin me régénérer dans une existence nouvelle ; j'irai reconquérir votre estime et oublier cette femme que je méprise, mais que je suis assez lâche pour ne pas haïr encore.

En effet, le parti de Dionis Fauvel [était bien pris. Sa résolution était sincère comme sa douleur. Le lendemain il s'occupa de procurer à sa sœur un costume plus décent et plus conforme à sa condition. On s'imagine avec quelle joie Mauricette se dépouilla de la livrée du vice. Il lui sembla, la pauvre enfant, qu'elle échappait enfin à la fatalité qui l'avait poursuivie jusque-là.

Quelle ivresse quand elle revit Charlotte, la vieille servante, qui avait devancé son maître à Paris, afin de tout disposer pour l'installation de M. Fauvel. Il ne lui avait pas été difficile de retrouver Dionis qui, dès le matin, était venu reprendre son premier logement et acquitter ses dettes.

La vieille fille riait et pleurait en embrassant les mains de la pensionnaire des Bénédictines.

—Morte ! perdue ! Non pas, disait-elle ; oh ! non pas... la voilà ! la voilà !... Monsieur ne veut pas qu'on sache... qu'on dise rien... il n'en parle jamais. Mais puisqu'elle n'est ni morte ni perdue, il faudra bien alors qu'il me laisse lui dire : « La voilà, monsieur, la voilà ! la voilà ! »

Mauricette répondait avec une sorte de délire aux remarques de cette franche effusion.

Ce fut en pleurant à chaudes larmes qu'elle se sépara de son frère, et c'était en tremblant d'effroi qu'elle serrait contre son cœur

une lettre qu'elle devait présenter, de la part de Dionis, à son père, rigide magistrat.

Dans cette lettre, après avoir expliqué son propre départ pour l'Espagne, le frère de Mauricette, par un pieux mensonge, excusait sa sœur sur sa fuite de la maison paternelle, et assurait à M. Fauvel qu'elle était venue le rejoindre à Paris où ils avaient vécu ensemble sans se quitter un seul instant.

Le lendemain du jour où Mauricette Fauvel fut remise par son frère aux mains de la bonne vieille Charlotte, une voiture sortait de Paris par la barrière d'Enfer et portait un brave soldat de plus à notre armée d'Espagne. A la même heure, par la barrière de Passy, entrait une autre voiture : c'était celle d'un nouveau conseiller au parlement de Paris.

Il n'y a pas encore lieu, ici, de raconter l'accueil que reçut Mauricette du terrible juge de Nantes. L'élévation de celui-ci à un siège de magistrat au premier parlement du royaume, prouve qu'il avait dû à ses principes bien appréciés et aux gages qu'il avait donné dans le passé de ne pas être trop compromis par le dévouement de sa fille en faveur d'un rebelle promis à la rancune des gouvernants.

Quelques jours après l'arrivée et l'installation du conseiller Honoré Fauvel dans son hôtel de la rue Bretonvilliers, île Saint-Louis, une scène qui intéresse notre récit se passait dans une guinguette des Porcherons :

La Courtille et le célèbre Ramponneau n'avaient pas encore dépeuplé ces cabarets joyeusement éparpillés depuis le sommet de Montmartre jusqu'à la porte du même nom. Les bons bourgeois, par habitude et les grands seigneurs, par distraction, venaient s'égarer dans ces joyeuses tavernes où, toujours, après une station, la tête vous tournait comme les ailes des moulins que l'on voyait là-haut.

Souvent une escouade du guet faisait sa ronde sur la *minuit*, pour parler le langage des procès-verbaux, et alors filous, vagabonds, gens sans aveu, soldats sans permission, avaient beau éteindre les lumières, se cacher dans les tonnelles des jardins, sous les tables ou derrière les piles de tréteaux, le rusé sergent et le commissaire-enquêteur flairaient le délit, découvraient les coupables, et après avoir fait payer l'amende à l'hôtelier, ils invitaient ses pratiques à rentrer chacun chez soi, à moins que les jugeant suspects ils ne crussent devoir les accompagner eux-mêmes, les femmes à Saint-Martin, les hommes ès-prisons du grand Châtelet.

Mais les dix heures du soir, limite rigoureuse imposée par la police, étaient loin encore, au moment où se renoue le fil de notre

histoire. Une foule de buveurs et de gais compagnons s'ébattaient en toute licence de table dans le jardin et dans les cabinets du sieur Dagory, tavernier bien connu de la rue des Martyrs, à l'enseigne de la Pie.

Cependant, au milieu de cette joie expansive qui s'échappait par flots de vives lumières et de chansons, de toutes les tables et de tous les réduits qu'on rencontrait dans le jardin exigü du cabaretiér, un petit pavillon était resté sinon obscur, du moins silencieux.

Les garçons qui dressaient le couvert dans cet endroit n'y faisaient pas long séjour. On voyait des ombres pacifiques se dessiner sur les carreaux de la fenêtre : c'étaient celles de deux ou trois convives qui avaient devancé les autres ; car la réunion devait être nombreuse. Peu à peu les divers invités arrivèrent. Ceux qui étaient attendus dans ce lieu, traversaient le jardin discrètement et sans plus de bruit que s'ils eussent marché sur des nuages. Parvenus près de la porte du pavillon écarté, ils voyaient un homme venir à leur rencontre ; celui-ci les regardait, les reconnaissait pour ainsi dire, et nonobstant cela, il tendait l'oreille. Le nouvel arrivant y glissait un mot à voix basse et passait outre. Le cérémonial d'introduction ne s'arrêtait pas là. Sur le seuil du pavillon, le nouveau venu rencontrait un autre homme à qui il disait un autre mot ; une certaine pression de main était échangée, et enfin le convive se trouvait admis dans le sanctuaire.

A force d'être répété, le manège mystérieux avait peuplé le pavillon. On se compta, et celui qui paraissait être l'ordonnateur de cette réunion, après avoir dit ce chiffre :—vingt-trois,—ajouta :

—Il en manque encore un.

—Pauvre chevalier ! observa quelqu'un de l'assemblée, peut-être a-t-il été repris : car il est peu prudent, notre ami. Je ne sais ce qui lui tient au cœur ; une femme peut-être ; mais depuis quelques jours il rôde passablement dans Paris. La maréchaussée est en campagne à notre intention, la police nous cherche par tout le royaume, et il ne faudrait que la plus légère imprudence de la part de l'un de nous pour apprendre à ceux qui nous croient bien loin, qu'ils n'ont qu'à étendre la main pour nous saisir. Si le chevalier est pris, messieurs, nous n'aurons plus qu'à nous séparer et à attendre un temps plus propice à notre dessein.

Comme celui-là finissait de parler, une ombre qu'enveloppait un manteau parut à la porte extérieure ouvrant sur le jardin du cabaret. L'ombre s'arrêta un moment comme pour s'orienter ; puis elle s'avança.

Au premier des convives qui vint à sa rencontre, elle dit : NECA-TOR ; au second : NANNETTES ; et après ces deux mots d'ordre dits

en latin : *Meurtrier, Nantes*, l'homme qui les avait prononcés fut introduit. Chacun alors voulut le complimenter et lui serrer la main.

- Bien que le nom de ce mystérieux personnage ne se soit pas, depuis longtemps, rencontré sous notre plume, nous le connaissons déjà : c'était le frère d'Agathe, le protégé de Mauricette, en un mot le chevalier Yves de Rosemadec. Quant à ses compagnons, c'étaient les coutumaces effigiés par arrêt de la chambre royale de Nantes.

Autour de la table, à la place d'honneur, il y eut six chaises qui restèrent vides quand tous les convives se furent assis.

— Ces messieurs attendront-ils encore ? demanda l'un des garçons du cabaret, remarquant les sièges vides.

— Non, dit le chef de l'assemblée, on peut servir ; tout le monde est arrivé.

Cette réponse n'étonna que le valet. Les commensaux du pavillon qui étaient venus là pour toute autre chose que pour un joyeux souper de guinguette, savaient bien, malgré l'espace inoccupé, que la réunion était maintenant au complet.

Par une pieuse commémoration, les rebelles de Nantes s'étaient fait un devoir de réserver ces six places non à la personne, mais au souvenir des six gentilshommes qui avaient péri sous la hache du bourreau.

Les valets s'empressèrent de placer les plats sur la table et sur l'ordre des convives ils sortirent un instant après, pour ne plus rentrer que lorsqu'ils seraient appelés. Ils ne firent aucune conjecture sur cette sévère injonction ; car on leur avait dit que les messieurs du pavillon étaient de jeunes chefs de corps d'état qui avaient à délibérer secrètement sur les statuts qui réglementaient la maîtrise.

Le repas fut triste, solennel et religieux. C'était une sorte de banquet de deuil. Ces chaises qui semblaient demander des occupants qui ne devaient pas venir, jetaient, par leur funèbre signification, une teinte lugubre sur cette assemblée de jeunes gens.

On se regardait sans oser se parler, et peu à peu tous les yeux humides de larmes se fixèrent vers la place des glorieux absents. Alors Rosemadec, qui se trouvait en face de ce vide, prit son verre, se leva gravement et d'une voix qui tremblait comme sa main il dit :

— Frères, je bois à la mémoire des morts.

Tous les convives se levèrent spontanément, et par une sourde acclamation, ils se réunirent au toast du chevalier, puis, de nouveau, le silence se rétablit. Enfin le plus âgé de la compagnie, le

marquis d'Aubarède, prit la parole et chacun lui prêta la plus vive attention.

—Frères, dit-il, vous savez pourquoi depuis si longtemps disséminés, nous avons voulu nous réunir tous en ce lieu. Vous n'avez pas oublié notre serment aux nobles victimes de la chambre ardente. Voilà trois mois passés que leur sang crie vengeance et leur ennemi juré, leur bourreau impitoyable vit encore. Bien plus, il a obtenu la récompense de ses abominables services. Oui, mes amis, l'austère assassin de nos frères va prendre une honorable place au parlement de Paris. C'est monseigneur le régent qui l'y appelle ; mais par la sainte mémoire de ses victimes, cette indignité ne se commettra pas.

—Non ! non ! répondit l'assemblée.

—“Celui qui juge sera jugé,” a dit l'Écriture. C'est à nous de prononcer son arrêt, ajouta le marquis d'Aubarède. Si quelqu'un d'entre vous veut prendre la défense d'Honoré Fauvel, qu'il le dise et nous l'écouterons, car malgré la sainteté de notre promesse, ceux que Dieu a reçu dans son sein ne peuvent pas vouloir que l'un de nous suppose qu'il a chargé sa conscience d'un crime en punissant de mort un meurtier.

—Il n'y a crime pour un gentilhomme que dans l'oubli d'une promesse, que dans l'hésitation devant le devoir, riposta un des assistans.

De la voix et plus encore du geste, tous les autres applaudirent à ses paroles.

—C'est aussi mon opinion, reprit d'Aubarède ; mais encore faut-il unanimité dans le vœu d'accomplir aujourd'hui le serment fait autrefois. Pour ma part, messieurs, je douterais de mon droit de punir si un seul de vous, interrogeant son cœur, pouvait se dire : —Je me venge ; mais sur l'honneur, je ne fais pas justice.

Personne n'hésita à répondre que le juge de Nantes était justement condamné par tous.

Alors le marquis tira de sa poche un poignard dont la lame transperçait un parchemin contenant ces mots :

“Devant Dieu et devant les hommes, les effigiés de Nantes à Honoré Fauvel l'assassin !”

—Il faut, poursuivit d'Aubarède, que cette nuit même ceci soit cloué sur la poitrine de notre ennemi. C'est au sort de décider qui de nous aura la gloire d'accomplir cette tâche périlleuse. Donc que celui-là, que désignera le sort, vienne prendre ce poignard qu'avant de monter sur l'échafaud me donna le plus jeune des martyrs, le chevalier de Pontcalec.

A ce nom, toutes les têtes se découvrirent, comme si on eût prononcé devant eux le nom vénéré d'un apôtre.

Tous étaient d'accord sur la justice de l'arrêt et sur l'urgence de l'exécution ; mais, pour la plupart, les gentilshommes refusaient de subir le caprice aveugle du hasard ; chacun réclamait l'honneur de l'entreprise meurtrière et croyait avoir plus de droit que les autres à ce fatal privilège.

Les plus fanatiques voyaient des objections à la mesure proposée et ils les exagéraient dans l'espoir de la faire rejeter. Sous l'œil de la police, toujours vigilante dans Paris, il fallait se défier de tout, et l'expédient qu'offrait le sort était dangereux. On ne pouvait le consulter à moins d'inscrire les vingt-quatre noms des conjurés sur autant de billets qu'on jetterait dans un chapeau. Cette manœuvre devait prendre du temps ; elle était suspecte ; un billet égaré pouvait les perdre.

Le marquis d'Aubarède réclama encore une fois et obtint le silence.

— Frères dit-il, le sort peut décider entre nous, et nous allons le faire parler sans péril pour personne.

En même temps il sonna ; bientôt après un garçon du cabaret parut.

— Apportez-nous un jeu de cartes, dit-il.

L'ordre exécuté, et de nouveau le tavernier étant sorti, d'Aubarède se leva, fit le signe de la croix, puis il compta un à un les convives ; cela fait, il revint à sa place.

— Nous sommes bien vingt-quatre, reprit le marquis ; or je supprime huit cartes. Et il nomma celle qu'il retira du jeu. Le roi de cœur, ajouta-t-il, n'est pas parmi celles que j'ai mises de côté ; eh bien ! frères, que l'honneur disputé ici appartienne à celui qui aura le roi de cœur.

Et tour à tour il jeta devant chacun de ses complices chacune des cartes qu'il retournait au hasard en répétant :

— Rien pour vous, rien pour vous.

On se ferait difficilement une idée de l'émotion et du recueillement de l'assemblée tant que dura cette distribution. Le jeu s'épuisait, et l'anxiété était au comble, quand tout à coup Rosemadec, saisissant la carte que le marquis allait lui adresser, s'écria :

— C'est à moi, messieurs, c'est à moi !

Il tenait le roi de cœur, il le montrait d'un air de triomphe.

— Frères, continua aussitôt le chevalier, je conçois que vous me portiez envie ; mais vous conviendrez que le sort n'a pas fait preuve d'aveuglement en me préférant à vous : je fus le compagnon de captivité de Montlouis : j'étais son ami d'enfance : perdu dans la

foule, j'ai assisté à son exécution, j'ai recueilli ses dernières paroles, une goutte de son sang a jailli sous la hache, c'est sur moi qu'elle est tombée. Je tuerai donc cette nuit Honoré Fauvel, continua-t-il d'une voix sourde, mais avec résolution ; je clouerais sur sa poitrine avec la lame du poignard le parchemin sur lequel d'Aubarède a écrit l'arrêt de l'infâme ; je ferai cela, messieurs, mais après je me livrerai à la justice : car celui qui fait une telle action doit être prêt à en répondre, je veux dire à s'en glorifier. Je suis déjà condamné, donc ma mort est certaine ; je ne la crains pas, je ne regrette rien, je suis heureux de mourir. Dieu sait pourquoi ! Quand mon dernier jour sera venu, que l'un de vous au moins, assiste à mon supplice. A celui-là je léguerais une précieuse relique, un souvenir sacré que me laissa Montlouis en nous séparant pour toujours, comme ce soir je vais me séparer de vous. Avant le dernier adieu, mes frères, poursuivit Rosemadec, dont le regard prit une expression d'ineffable confiance, j'ai à vous charger d'un soin que vous ne repousserez pas, j'en suis sûr. Vous n'ignorez point à quel miracle, à quel dévouement inconnu je dois d'exister encore. Une femme, une jeune fille, la plus courageuse sans doute de celles qui cherchaient à me ravir aux archers dans les rues de Nantes ; cette femme, dis-je, pénétra durant la nuit dans la maison du juge chez qui j'étais détenu. Sans vouloir me dire son nom, sans me permettre de contempler son visage, cet ange de miséricorde parvint à me délivrer. Je vous en conjure, frères, si ma libératrice se trahit un jour, si quelqu'un de vous parvient jamais à la découvrir, de ce moment vous lui serez tous des amis sincères, des protecteurs ardents ; enfin, vous acquitterez ma dette avec autant de cœur que j'en mettrai moi-même aujourd'hui à venger le sang des martyrs.

Cela dit, Rosemadec leva vers le ciel un front serein et des yeux baignés de larmes.

—Mais, objecta celui des convives qui, arrivé au cabaret avant le chevalier, avait manifesté des craintes sur le retard de ce dernier et parlé de ses courses imprudentes dans Paris, n'y a-t-il pas en ce monde et beaucoup plus près d'ici, quelque autre dame qui t'intéresse, et à qui tu serais bien aise de faire dire quelque chose ? nomme-la, Rosemadec, et je te promets de remplir fidèlement la mission que tu me donneras pour elle.

Le chevalier fut quelque peu décontenancé par cette interpellation ; on le vit sourciller, on put surprendre un soupir, mais on n'en connut pas la cause, car il riposta :

—Ma sœur n'est point à Paris, donc en fait de femme, je ne connais ici personne à qui je veuille penser et de qui on puisse me parler.

—Maintenant, ajouta le marquis d'Aubarède, un dernier toast au chevalier. Je demande, messieurs, l'honneur de le porter ! “ A toi, Rosemadec, qui vas punir ! A toi, de qui la main ne faillira pas plus que le cœur.....Reçois les adieux de tes frères et porte nos prières aux morts sublimes que nous pleurons ! ”

Au milieu du tumulte et de l'émotion que ces paroles venaient de produire, Rosemadec tendit son verre ; mais comme il se préparait à répondre avec l'énergie que donne l'espoir d'une telle vengeance, on entendit dans le jardin un bruit de pas et d'armes.

Le bruit se rapprocha bientôt. C'était une escouade du guet. Le sergent qui la commandait fit arrêter sa troupe quand il passa devant le pavillon ; puis il poussa brutalement un châssis de la fenêtre et jeta un regard inquisiteur dans l'intérieur de la salle. Les gentilshommes frissonnèrent. Rosemadec était debout ; il vit la figure défiante de l'archer ; il devina l'intention du temps d'arrêt qu'il imposait à ses soldats et l'attention curieuse qu'il portait à la scène dont en ce moment, lui, Rosemadec était le héros.

Il ne fallait pas se laisser décontenancer, ou tout était perdu. Le chevalier imita aussitôt ce rire stupide que fait l'ivresse ; il souleva sa serviette d'un air débraillé, pendant qu'il s'appuyait à la table d'une main mal assurée ; enfin, dans l'attitude d'un homme aviné, il leva son verre et cria :

—Faites-moi raison, morbleu ! Je bois à ma belle !

Cette présence d'esprit redonna du cœur aux plus intimidés ; tous firent chorus, et Rosemadec, enhardi par ce succès, se mit à chanter à tue-tête ce couplet d'une chanson populaire en ce temps-là :

La marquise de Carillon
 Me plaît par sa mine coquette,
 Mais elle a trop d'aversion,
 Landeriette,
 Pour les amants et les souris,
 Landeriri.

Le sergent n'avait pas bougé de place ; aucun des convives ne le regardait et pourtant tous le sentaient là prêt à faire main-basse sur eux, au premier soupçon que cette débauche n'était pas franche et de bon aloi. Il demeura ainsi pendant une minute qui parut bien longue aux gentilshommes, après quoi il reprit sa ronde. En ce moment dix heures sonnaient.....

Ce même soir, vers minuit, deux hommes qui se glissaient dans les rues, à l'ombre que projetaient les murs, abordèrent par le jardin de l'hôtel où depuis peu de jours résidaient Honoré Fauvel et sa fille. L'un de ces hommes, bien renseigné sans doute sur la localité, avait l'air de donner des indications à l'autre qui l'écou-

tait religieusement et s'aventurait selon les paroles de son guide. Ce guide était le marquis d'Aubarède ; celui qui se laissait conduire, le chevalier de Rosemadec.

Le dernier, après quelques mots échangés et une fraternelle accolade, monta sur le mur, s'aidant de l'appui d'Aubarède qui resta en bas.

—Tenez, chevalier, dit à voix basse le marquis à Rosemadec qui était à cheval sur le chaperon du mur.

—Merci, reprit le chevalier saisissant des mains de son auxiliaire un objet sur lequel se reflétait, brillant comme l'éclair, un rayon de la lune.

—Vous m'avez bien compris, poursuivit d'Aubarède, se hissant sur la pointe du pied pour parler de plus près à son complice, qui se penchait vers lui ; je vous ai dit : Au bout du jardin, un balcon et puis par la chambre à droite.

—Oui ! répondit le chevalier, pris en ce moment d'un frissonnement involontaire, il allait commettre un meurtre ;—oui, et que Dieu m'assiste !

D'Aubarède, l'oreille maintenant clouée au mur de la rue, écouta le bruit que fit Rosemadec en sautant dans le jardin ; ensuite il l'entendit marcher sur le sable ; mais, peu à peu le léger retentissement de ses pas s'effaça dans le silence de la nuit. Alors le chef des conjurés recommanda à la Providence celui que le sort avait désigné pour frapper, et il s'éloigna, non sans s'arrêter souvent et regarder en arrière.

Quand le chevalier se vit seul dans le jardin, en présence de Dieu et prêt à verser par trahison, comme un lâche assassin, le sang de son ennemi, il hésita, il trembla ; tous ses nobles instincts se réveillèrent et une sueur froide l'inonda. Il sentit fléchir sa résolution. Pour la raffermir, et se donner un courage factice, pour se surexciter par une sorte d'ivresse, il lui fallut se représenter Montlouis mourant, et ses amis, ses frères, attendant la vengeance dont ils lui avaient confié le soin ; la vengeance qu'il tenait entre ses mains, au bout de son poignard, et que, tout à l'heure encore, sur sa foi de gentilhomme, il avait jurée.

Dans son imagination, qu'il s'efforçait d'exalter, il releva l'échafaud, il arma le bourreau de la hache, il compta les victimes, il revit la goutte de sang jaillir encore sur lui et, poursuivi par cette fantasmagorie qu'il venait de se créer, il se précipita en avant d'un pas délibéré.

En trois bonds le balcon fut franchi, et le chevalier, touchant le châssis d'une porte vitrée, put se dire :

—C'est là, m'y voici.

Alors il retint son haleine et il écouta l'effrayant silence qui l'environnait. Personne n'avait bougé dans la maison, rien ne s'était ému autour de lui, ni sur son passage. Mais cette fenêtre lui faisait obstacle pour pénétrer chez Honoré Fauvel.

Il prit le manche de son poignard, et d'un coup sec il brisa une vitre. Il la détacha par fragments jusqu'à ce qu'il se fût fait un suffisant espace pour glisser sa main à l'intérieur et faire jouer l'espagnolette.

Le mécanisme avait cédé, la fenêtre s'ouvrit, il entra.

Avant de s'aventurer plus loin dans l'appartement du juge, il prêta de nouveau l'oreille, craignant d'avoir réveillé quelqu'un et donné l'alerte.

Il ne se trompait qu'à demi ; le bruit n'avait réveillé personne ; car celle qui venait de l'entendre n'était pas encore endormie. Or il y avait maintenant deux écouteurs bien inquiets, bien tremblans, séparés seulement par la porte d'une chambre voisine.

Rosemède crut qu'un tintement d'oreille causé par l'espèce de délire qui l'enfiévrant, l'avait abusé et l'abusait encore, sur le bruit de respiration haletante qui parvenait jusqu'à lui. Il se gourmanda tout bas de sa faiblesse, voulut chasser de son esprit ce qu'il supposait une hallucination, et il s'avança.

Tout à coup comme il venait de faire un ou deux pas, la porte de la chambre voisine s'ouvrit, et une jeune fille prête à appeler au secours se précipita dans le salon, une lumière à la main.

Mais à l'aspect de l'intrus, Mauricette retint le cri qui allait lui échapper, et d'une voix étouffée elle murmura ces mots :

— Vous ! vous ici, Dominique Sauvegrain ?

MICHEL MASSON.

(A continuer.)

L'ILE DE CUBA, LA HAVANE

ET L'INSURRECTION CUBAINE.

(Suite et fin.)

Hâtons nous de dire, hélas ! que les négriers n'ont point été uniquement des Espagnols, mais que les autres peuples y ont aussi concouru, des Anglais et des Américains surtout, pour une bonne part. Un bon tiers des esclaves actuellement sur les plantations sont nés sur le sol africain, tandis que si l'Espagne avait été en mesure de faire honneur à ses engagements, il n'y aurait pas dans ses colonies de nègres d'Afrique âgés de moins de cinquante-huit ans.

Naturellement les possesseurs d'esclaves de Cuba et tous les Cubains en général sont partisans de l'esclavage. Ils soutiennent que ce système est également avantageux à l'esclave et au maître ; que, si le planteur s'enrichit immensément, son esclave est heureux à l'extrême, qu'il est bien nourri, bien traité ; qu'en règle générale, si au milieu du jour vous rencontrez un nègre éveillé, c'est un nègre libre ; si vous en voyez un dormir, c'est un esclave. Il est vrai que des auteurs autrement renseignés affirment que " la moyenne du travail des esclaves sur les plantations pendant la récolte, c'est-à-dire pendant cinq mois de l'année, est de seize à dix heures par jour, dimanches non exceptés." Ils ajoutent que sur les plantations la durée moyenne de la vie d'un esclave importé ne dépasse pas cinq ans. Quoi qu'il en soit de ces opinions, il est positif que l'esclave à Cuba est matériellement plus heureux que

le cultivateur libre des plaines de la Lombardie et même que beaucoup de paysans propriétaires de chaumières dans certaines parties de l'Angleterre.

Mais il ne s'agit pas de tout cela ; l'iniquité morale et sociale de l'esclavage est là : toute la question est de savoir sur quel principe l'émancipation peut se faire le mieux. La république française de 1792 a ouvert la voie dans cette œuvre de justice et d'humanité, dont le résultat a été pour la France la perte de Saint-Domingue, et pour cette île la fondation d'une république ou d'un empire nègre qui, de chute en chute, est retombé de temps à autre à l'état barbare. L'Angleterre a suivi les traces de la France, plus prudemment toutefois, en donnant une indemnité à ses colons. La ruine de ses possessions insulaires américaines, particulièrement de la belle île de la Jamaïque, en a été à peu près la conséquence.

Les nègres émancipés travaillent juste pour leurs besoins. En Amérique, comme aujourd'hui à Cuba, le propriétaire d'esclaves ne voulait pas lâcher sa proie. On sait ce qu'il en est arrivé. Il paraît néanmoins qu'aujourd'hui les États du Sud et la Jamaïque se relèvent, grâce à la concurrence des travailleurs blancs, des coolies et des nègres. Quant à Cuba, le moyen se cherche toujours. Le problème se résume en cette proportion, de savoir comment émanciper 350,000 noirs, sauvages africains pour la plupart, et de conserver le bien-être matériel obtenu par une vaste production de sucre et de tabac. Les planteurs cubains se déclarent d'ailleurs les meilleurs juges pour les résoudre. Il est douteux qu'ils y parviennent promptement. D'un côté, en effet, il n'est pas possible de se procurer un travail à aussi bon marché que celui qu'on obtient de l'esclave : l'entretien d'un nègre ne dépasse pas 250 francs par an ; d'un autre côté, tant que l'esclave ou le nom seul de l'esclavage subsistera, tous les travailleurs de l'île, émancipés, Chinois ou blancs, tomberont dans le même état de dégradation. Il n'est pas de Cubain allant au "Baraccon" prendre un coolie chinois à ses gages qui parle de le "louer"—il a coutume de dire crûment qu'il va "acheter" un Chinois. Et le pauvre Chinois, le plus malheureux des êtres à Cuba, semble, en vérité, porter au front le stigmate de l'esclavage.

Mais, demandera-t-on, comment l'esclavage, qui a des racines si profondes et si compliquées à Cuba, semble-t-il au gouvernement espagnol chose si facile à trancher à Porto-Rico ? La réponse est bien simple. L'île de Porto-Rico a une surface d'environ 6,400 kilomètres carrés avec une population de 615,574 âmes. Comme dimensions, elle n'a que le douzième de Cuba, et comme population, elle en a la moitié. Cela revient à dire que Porto-Rico est

tout entier habité et cultivé. Sa population se partage en 323,032 blancs et 292,542 nègres dont 30,000 seulement esclaves. L'île est divisée en petits domaines que les propriétaires cultivent eux-mêmes avec quelques ouvriers dont la majorité est libre. Rendre à la liberté le petit nombre d'esclaves restant sera chose d'autant plus aisée, qu'il y a peu de terres vagues où les émancipés puissent vivre dans la fainéantise. L'esclave devenu libre n'aura là d'autre alternative que de travailler ou de mourir de faim.

III.

Les propriétaires d'esclaves de Cuba ont lancé leur manifeste à la date du 26 janvier dernier. Les événements ont marché rapidement depuis lors dans la mère patrie; il n'en est pas moins intéressant de connaître la pensée des Cubains sur la grande question de l'esclavage. Ce document, adressé au monde entier, est un rapport aux "hacendados y duenos de esclavos" de l'île; il est signé d'un comité spécial, "Junta delagada," élu dans une assemblée générale tenue le 11 juillet 1870 avec la sanction du capitaine général. Il est dû à la plume de don Julian de Zulueta, indigène de la Biscaye, président de l'association et planteur extrêmement riche, considéré comme le principal soutien des intérêts de la cause esclavagiste et de la domination espagnole dans l'île.

M. de Zulueta et ses collègues savent parfaitement que la cause de l'esclavage est perdue, que son abolition est une question de temps. Ils n'ont jamais, disent-ils, prétendu perpétuer l'esclavage dans son état actuel, et ils sont d'autant plus disposés à le modifier que le gouvernement d'Espagne a décrété son abolition immédiate à Porto-Rico. Mais la même mesure appliquée à Cuba, qui possède plus de 300,000 esclaves estimés à une valeur de 300 millions de piastres ou à un milliard et demi de francs, entraînerait la ruine immédiate de la colonie. Les propriétaires d'esclaves de Cuba prétendent n'agir en cette matière que par patriotisme. Grâce à eux, disent-ils toujours, grâce à leur énergie, à leur travail, la propriété de la partie occidentale de l'île a grandi en quelques années avec une progression sans exemple dans les fastes de l'Amérique, et malgré la guerre civile, qui, depuis 1868, ravage les deux tiers de l'île, l'exportation annuelle cubaine s'est élevée à 500 millions de francs. L'affranchissement immédiat, pensent-ils non sans raison, ramènerait bien vite la population noire à ses instincts sauvages, et l'on verrait se renouveler avec plus de rage encore les horreurs

qui ont frappé Saint-Domingue et menacé la Jamaïque et le sud de l'Union américaine, calamités qui s'accroîtraient encore des maux de l'insurrection actuelle—mouvement qui fait grand fond déjà sur les sympathies nègres, et qui compte un grand nombre de noirs parmi ses combattants les plus déterminés.

Il est donc nécessaire, d'après M. de Zulueta et ses amis, de procéder à l'émancipation de façon à ne point nuire à la production, de remplacer progressivement le travail esclave par le travail libre, et à cet effet tous les propriétaires sont invités à s'imposer volontairement de 10 piastres ou 50 francs par an par tête d'esclaves qu'ils possèdent en ce moment, de manière à constituer un capital de 3 millions de piastres destiné à être consacré chaque année à l'introduction de travailleurs libres d'Europe, de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte et de toutes les autres régions des deux hémisphères. La présence de ces travailleurs bien rémunérés et bien traités exciterait l'émulation de la race indolente nègre, que d'ailleurs des lois "ad hoc" empêcheraient de vagabonder dans l'île et d'y devenir une incommodité. Ce moyen, en développant l'industrie de Cuba, aurait en outre l'avantage d'en élever promptement la population à 8 ou 10 millions d'âmes.

Puisse ce beau raisonnement ne pas être une utopie ! Façonné à une entière irresponsabilité, l'esclave n'est pas préparé à l'émancipation. S'il abuse de la liberté qu'on lui donne, à qui doit en revenir le blâme ? Et puis, de quelle région viendra le travail libre ? L'émigration espagnole se dirige bien plus vers Buenos-Ayres et la Plata, où l'on a moins redouter les fièvres jaunes et les choléras, qui sont la terreur de l'homme blanc. Restent les Chinois et autres Asiatiques. Il en a été introduit depuis dix ans un assez grand nombre à Cuba sans que les résultats soient bien satisfaisants.

On n'a pas fait grand'chose jusqu'ici pour s'assurer que l'engagement du coolie chinois au départ est bien volontaire et consenti ; pour mitiger les horreurs de la traversée, pour garantir les clauses du contrat par lequel, à son arrivée, il se trouve lié au maître qui l'emploie. Le Chinois, mis ainsi à la discrétion du planteur, est devenu à tous égards un esclave, et comme son intelligence supérieur se révolte contre le traitement auquel le pauvre noir se soumet sans résistance, le contrat entre le propriétaire cubain et son ouvrier chinois a plus d'une fois été rompu violemment, le Chinois, mu par la passion de la vengeance, étant indifféremment prêt au meurtre ou au suicide. Il y a donc désaccord entre les parties : le propriétaire cubain trouve le coolie chinois intraitable sur son domaine, et le coolie, dès qu'il peut se libérer, quitte la

plantation et se livre aux occupations de la vie des villes auxquelles son adresse et son habileté le rend éminemment propre. Cette première expérience a en conséquence dégoûté les Cubains des Chinois, et comme ceux-ci sont très-demandés dans les colonies françaises et anglaises, dans le sud de l'Union américaine et ailleurs, ils ne donnent naturellement la préférence aux propriétaires cubains que par l'irrésistible fascination de salaires élevés. La lutte entre le travail libre et le travail esclave se résume, somme toute, en une question de salaires. Malgré tout, pour le propriétaire d'esclaves, "rien ne vaut l'esclave," le travailleur libre peut travailler ou ne pas travailler, et s'il ne veut pas travailler, quel moyen le maître a-t-il de l'y forcer? L'élévation des salaires aux yeux de celui-ci n'aura jamais l'efficacité du fouet.

La vérité est que dans le rapport de M. de Zulueta il y a beaucoup d'illusion, et par malheur l'émancipation à Cuba ne pourra pas se faire sans quelques-unes des conséquences fatales qu'elle a eues ailleurs. Le Cubain ne veut en ce moment que gagner du temps, et cette idée est celle qui domine dans le travail de l'Association des propriétaires d'esclaves. Le gouvernement de l'Espagne, quel qu'il soit, ne sera pas de longtemps en état de mettre en vigueur les décrets d'émancipation à Cuba, ni peut-être même à Porto-Rico. Beaucoup de personnes, en Angleterre, attachent une grande importance à l'attitude menaçante des États-Unis; mais en cette matière la politique du cabinet de Washington est aussi indécise et irrésolue que l'est celle du cabinet de Madrid. Les propriétaires d'esclaves de Cuba sentent que l'Amérique n'a ni l'envie ni le pouvoir de pousser les choses jusqu'à des hostilités réelles, et ils ont la fatuité de croire que, même alors, l'Amérique ne viendrait pas facilement à bout d'eux et de l'Espagne. Ils s'imaginent que l'Amérique, pour le moment, n'a ni armée, ni marine, ni finances, et qu'avec une douzaine de corsaires armés par eux ils iraient eux-mêmes bloquer les ports américains. Quant aux défenses de l'île, ils voient complaisamment dans El Moro, Cabana et un autre fort des environs de la Havane autant de Portsmouths et de Cherbourgs.

Prenant ces fanfaronnades pour ce qu'elles valent, il semble toutefois assez difficile que l'Amérique n'ait qu'à lever le petit doigt pour s'emparer de Cuba. Elle s'occupe de fortifier Key-West, à la pointe de la Floride. Elle a autorisé une compagnie américaine à acheter une longue bande de la baie de Samana sur la côte de Saint-Domingue, et elle malmène l'Espagne et Cuba à propos de choses qui ne la concernent pas. Mais ici se présente la question: "Qu'est-ce que l'Amérique convoite réellement?" Aspire-t-elle à

posséder Saint-Domingue et Cuba, ou, comme certains l'affirment, toutes les Antilles? ou bien se contentera-t-elle de quelque point important, comme la baie de Samana? Si elle veut quelque chose à Cuba, ce ne peut être que la Havane, car ce n'est qu'avec cette ville et Key-West qu'elle peut commander l'entrée du golfe du Mexique. Mais prendre la Havane, c'est virtuellement prendre Cuba. Et alors même que l'Amérique pourrait s'emparer de la Havane, elle aurait à la fortifier et à l'occuper pour la défendre contre toutes les forces de l'île. En s'emparant de la Havane, l'Amérique décapiterait Cuba; en d'autres termes, elle détruirait complètement non-seulement toute la postérité de l'île, mais aussi le commerce considérable que Cuba fait avec les Etats de l'Union. Il ne peut pas y avoir de demie-mesures, pas d'annexion graduelle, il faudrait du même coup subjugué l'île toute entière, ce qui entraînerait l'obligation de la pacifier et de la gouverner.

L'Amérique rencontrerait là deux partis irréconciliables, les Cubains indigènes et les émigrants d'Espagne—les créoles et les Espagnols—et elle n'aurait pas à choisir entre eux, parce que les Espagnols ne consentiraient jamais à aucun compromis avec elle. Elle aurait à soutenir le parti le plus faible contre le plus fort et le plus riche, et elle ne pourrait vaincre la résistance que les Espagnols ne manqueraient pas de lui opposer, qu'en détruisant leurs plantations et en donnant d'un coup la liberté à leur 300,000 esclaves: l'annexion américaine de Cuba ne ferait que hâter le cataclysme qui devient chaque jour plus inévitable; l'Amérique ne ferait que s'arrondir d'un pays épuisé et d'une population impropre au self-government et nullement disposée à lui obéir. Les créoles, en effet, veulent "Cuba pour les Cubains," et bien qu'ils profiteraient volontiers de l'assistance des Américains pour chasser les Espagnols, ils seraient toujours sur le qui-vive pour profiter de tout ce qui pourrait les délivrer des Américains.

Une conquête régulière de Cuba ne rentre pas dans le système ordinaire d'annexion propre aux Etats-Unis. Le gouvernement américain, en fait d'agrandissement, n'agit pas, il se met à la remorque de ses administrés. Ce ne sont pas des armées, mais des bandes d'aventuriers, de pionniers, de squatters qui ont préparé l'occupation de la Californie et du Texas. Un territoire doit être américanisé avant de devenir américain, et il se passera bien des années avant que le Mexique puisse être suffisamment mâché pour être avalé et digéré tranquillement. Quant à Cuba, on n'y voit aucun progrès dans la voie de la colonisation yankee. Les commerçants et les artisans américains n'y prospèrent même pas. Cuba aux mains des Américains ne serait en aucune façon, à cause de son climat,

une possession avantageuse. Les garnisons blanches, surtout de l'espèce des yankees buveurs de spiritueux, y mourraient comme des mouches, et les bataillons de nègres organisés à la manière des régiments de l'Inde anglaise ne seraient point assez sûrs. On croit donc généralement à Cuba que l'Amérique n'entrera pas, de longtemps au moins, en hostilités ouvertes contre l'île. Elle ne veut que tracasser le gouvernement espagnol—qui, elle le sait bien, est absolument sans force à Cuba—de façon à aggraver les maux de l'île et à en précipiter les désastres, afin de rendre son intervention nécessaire pour l'île elle-même, et d'y être appelée en libératrice de la société.

Les deux partis qui, avec des forces inégales, luttent aujourd'hui pour la suprématie dans l'île, auront donc à régler seuls et de leur mieux leurs différends, et en particulier la question de l'esclavage. Or, comme, pour le moment, le parti espagnol et possesseur d'esclaves est certain d'une prépondérance décidée, don Julian de Zulueta et ses amis continueront à jeter de la poudre aux yeux, et —en proposant ou en discutant des projets d'abolition graduelle, parfaitement impraticables, ils le savent bien — à maintenir le système de l'esclavage jusqu'à ce qu'il tombe sous l'effet de quelque catastrophe violente qui entraînera la ruine temporaire de l'île. En somme, les choses à Cuba devront empirer beaucoup encore avant d'avoir quelque chance de s'améliorer.

IV.

Une preuve de la solidité du sol sur lequel les propriétaires d'esclaves à Cuba croient reposer, c'est la parfaite tranquillité, la complète apathie avec lesquelles a été reçue, à la Havane, la nouvelle de l'abdication du roi Amédée et de la proclamation de la république. Le ministre des colonies, parlant au nom du nouveau gouvernement, assurait les Espagnols de Cuba que " le principal objet de la république était de maintenir l'intégralité du territoire espagnol " ou, en d'autres termes, de ne pas se séparer de Cuba. Les Espagnols qui veulent garder Cuba doivent naturellement laisser l'île ce qu'elle est. Le capitaine général, de son côté, a tout aussitôt publié un manifeste dans lequel il s'est déclaré prêt à accepter " tout gouvernement qui sortira du libre exercice de la souveraineté populaire en Espagne." Pour les Cubains propriétaires d'esclaves, peu leur importe ce que sera le gouvernement, pourvu qu'il ne s'occupe pas d'eux; dût-il d'ailleurs s'en occuper, ils savent parfaitement que cela n'empêchera ni n'arrangera rien. Les émi-

grants d'Espagne qui constituent la race dominante ont peu foi dans la république espagnole, et ils croient sincèrement que, quelque soit le gouvernement de la mère patrie, personne n'osera ébranler leur ascendant ou ne s'aventurera à se mêler de leurs institutions particulières. L'esclavage, ils s'en flattent, est chose aussi assurée de vivre sous Castelar qu'elle le fut jamais sous Prim ou Zorilla. « Il n'y a pas, disait naguère au correspondant du *Times* un des plus riches propriétaires d'esclaves de la Havane, il n'y a pas à Madrid un homme en position d'arriver au pouvoir, qui ne puisse être acheté. Quand Prim projetait la vente de Cuba en 1868, 100,000 piastres administrées à propos l'amènèrent à retirer sa proposition, et même avant l'abdication du roi et la retraite de Zorilla, le fameux projet relatif à l'émancipation de Porto-Rico a été retiré, par l'effet irrésistible du même moyen. »

L'esclavage, dans l'opinion de ces messieurs, est une affaire qui ne regarde que les propriétaires d'esclaves et dont personne n'a à se mêler. Tout ce qui prolonge l'anarchie en Espagne et inquiète le monde sur les destinées de ce pays favorise l'état de choses qui met la colonie et sa population créole ou indigène à la merci des possesseurs d'esclaves.

Pour leur part, les créoles cubains ne veulent point d'une république espagnole, mais d'une république à eux. Ce qu'ils veulent, c'est l'indépendance, et ils savent qu'ils ne peuvent l'avoir sans combattre, non pas tant le gouvernement de Madrid que le parti espagnol de l'île, ce fameux « *Cassino espanol* » et ces bataillons de volontaires qui constituent la force du système esclavagiste et par lesquels ils ont été défaits dans toutes les rencontres. Un Anglais doué de peu de sensibilité, mais d'une grande franchise, ne craignait pas de dire, dans ces derniers temps, que l'exécution cruelle de huit étudiants en mars 1871 avait été « un inestimable bienfait » en tant qu'elle avait écrasé le parti créole et établi l'ordre par la terreur. Si barbare que le mot paraisse, il n'en contient pas moins une grande dose de vérité. Tout le monde à Cuba avoue que rien n'excède la haine des créoles pour les Espagnols, si ce n'est la crainte qu'ils en ont.

Les Espagnols, c'est-à-dire les troupes régulières et les volontaires, mais surtout les volontaires, étaient au commencement fort alarmés des proportions prises en 1868 par l'insurrection, et ils étaient convaincus qu'ils ne pourraient jamais la traiter avec trop de rigueur. Il n'y a certainement pas d'exagération dans les récits qui ont été faits des cruautés commises par les Espagnols dans les districts soulevés sur le territoire des *Cinco-Villas*; dans le département du centre, les dernières étincelles de l'insurrection sont

depuis longtemps éteintes, et les bandes chassées au loin à l'est. Dans la région des Cinq-Villes, les Espagnols ont agi d'après le principe qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir. Prenant la désaffection pour accordée, ils fusillaient sans merci non-seulement tous les insurgés pris les armes à la main, mais bon nombre de fugitifs sans armes que la terreur avait à leur approche fait fuir dans les bois, condamnant aussi au même sort d'autres qui étaient restés tranquillement chez eux, mais qui étaient soupçonnés de sympathie pour la cause rebelle. C'est ainsi que faillit périr un planteur bien connu, coupable seulement d'avoir essayé, non sans quelque succès, l'introduction du travail libre sur sa plantation. Ses protestations d'innocence à l'officier commandant le détachement ne reçurent que cette froide réponse : " Tout ce que je sais, c'est que si je vous fais fusiller j'obtiendrai de l'avancement." Le planteur néanmoins parvint à s'esquiver, et il vint expliquer lui-même son cas au capitaine général à la Havane. Le capitaine général le rassura pour ce qui était de sa sécurité personnelle, mais en même temps il crut devoir l'avertir " en ami " de n'élever aucune réclamation à propos des dommages faits à sa propriété, " attendu que dans la circonstance il devait s'estimer déjà trop heureux d'en être quitte avec la vie sauve."

On ne pouvait pas s'attendre naturellement à ce que les insurgés, de leur côté, s'abstinssent de représailles effroyables. Chez eux, quand un prisonnier, et spécialement un officier, tombe entre leurs mains, ils l'attachent la tête en bas à un arbre, amoncellent du bois au-dessous de lui et brûlent ainsi vivante la malheureuse victime. A vrai dire, on ne saurait affirmer de quel côté les atrocités ont commencé ou ont été poussées le plus loin. La règle est de fusiller tous les prisonniers sans exception. Bien mieux, les vainqueurs économisent le plomb et la poudre : le plus souvent les victimes sont dépecées par le " machete," espèce de long coutelas particulier aux pays de plantations de canne et qu'on voit invariablement au côté du combattant aussi bien qu'aux mains des travailleurs. Certains soldats et volontaires ont acquis une telle habileté dans l'emploi de cette arme, qu'ils abattent une tête d'un seul coup avec la dextérité d'un exécuteur de profession. Ces hommes marchent à l'arrière-garde des détachements, et tout individu suspect arrêté est, par ordre de l'officier, envoyé " à l'arrière," où il est immédiatement mis en pièces par les inexorables " macheteros." Règle générale aussi, les corps des exécutés sont abandonnés là où ils tombent, sans être enterrés. Les oiseaux carnassiers, si communs dans l'île, où ils jouissent de la protection des lois comme faisant le service des immondices, s'engraissent de cadavres humains, et

ce n'est pas sans un certain frisson qu'on les voit tourbillonner au-dessus des forêts, où les attire encore l'odeur des restes de leurs hideux festins.

Le sort des femmes n'est pas meilleur que celui des hommes aux mains des combattants, à moins que les attraits de leurs personnes ne les recommandent à la clémence momentanée des vainqueurs, lesquels, pour les mettre à mort, attendent qu'elles aient subi les plus cruels outrages. Des maisons où étaient cachées des troupes de jeunes filles ont été mises à sac par une soldatesque effrénée, officiers en tête. Les autorités de Madrid et de la Havane ont sous les yeux les preuves de quelques-uns des crimes les plus révoltants de cette espèce : quelques-uns des coupables ont été punis ; mais combien de cas analogues où la justice des hommes est restée impuissante ! On a eu de fréquents exemples de femmes dont les maris ont été égorgés sous leurs yeux et qui n'ont elles-mêmes obtenu la vie qu'à la condition de vivre avec les bourreaux. Espagnols et Cubains vous citent à l'envi des faits de ce genre avec cette différence, que les premiers les donnent comme exemple de la dépravation innée des femmes créoles, tandis que les seconds soutiennent que les leurs n'ont consenti à suivre leurs ravisseurs que pour devenir autant de Dalilas et de Judiths ; en effet, on en cite qui ont servi ainsi d'espions et ont conduit leurs nouveaux amants dans les ambuscades des insurgés. On raconte, dans le district des Cinq-Villes, les exploits d'une belle jeune fille, baptisée du nom de "la Vierge de las Tunas". Cette belle aventurière partait armée et à cheval en éclaireur devant les bandes insurgées, avec la ferveur et l'intrépidité de la jeune comtesse de Garibaldi à Varèse. Trois fois elle tomba entre les mains des Espagnols, de qui elle était bien connue. Deux fois elle dut la vie à ses charmes ; mais la troisième fois elle resta aux mains d'un officier moins tendre, qui, après l'avoir livrée à la brutalité de ses soldats, la fit brûler vive, comme une autre Jeanne d'Arc.

Ainsi qu'il arrive dans toutes les guerres, et surtout dans les guerres civiles, les belligérants ne sont pas toujours responsables des atrocités qui se commettent en leur nom. Les districts insurgés sont parcourus par des trainards, des "bandoleros", des maraudeurs de la pire espèce qui, arborant tantôt un drapeau, tantôt l'autre, font en réalité la guerre pour leur propre compte, et à tout le monde. Quel que soit le parti qui prenne ces misérables, il les fusille avec la plus haute impartialité ; mais cette justice sommaire ne paraît pas en diminuer beaucoup le nombre ni arrêter leur audace. C'est surtout à cause d'eux qu'il n'est pas sain de se rendre sans escorte de l'une à l'autre des cinq villes, et particulièrement

de Villacalva à Trinidad ou à San-Juan de los Remedios. On peut se faire une idée des ravages qu'a causés la guerre dans ces districts par ce fait que la population du département central, qui comprend tout le tiers de l'île, est, d'après les statistiques officielles, réduite à 75,000 âmes, blancs et noirs compris. Outre les massacres, proscriptions, bannissements et simple stupidité administrative ont contribué, il faut bien le dire, à faire de la colonie un désert. Par un décret de Rodas, rendu en juillet 1869, la population tout entière des districts ruraux fut "concentrée," c'est-à-dire empilée, pour être plus facilement surveillée, dans la petite ville de Sant-Espiritu, où le défaut de logement, de nourriture et d'air salubre le livra bientôt en masse au choléra, à la variole et autres épidémies, qui la décimèrent, et avec elle les soldats préposés à sa garde.

Pendant que la population périssait ainsi, les troupes achevaient la dévastation du pays en brûlant les récoltes, en égorgeant les bestiaux, en dévalisant les maisons, espérant ainsi, comme le disait leur commandant dans l'ordre du jour, "affamer la rébellion."

Par des moyens de cette nature, une grande portion du département central a été soumise, et aujourd'hui "l'ordre y règne." Il n'est pas impossible que l'application du même remède ne guérisse aussi de l'insurrection les districts orientaux, bien que la région des Cinq-Villes, il faut le remarquer, de Matanzas à Cienfuegos et à Villacalva et toute l'étendue de la côte méridionale, soit un plateau uni où de rares plantations de sucre rompent seules la monotonie de la savane inculte et semée de bois rabougris, ce que les indigènes désignent sous le nom de "Montes." Mais au delà de Trinidad et dans tout le territoire de Puerto-Principe et de Santiago de Cuba sont de vraies "montanas," chaînes de montagnes couvertes de bois épais, où les insurgés peuvent opposer une résistance obstinée, et où, de l'avis de beaucoup de gens, la guerre civile peut se perpétuer. Mais, même dans les districts où toute étincelle d'insurrection a été éteinte, la haine qu'y a allumée l'incendie est loin d'être disparue. Tout au contraire, elle couve plus sombre que jamais et elle éclate en appels à l'étranger avec d'autant plus de véhémence qu'elle a été plus longtemps comprimée par la défiance et la crainte.

L'animosité mutuelle qui pousse les partis l'un contre l'autre à Cuba, n'a rien de commun avec le sentiment d'hostilité qui ailleurs anime la race soumise contre la race dominante. En Lombardie, en Pologne, en Turquie, la ligne de démarcation a été tracée par la nature, et il est rare qu'elle soit entièrement franchie. A Milan, l'Autrichien était tout aussi étranger après deux siècles de domi-

nation que le jour de son arrivée ; mais à Cuba, l'Espagnol et le créole, pour un observateur superficiel, sont deux êtres identiques de sang et de langage. Ils sont en contact par des rapports et des mariages constants. Néanmoins on peut prendre pour accordé que tout émigrant espagnol méprise le Cubain-né et que tout indigène cubain déteste l'émigrant espagnol, quoique le lien entre eux soit souvent celui de père et de fils. L'Espagnol regarde le créole comme un simple métis—même sa femme créole, qu'il épouse pour son argent, pour sa bonne mine, ou simplement parce qu'il ne sait où trouver ailleurs une autre compagne. Il découvre ou il s' imagine découvrir dans chaque indigène la souillure du nègre et du sang esclave, et il lui reproche tous les vices inhérents à une condition servile. Un propriétaire espagnol vous montrera du doigt son régisseur en ricanant et avec la remarque que le "pinceau à goudron" a laissé sa trace sur la figure de cet homme, souvent plus blanc que lui et toujours beaucoup plus intelligent. Le maître, lui, bien qu'il vienne d'Espagne, porte assez souvent les traces de sang étranger et même de sang africain dans ses veines ; mais ce sang, dit-il, ne peut être que du sang maure : les Maures étaient une race guerrière et dominatrice, tandis que, selon toute probabilité, son employé n'est qu'à deux ou trois degrés du sang nègre, et doit nécessairement avoir l'âme d'un esclave. Il le tient en défiance et il dissimule d'autant moins son mépris et ses soupçons qu'il a besoin de ses services.

Le cubain, d'un autre côté, qu'il ait ou non du sang africain dans les veines, est, comme avant lui ses ascendants de plusieurs générations, allaité par des négresses et élevé par elles et au milieu d'elles. Il a de grandes sympathies pour la race noire, et il s'irrite de la dureté et de la cruauté avec lesquelles le « negrero » d'Espagne est enclin à le traiter. Ce n'est pas, toutefois, que le Cubain chérisse le noir "comme homme et comme frère" ou que le lot de l'esclave lui paraisse trop dur, mais il a pour lui quelque chose de la tendresse qu'un être humain montre à un animal favori, et il ne peut supporter la barbarie de l'Espagnol commandeur d'esclaves qui pense que, quand une troupe d'esclaves est usée par l'excès de travail, "il y a plus de bénéfice" à s'en procurer une autre à quelque prix que ce soit que de consacrer des soins et des dépenses à l'ancienne.

C'est en grande partie par suite de ces dispositions différentes des Espagnols et des Cubains envers la race nègre que la cause de l'insurrection cubaine s'est trouvée, dès l'origine, associée au mouvement en faveur de l'émancipation nègre. Il y a probablement autant de possesseurs d'esclaves chez les Cubains que chez les

Espagnols ; mais les créoles, en règle générale, sont des maîtres moins avarés, moins exigeants, moins despotes. Pour eux l'esclavage ne rend pas bien, et ils aiment à se persuader que s'ils avaient la haute main, s'ils pouvaient arracher l'île à la tyrannie des Espagnols, ils pourraient facilement organiser un système plus ou moins libre de travail plus rémunérateur et plus d'accord aussi avec la civilisation chrétienne que celui qu'ont établie les Espagnols par la terreur du fouet.

Du désir d'améliorer la condition de la race nègre à un effort pour l'émanciper, la transition est facile ; c'est ainsi que, dans tout le passé historique de l'île, on voit toute tentative patriotique des créoles accompagnée et quelquefois précédée d'une insurrection nègre ; et les bandes qui, aujourd'hui, sous Gespedes et autres chefs, tiennent encore la campagne dans les portions orientales de l'île sont, en grande partie, composées de nègres, esclaves fugitifs principalement. Des Cubains, dans l'impossibilité d'amener autrement le triomphe de leur cause, pourraient, sous l'empire de circonstances favorables, se hasarder à soulever les esclaves ; le fait n'est pas absolument impossible, bien que, d'un autre côté, il n'est pas certain que le cri de l'indépendance trouvât de l'écho dans les cœurs de cette race abruti. En outre, l'ascendant des Espagnols au moyen de l'intelligente organisation de leurs bataillons volontaires est si solidement établi et repose si entièrement sur la façon dont ils tiennent les esclaves sous le joug, que toute tentative de cette nature conduirait à l'immédiate extermination de la race nègre tout entière.

Le problème qui inquiète si fort le monde arrivera-t-il tôt ou tard à une solution sanglante ? C'est la chose qu'on peut prévoir, bien que le signal de la lutte, qu'on le sache bien, doit venir nécessairement des Cubains ; mais ceux-ci sont naturellement trop timides dans tous les temps, et pour le moment trop découragés par les châtimens récents, pour risquer une lutte ouverte, à moins qu'ils ne s'y sentent poussés par l'espoir d'un puissant secours étranger.

Mais, quoique hors des forêts et des rochers de l'extrême Est il n'y ait point d'état de guerre positif, le désir des Cubains d'entamer l'action est intense ; il se révèle dans cette agitation de plus en plus manifeste des nègres, et dans ces assassinats et ces incendies dont les journaux ne rendent compte qu'à moitié et qu'en général on attribue, Dieu sait pourquoi, à la désaffection des Chinois. Un propriétaire d'esclaves, qui dissimule peu son antipathie pour cette race asiatique, affirmait naguère qu'il y avait chaque année sur les plantations plus de cinquante exécutions capitales de Chinois

pour crime d'assassinats par vengeance. Mais il ne faut pas oublier que les Chinois sont seulement des "engagés" et non des individus achetés et vendus comme des esclaves, et qu'ils ne peuvent être mis à mort sans au moins quelque forme de jugement, tandis qu'un nègre réfractaire ou simplement fugitif peut être tué sans qu'on sache jamais rien de la nature de sa culpabilité ou de sa peine.

De tout ce qui précède, on peut aisément concevoir combien est mince la croûte du volcan que foule la société dans l'île de Cuba. Il existe là deux races blanches unies par le sang et divisées par le cœur d'une manière irréconciliable, avec des forces presque égales, mais différemment organisées ; puis, soumises à ces deux races, d'autres races de sang différent, unies de cœur cependant par le joug commun de la souffrance et prêtes, quand d'habiles agitateurs sauront s'emparer d'elles, à jeter tout leur poids dans le plateau de la balance qui pourra leur offrir la meilleure chance d'émancipation. Le conflit peut ne se produire ni cette année, ni l'année prochaine ; il peut être même reculé indéfiniment, mais il est inévitable, à moins que quelque influence étrangère, quelque "deus ex machina" ne se mette en peine de proposer une solution pacifique à ce problème de l'émancipation des esclaves qu'on a trouvé partout si ardu et qui, chaque fois, a abouti à une collision violente.

O. S.

(Extrait analytique des Correspondances du "Times.")

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GONZALVE DOUTRE, D. C. L., PROFESSEUR DE
PROCÉDURE A L'UNIVERSITÉ MCGILL DE MONTRÉAL, LOQS
DE LA DISTRIBUTION DES DIPLOMES LE 30 MARS 1874.

(Traduction.)

M. LE CHANCELIER,
MESDAMES ET MESSIEURS,
GRADUÉS,

L'Université, en vous conférant le degré de B. C. L., reconnaît par là vos talents et le succès obtenu dans vos études. Chargé d'être l'interprète des sentiments de la Faculté à votre égard, je puis dire que pendant les trois années de vos cours, notre devoir de professeur nous a été facilité et rendu agréable par votre assiduité, le soin et l'intelligence que vous avez apportés aux leçons qui vous ont été données. Vous avez tous rivalisé de zèle pour vous faire expliquer et comprendre la législation du pays, et le plus beau témoignage que vos professeurs puissent vous rendre, c'est que lorsqu'il s'est agi de décerner la médaille d'or, vous la méritiez tous et le vainqueur ne l'a emportée que par un concours de circonstances très heureuses, il n'est donc que le *primus inter pares*.

L'obtention du degré universitaire ne vous permet pas d'être reçu *ipso facto* Avocat ou Notaire.

Sachant que le diplôme de la Faculté de Droit n'exempte nullement l'élève de subir un examen devant le Barreau, la Faculté s'efforce de n'accorder de diplômes qu'à ceux qui peuvent subir avec succès ces examens.

Le diplôme qui vient de vous être donné ne vous ouvre donc pas de droit la porte du Barreau ou du Notariat : il s'agit pour vous non pas de dormir sur vos lauriers, mais de redoubler de zèle et d'étude pour faire honneur à l'Université et à vous-même. Vous trouverez au Barreau et à la Chambre des Notaires des examinateurs de beaucoup d'expérience et de talents, qui sauront apprécier vos connaissances et vos études. Ils ne tiendront aucun compte de la médaille d'or, des prix et des diplômes : vous aurez à lutter de nouveau sur un terrain plus vaste et plus entouré de dangers. Il vous faut donc une autre armure, d'un acier mieux trempé. Si je vous mets en garde contre cette nouvelle épreuve, c'est pour vous aguerrir et vous rendre plus propres à la lutte, afin que la victoire n'en soit que plus éclatante.

Lorsque vous serez reçus Avocats ou Notaires, de nouveaux devoirs et une plus grande responsabilité surgiront. Le Barreau est plus propre à satisfaire l'ambition d'un jeune homme, que la médecine et le notariat. Dans ces carrières, il n'y a guères à espérer de plus grands honneurs, tandis que l'Avocat peut aspirer à devenir l'aviseur et le législateur de son pays et à siéger dans la magistrature. La médecine et le notariat sont deux spécialités de la science, le Barreau participe de toutes ces spécialités, il touche à tout. L'avocat doit connaître les éléments de tous les arts. Il traite de tout dans ses plaidoiries. Cicéron a défini l'avocat *homo peritus in omnibus scientiis*. En Cour Criminelle, dans les matières de succession ou de légitimité, l'Avocat doit connaître la médecine légale. Les Compagnies d'Assurance, les Manufactures, les Banques, les Congrégations Religieuses emploient tour-à-tour l'Avocat, qui doit savoir au besoin se faire anatomiste, chimiste, banquier, commerçant, théologien, ingénieur, architecte etc., pour défendre et protéger les intérêts variés de la communauté. Il n'est donc pas étonnant que le Parlement soit encombré d'Avocats et ce n'est pas parcequ'ils sont plus éloquents que les autres, mais parcequ'ils sont plus qualifiés à être de bons législateurs que les autres citoyens. Le Barreau a fourni à l'Etat d'excellents ministres des finances et je vois comme chancelier et au nombre des gouverneurs de cette Université plusieurs de ses membres les plus distingués.

Tous les honneurs sont donc à votre portée, il ne s'agit pour vous que de conformer votre conduite à celle de ces hommes distingués auxquels je viens de faire allusion.

La première qualité de l'avocat est l'indépendance de caractère. Etre indépendant ce n'est pas, croyez-le bien, se soustraire aux mouvements de la société ; mais c'est ne pas subir les influences

indues de ceux qui nous entourent. Ne dépendre de personne, ne consiste pas à ne tenir aucun compte du respect que l'on doit à ses semblables. L'indépendance est sœur de la tolérance et jamais deux sœurs ne se sont mieux comprises pour vivre en paix et harmonie. L'avocat consciencieux doit être tolérant et indépendant. Pour être consciencieux, il faut qu'il soit convaincu.

Que de choses n'a-t-on pas dit contre les avocats ! Le plus grand reproche qui pourrait leur être fait, ce serait de parler en faveur de celui qui les paie. Pour de l'argent, dit-on, on fait dire à un avocat tout ce que l'on veut. L'argent est, il est vrai, un métal bien influent, les avocats ne sont pas seuls à le savoir, mais je crois que le Barreau peut repousser victorieusement l'accusation de véna- lité.

L'avocat, pour être convaincu, doit avoir fait de sérieuses études. En science, en art, en politique, en religion, comme en loi, il doit avoir des opinions formées et ces opinions doivent le person- nifier et le distinguer des autres.

Toutes les opinions sincères sont respectables, sur quelque sujet qu'elles portent. Un avocat, dont l'opinion sera connue et qui sera inébranlable dans cette opinion, se fera une clientèle honorable et profitable pour lui-même.

Sur une question de mur mitoyen, l'Avocat peut défendre aussi bien A que B, et payé par l'un ou par l'autre il ne se contredira pas en prenant la défense de l'un plutôt que celle de l'autre. Mais il n'en est plus de même, lorsqu'il s'agit de soutenir ou combattre certains principes sociaux. L'Avocat ne doit être guidé alors que par ses opinions, sa conviction et son indépendance, et il doit calculer si la position qu'il prendra dans la cause ne tournera pas contre ses propres convictions et ne fera pas triompher la cause qu'il combattait lui-même, dans les relations de la vie.

Il aura à lutter peut-être contre des hommes opulents, contre des corporations puissantes, contre le gouvernement même. S'il voulait sacrifier ses opinions, fouler aux pieds ses convictions, il aurait la pratique de ces corps puissants et ferait peut-être promptement sa fortune. Il serait peut-être nommé plus tôt Conseil de la Reine, et en y mettant un peu de zèle, il aurait des chances d'arriver plus vite à être juge. L'Avocat consciencieux, honnête, intègre doit être inflexible : son bonheur et son honneur sont dans ses opinions, dans ses convictions. Que de plaisir à contempler un Avocat qui sait résister aux influences en vogue pour rester sous son drapeau, sans s'occuper des clameurs que les pré- jugés font entendre ! Ne cherchez pas vos modèles chez ceux qui ne savent rien affronter, qui se soumettent à tous les vents.

Nous vivons dans un siècle de combats religieux, sociaux et politiques. La pensée traverse librement l'espace, chaque homme apporte sa pierre à l'édifice élevé à la civilisation, la vie est une lutte continuelle entre le bien et le mal, entre le faux et le vrai. Ne pas combattre, c'est être à la merci du vice, souvent plus persistant que la vertu. Chaque citoyen se doit à son pays : lâche est celui qui regarde de quel côté tourne le vent du succès pour tendre ses voiles et naviguer sans efforts dans les courants à la mode ; lâche est celui qui cherche le juste milieu de tous les problèmes pour être prêt à adopter par intérêt ou cupidité, le premier extrême qui s'imposera à lui ; lâche enfin est celui qui partage sincèrement votre opinion, mais qui n'ose le dire tout haut de peur de froisser son entourage. L'indépendance de l'Avocat se révolte contre de semblables tendances que nous coudoyons malheureusement trop souvent. Rappelez-vous que le succès n'est pas toujours le triomphe Pyrrhus ; ne disait-il pas qu'il ne lui fallait qu'une victoire comme celle qu'il venait de remporter, pour être définitivement vaincu. Un succès temporaire n'assure rien. L'Avocat doit étudier d'avance quelle sera la conséquence inévitable de la doctrine qu'il soutiendra, et quelque soit le gain ou les honneurs qu'il recevra, il doit refuser la cause, si, en la soutenant, il doit sacrifier ses opinions et ses convictions, ou composer avec elles.

Lorsque vous vous serez fait une réputation d'Avocats intègres et consciencieux, soyez sans crainte, la clientèle viendra d'elle-même et vous récompensera de votre abnégation et de votre fidélité aux principes. La paix de votre conscience fera votre bonheur et si la fortune est lente ou ingrate pour vous, le respect et l'estime de vos concitoyens seront une large compensation. Les principes ne périssent pas et en les tenant haut et fermes, vous laisserez à vos enfants et à votre pays un héritage dont ils seront fiers. La fortune offre, il est vrai, de bien séduisantes perspectives ; mais ce n'est pas l'argent seul qui donne une considération durable, le mérite et le bonheur.

C'est surtout sur le terrain du mérite, que l'influence de l'argent disparaît ; tous sont égaux dans la lutte de l'intelligence : le cerveau seul est en fonction et des monceaux d'or n'en rempliront pas les cavités vides. Laissez donc de côté les rêves de la richesse pécuniaire. Plaignez plutôt les gens riches, qui sont si souvent les esclaves de leur fortune : la peur de la perdre absorbe les meilleurs instants de leur vie. Soyez riches en intelligence, savourez l'étude, meublez-vous le cerveau de toutes les connaissances humaines, la faillite ne vous les enlèvera jamais ; méprisez la richesse lorsque vous ne pourrez pas l'employer à perfectionner les sciences

et les arts et à améliorer la condition de l'humanité et à la rendre plus heureuse. La fortune n'est enviable que lorsque celui qui la possède a l'intelligence et le désintéressement de la répandre en bienfaits pour l'éducation ou le soulagement de ses semblables.

Combien d'hommes riches ne voyons-nous pas autour de nous, qui ne savent que faire de leur argent, qui n'ont pas un instant de loisir, entraînés comme ils le sont dans l'engrainage des affaires : ils ont su amasser, ils ne savent pas dépenser. D'heureuses exceptions ont su consacrer une partie de la fortune pour le bien de l'éducation. Que serait cette Université sans la générosité de McGill ! Supposez un instant que McGill, au lieu de laisser sa fortune à une institution, l'eût distribué à des héritiers égoïstes, ne pensant qu'à eux ? Au lieu d'une université qui fait l'honneur de cette ville et de la Puissance du Canada, il n'existerait peut-être rien. Que les hommes riches qui m'entendent fassent cette réflexion, et ils comprendront que leur fortune ne peut être utile qu'en autant qu'elle laisse derrière eux des traces que n'efface pas la prodigalité d'un héritier. Que les hommes riches viennent contempler cette Université, réunissant dans son sein, la jeunesse canadienne sans distinction de race, et de religion, l'instruisant sans froisser ses sentiments nationaux et religieux, travaillant au contraire à les faire respecter. Que les hommes riches calculent combien de citoyens nous préparons tous les ans pour aider aux besoins de la patrie. Et ils verront que leur argent est mieux utilisé dans cette université, qu'à bâtir des châteaux, entretenir de riches écuries et avoir une domesticité nombreuse. Les McGill, les Molson, les Peabody et les Girard ont plus fait pour l'humanité que les Rotchilds de tous les pays.

Près du nom de McGill, s'élève celui de Molson : Vous voyez l'image de cet homme généreux que l'Université vénère. Chaque année amène des nouveaux dons. La salle qui nous réunit, cette corbeille de fleur d'où s'échappent tous les ans de si riches parfums, est due à sa munificence. Son nom attaché à une banque vivra moins longtemps qu'attaché à ce temple dédié aux sciences et aux arts, c'est-à-dire à l'intelligence humaine.

Cet exemple devrait exciter le zèle de nos hommes riches : l'éducation laïque dans le sens compris par cette université est préférable à toute autre éducation, car elle est à la portée des hommes du monde. Ce n'est pas dans notre siècle, qu'il est prudent de laisser contrôler par le clergé, de quelque dénomination qu'il soit, l'éducation classique et universitaire.

Les sciences pratiques, la médecine et surtout la législation ne

peuvent être protestantes ou catholiques : elles ont pour b ase des principes qui conviennent   toutes les croyances.

Il y a un courant dangereux vers la concentration de toutes les sciences et des arts, au profit d'une croyance. Le moyen de d tourner ce courant et l'arr ter dans sa course fatale, c'est de lui opposer l'enseignement laique et universitaire, tel que nous l'offre l'Universit  McGill. Il y a des hommes du monde qui usent leurs talents et leurs connaissances,   diminuer la somme des connaissances et des libert s, au profit d'une caste ou d'une secte. Ces hommes sont plut t   plaindre qu'  condamner. C'est en s'abritant sous le toit hospitalier de l'Universit  McGill, que vous trouverez la tol rance religieuse la mieux comprise. En m'exprimant dans une langue qui n'est pas la mienne, j'ai voulu faire acte de courtoisie envers un auditoire qui pourra, dans quelques ann es peut- tre, entendre patiemment un discours fran ais, sans rien perdre de ses bonnes qualit s anglaises. Si je n'ai pu  tre compris, comme je l'aurais d sir , n'en accusez que mon ignorance de l'anglais et non ma mauvaise volont . Je vous laisse donc, gradu s, en vous souhaitant succ s et prosp rit .

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Nous commençons la publication de notes éparses d'un écrivain canadien, qui n'ose pas se nommer. Elles seront publiées suivant son caprice, ou plutôt, pour ne pas le blesser, suivant son bon plaisir. Nos lecteurs y trouveront une variété singulière d'observations et de détails, qu'il faut attribuer au caractère un peu changeant de notre ami : il se fait au besoin professeur, avocat, écrivain et autres qualificatifs du même genre. Son voyage en Europe a eu lieu en 1869 et 1870. De peur de ne rien avoir, il vaut mieux prendre tout : c'est ce que nous faisons, convaincu que le lecteur nous pardonnera en compensation de ce qu'il retirera d'agréable et d'utile.

NOTE DE LA DIRECTION.

Paris, 5 novembre, 1869.

MA CHÈRE AMIE,

Je vous aurais écrit plutôt si un violent rhumatisme n'avait pas rendu inerte ma main droite. Je souffre encore beaucoup et j'écris avec une lenteur qui n'en est pas moins douloureuse. Exigez donc maintenant que je vous fasse un récit détaillé de tout ce que j'ai vu, entendu et éprouvé ! Il me faudrait vingt mains et je n'en ai qu'une, qui est souffrante. Je vais vous parler du Théâtre et de l'Opéra et je crois avoir choisi le sujet le plus agréable pour vous.

Jusqu'à ce jour, j'ai vu le *Prophète* de Meyerbeer à l'Opéra Français ; *Rigolletto*, de Verdi, aux Italiens, et Mlle de Belle-Isle, d'Alexandre Dumas, à la Comédie Française. Il faut d'abord vous dire que tous ces Théâtres sont immenses, à cinq ou six étages et

d'une richesse extrême : il y a dans chacun une loge privée pour l'Empereur, et c'est principalement au Théâtre Français, (Comédie) où il va ; car les Comédiens ordinaires de l'Empereur jouent là. Ceci posé, disons aussi, que là où il n'y a pas de chant, il n'y a pas d'orchestre, en sorte que les entr'actes ne sont pas très gais. Pour les rendre plus agréables, nous trouvons dans l'édifice même ou à la porte, un café ou un restaurant où on a ce qu'il faut pour distraire le corps et l'esprit, c'est-à-dire livres et journaux. Tous les Théâtres sont entourés de soldats, l'arme au bras et casque d'acier étincelant sur la tête, avec panache (sur le casque bien entendu). Je fais trop de digressions : Parlons du *Prophète*.

En relisant l'histoire allemande du XVII^e siècle, vous verrez la guerre longue et sourde des anabaptistes, qui désolèrent l'Allemagne au nom de Dieu. Jean de Leyde prétendit que Dieu lui était apparu et l'avait nommé roi : il le dit et le fit croire. Mais comme toutes les religions fausses se ressemblent, il fallait que Jean de Leyde n'eût pas de mère, n'eût pas de femme, n'eût pas d'amante, chose difficile, si elle n'est pas indispensable à notre pauvre nature humaine. Or il avait une mère, comme vous en avez une, comme, hélas, *j'en ai eue une*. Mais il fallait ne pas le dire et la renier ! Il avait une amante, la charmante Berthe. Mais le fils de Dieu ne devait avoir de sentiment que pour son peuple, la personnification de l'amour des sens et de la patrie ! Il sacrifie tout pour une couronne trop large pour sa tête et trop pesante pour ses épaules. Pour se distraire, il nage dans le sang : il a le courage et la valeur : chaque pas est un triomphe ! Berthe et Fidès (mère de Jean) ignorent tout cela. Elles ne savent ce qu'il est devenu et sont loin de penser qu'il est roi. Sa férocité est si grande, que Berthe, sans savoir qu'elle s'attaque à son amant, a résolu de le tuer pour en délivrer l'Allemagne. Fidès assiste sans le savoir, au couronnement de son fils, et c'est dans l'imposante cérémonie de ce couronnement, (où il y a sur la scène près de 500 personnes et 50 à 60 chevaux,) qu'un sentiment trop violent lui fait avouer à haute voix que tel est son fils ! Le cri d'étonnement de la foule est splendide et le chant vous saisit l'âme par son impétueuse harmonie et son ensemble parfait. Jean renie sa mère et en appelle à elle-même, en lui lançant un de ses regards de fils, qui disent que tout est perdu, si elle ne fait pas comme lui ! Quelle lutte, quels sentiments contradictoires, qui s'entrechoquent et jettent des éclairs ! Elle avoue que Jean n'est pas son fils et on l'emprisonne pour avoir troublé la fête du couronnement ! Dans sa prison, Fidès revoit son fils, et il s'en suit une scène où tous les sentiments contraires vont se croiser, se frapper ;

sentiments d'orgueil et d'amour filial, sentiment maternel et de conservation : ce duo vous transporte, vous enivre et soulève tout ce qu'il y a de sensible et d'énervant dans l'âme. A ce moment arrive Berthe, armée d'un poignard : elle ne sait pas que Jean est le roi. En le voyant, tout son amour s'exhale dans ses bras ; elle le couvre de baisers, et s'étonne de sa beauté chevaleresque et du feu de son regard, Berthe ne peut s'empêcher d'exprimer sa haine contre le roi ; elle le maudit et montre le poignard avec lequel elle veut le tuer, pour lui avoir ravi son amant. Voyez la lutte qu'il y a entre Jean qui aime Berthe et Jean qui est le roi, entre Fidès qui est la mère de Jean et l'amie de Berthe, entre Berthe qui ne comprend que son amour pour Jean et sa haine pour le roi. Ce Trio soutenu par un orchestre de 100 à 150 musiciens est splendide. Quel contre coup, lorsque Berthe voit dans son Jean, bien aimé, le roi qu'elle exécra ! Elle se tue de désespoir.

Une réaction s'opère alors chez Jean. La victoire lui échappe et il meurt avec sa mère dans un incendie, au moment où son château, s'écroule, au milieu des flammes ! Le dénouement est quelque chose d'inouï, d'impossible à décrire : le craquement de l'édifice, les murs qui s'écroulent avec fracas dans les flammes, les cadavres qui tombent pêle-mêle : le tableau est d'une vérité saisissante, qui fait frémir !

Il était minuit, lorsque j'ai laissé le Théâtre. Je n'ai pu ce jour-là, me diriger à pied à mon domicile, j'ai pris une voiture. Parlons maintenant du *Rigoletto* de Verdi.

Si vous n'avez pas lu le *Roi s'amuse* de V. Hugo, lisez-le : car *Rigoletto* est la même histoire, les noms seuls sont changés. Je n'y comprends rien : *Le Roi s'amuse* est-il l'original ou la copie de *Rigoletto* ? Le Poème de M. Peave est-il un plagiat du drame de M. Hugo ? Je n'ai pas une connaissance exacte de l'histoire dramatique pour pouvoir répondre à ces questions. Mais le Duc de Mantoue, est bien François Ier, et ainsi de suite. Cette remarque a dû être faite, déjà en France, et je pense bien que ma surprise serait vue ici pour une naïveté, à faire pousser des cheveux sur les genoux.

Relisez donc le *Roi s'amuse* et évitez-moi une analyse de la Pièce ! La Patti, Mde la Marquise de Caux, s'il vous plaît, jouait la fille du Bouffon ! Là où est la Patti, vous concevez que les artistes qui l'accompagnent sont les princes de l'art. Le temps a passé avec une rapidité inouïe ! Il y a des parties splendides, des effets d'orchestre à rendre enthousiaste. La Patti est petite et plus maigre que lorsqu'elle est venue au Canada. Mais elle est jolie et chante à ravir. J'étais très éloignée de la scène et aucun son ne m'é-

chappait. Les salons de l'Opéra sont splendides et dans les entr'actes, Dames et Messieurs, laissent leur loge, pour faire la promenade dans les immenses salons qui entourent les loges. Le grand Opéra Français, qui sera ouvert au printemps, surpassera l'Opéra Italien ; mais aujourd'hui ce dernier tient la tête de l'élégance et du confort. J'ouvre une parenthèse, au risque de la faire crier sur ses gonds. Les artistes en France, sont respectés à l'égal des avocats, médecins et notaires, sinon plus. Vous pouvez trouver des femmes légères parmi les figurantes, mais jamais parmi les artistes. Ils sont reçus dans le grand monde, avec respect et sympathie. Il est donc naturel que le Marquis de Caux ait épousé, la *Patti*. Rachel est une tache au tableau, tache qui est rachetée par son talent.

La scène, lorsque la fille du bouffon se sacrifie à son amant, a été si bien rendue, que la salle entière était soulevée, debout, applaudissant à deux mains et *bissant* les artistes. Ils ont répété ce *quatuor*, mais on voyait que la *Patti* était fatiguée. Le souvenir que je conserve de cette pièce est gravé dans ma mémoire ; elle m'a donné l'intuition musicale, j'ai senti ce qu'il y avait de beau et de sublime dans la musique et j'ai gravi haletant les nombreux degrés qui me séparaient du piédestal où se trouvaient tant de divinités artistiques afin de les contempler à loisir et les admirer de toute l'ardeur de mon âme.

A la Comédie Française, il n'y a plus de chant, plus d'orchestre, mais l'art dramatique est dans toute sa splendeur. *La joie fait peur* d'Emile de Girardin, a été rendue avec un naturel si parfait, que les acteurs disparaissaient, pour faire place aux personnages mêmes de la pièce. *Mlle de Belle-Isle*, d'Alexandre Dumas, vous est connue par ses romans sous la Régence. C'est un chapitre des Amours du Duc de Richelieu, et vous savez de combien de chapitres, ces amours se composaient. Les costumes sont d'une richesse extrême et les décors d'une somptuosité impossible à décrire.

Il y a une scène de bal splendide ; vous voyez trois grandes salles très éclairées, remplies de danseurs : la scène paraît plus grande que le Théâtre même et il nous semble que nous regardons à la dérobée un spectacle qui n'est pas fait pour nous. *Un mari qui pleure* a terminé la soirée. C'est un avocat qui a le don de faire pleurer les autres, mais qui ne veut pas pleurer ; sa femme en est vexée, elle cherche à exciter sa jalousie, et elle n'y réussit qu'en faisant verser un sang innocent. Il y a des larmes et des rires dans cette pièce. C'est ainsi que je termine et je vous en demande pardon, en vous embrassant.

Naples, 28 janvier 1870.

MON CHER AMI,

Décidément il faut avouer que l'hiver est singulier cette année, de quelque endroit que nous nous plaçons sur le globe pour en juger. Au Canada, à Montréal, le 3 de janvier, on me dit qu'il y avait peu de neige et peu de glace, que le St. Laurent ne pouvait supporter aucun fardeau. A Paris on se plaint que la neige jette son linceul partout, contrairement à l'usage. Nice, ce boulevard des empereurs, est désert ; le froid en a chassé les gros comme les petits bonnets ; se croyant à l'abri du froid à Naples, les flaneurs de tous les pays s'y sont rendus, mais le soleil est capricieux ; à peine vient-il d'apparaître que de noirs nuages l'obscurcissent aussitôt. Palerme, Messine ne connaissent que la pluie. Alexandrie et toute cette partie de l'Egypte ne constatent que des ouragans et le Nil déborde partout. L'Arno inonde Florence, comme il a inondé Pise. Le Tibre se grossit d'une manière menaçante pour Rome ; la Saône et le Rhone ne sont pas moins dangereux pour Lyon. Il y a donc bouleversement sous la calotte du ciel et les astronomes sont bien heureux s'ils ne perdent pas la carte, à vouloir déchiffrer ce dérangement universel.

Le climat de Naples est cependant tolérable. Le froid n'est jamais vif et humide comme à Rome ou à Florence. Le soleil se montre assez longtemps pour réchauffer la température. La politique fait la matière de la conversation dans l'ex-capitale de François II.

Les femmes surtout se distinguent dans la polémique et rien n'est plus étrange que d'entendre des principes incendiaires sortir de charmantes lèvres roses. Personne ne sait ce qu'il veut, mais tout le monde est d'accord que le système du gouvernement actuel est mauvais. Pour un étranger il pense différemment, car les affaires ont bien changé depuis l'avènement de Victor Emmanuel au gouvernement de l'Italie. Cependant il y a quelque chose qui étonne en ce moment. Un système de Banque qui serait déclaré criminel dans tous les pays du monde, est toléré en Italie. Ce système consiste à donner de gros intérêts aux anciens déposants, aux dépens des déposants futurs. Comme illustration, un homme dépose à cette banque huit cents francs le 1er Janvier, on lui donne un bon de mille francs payable le 1er février, bon qui lui est strictement payé. En déposant chaque mois ce qu'il reçoit, il retire à la fin de l'année 8864 francs, pour un premier dépôt de 800 francs.

En sorte que huit personnes faisant ce même dépôt retireraient à la fin de l'année 70,912 francs !

Le 1er janvier, un rédacteur d'un journal a été tué en duel pour avoir stigmatisé ou défendu je ne sais trop le système odieux, qui menace le peuple Italien d'une ruine complète. Cette mort a fait connaître au peuple des campagnes qu'une banque donnait un intérêt composé de 20 pour cent par mois. Aussitôt les cultivateurs ont vendu leurs terres ; jusqu'aux vases d'Eglise qui ont été mis en dépôt. Les capitaux ont afflué de toutes parts et des fortunes rapides se sont construites. Jamais on n'a vu d'aussi beaux équipages sur la Chiaia depuis la création de cette banque. Mais le plus clair de tout cela, c'est la ruine prochaine de la portion la plus notable du peuple italien. Il n'y a pas d'autre issue ; tout le monde le sait et tout le monde dépose, en disant : après moi le déluge. *L'Italie* du 27 janvier annonce l'établissement de trois nouvelles banques à Naples, l'une donnant 18 pour cent d'intérêt anticipé par mois, l'autre 20 et la troisième 30. Ne croyez pas que l'on entretienne le moindre scrupule de conscience à recevoir un intérêt illégitime qui n'est le produit d'aucun commerce honnête, d'aucune spéculation morale, d'aucune entreprise avantageuse soit pour l'état, soit pour les particuliers. Autant leur parler des principes du grand Manitou des Indiens que de leur faire entendre raison sur cette question. La fièvre de l'or a envahi les meilleurs sentiments pour les étouffer et ne leur substituer qu'un lucre odieux. Le gouvernement italien se sent impuissant à couper dans sa racine le mal qui se propage dans le corps social : qui sait, les ministres eux-mêmes ne puisent-ils pas à la Banque ?

Le côté le plus amusant de la chose est que Rome s'en mêle. Les romains trouvent leurs jeux de loterie un jeu pâle à côté des spéculations de la Banque italienne ; les fonds romains abondent et font cause commune avec les fonds napolitains. Les jeux de loterie sont dans les mœurs des italiens, qu'ils appartiennent à Rome ou à l'Italie : les deux gouvernements en retirent le plus clair de leur revenu, mais les particuliers trouvent plus profitable le nouveau système des banques.

Si les italiens sont atteints aujourd'hui de la fièvre de l'or et s'enrichissent avec une rapidité inouïe, ils sont obligés d'entretenir une société secrète : la *Camorra*. Il faut rester quelque temps à Naples pour que les Napolitains vous confient leurs chagrins au sujet de cette société, qui leur fait payer un tribut un peu onéreux. La *Camorra* respecte les étrangers, car ce sont eux qui amènent la prospérité à Naples ; mais elle force les commerçants à lui payer tribut. Un coup de stylet répond au refus de paiement et c'est si

bien le cas, que les populations croient voir des camorristes partout. Il suffit de les regarder avec une certaine insistance pour leur voir donner immédiatement de l'argent. Cet impôt est général et les commerçants s'y soumettent sans trop crier. Le chef de la Camorra reçoit un joli salaire, et il y a une hiérarchie comme dans le gouvernement le mieux constitué. Si le pourboire, la *buona mane*, est de rigueur, c'est qu'il sert de revenu aux camorristes. Recevez-vous une lettre chargée de la poste, le porteur ne paraîtra que lorsque vous lui aurez donné un pourboire et il vous le demandera plutôt en suppliant qu'en homme qui tient à l'argent. C'est qu'il sait qu'un camorriste lui demandera sa part de ce pourboire et il n'y a pas à discuter avec ce bandit. On ne connaît pas plus les camorristes que ceux qui spéculent à la banque, et il est aussi difficile d'atteindre les uns que les autres.

Le froid rend agréables les soirées au coin du feu. Madame Ossani, la charmante maîtresse de la Pension Anglo-Américaine, réunit tous les soirs dans ses salons la fleur de la jeunesse napolitaine. On y cause dans un français très pur, et la musique prête ses accents mélodieux lorsque la conversation menace de languir. Le vendredi il y a bal et c'est le meilleur moment d'étudier les mœurs napolitaines. Il y a là plus de laisser aller que chez les français. J'ai eu la bonne fortune d'y rencontrer un soir de la semaine dernière, M. Cazeneuve, jeune prestidigitateur français d'un grand talent. Il a donné des représentations devant les Empereurs Napoléon et Alexandre, dont il a reçu de précieux cadeaux et de flatteuses décorations. Il a bien voulu nous faire voir en quoi consistait son talent et voici ce que nous avons vu. Il a donné cinq enveloppes cachetées à diverses personnes. A l'une, il a demandé de choisir un nom de baptême. Elle a choisi Olga, nom russe, qui s'est trouvé répété sur un papier contenu dans l'enveloppe. Il a prié cinq personnes de mettre quatre lignes d'unités sur une ardoise qu'une sixième personne a additionnées et le résultat était correctement constaté sur le papier de cette seconde enveloppe. A la troisième, demande fut faite de nommer un auteur latin, pendant qu'il fait choisir par six personnes au hasard des cartes portant les lettres de l'alphabet. Horace est choisi et ce nom est non-seulement sur le papier de la troisième enveloppe, mais encore on lit le même nom sur les six cartes réunies ! La quatrième personne prend une carte qu'elle remet au paquet et M. Cazeneuve les mêle et les jetant l'une après l'autre renversées, lui demande de lui dire quand il lui faudra s'arrêter pour retrouver sa carte. A un signe, il s'écrie : *Vous me dites de m'arrêter à la 8e carte !* En effet c'est la carte choisie et ce qu'il y a de plus singulier c'est que les mots

sous-lignés se trouvent en toutes lettres dans le papier de la quatrième enveloppe ! La cinquième enfin, trouve sur le papier renfermé dans l'enveloppe le nom de la fleur qu'elle a demandée et M. Cazeneuve aperçoit dans le chignon de cette dame quatre à cinq roses dont elle avait désiré voir reproduire les noms sur le papier. Ce qui nous a le plus ébahi c'est que tenant sous son pied le paquet de cartes, il en faisait sortir brusquement la carte qu'on indiquait, sans déranger les autres, et sans y toucher !

M. Cazeneuve est non-seulement un excellent prestigitateur, mais encore un homme d'une mémoire remarquable. Il suffit d'indiquer une page de l'histoire chronologique universelle de Duruy, pour qu'il donne littéralement autant de lignes que l'on veut de cette page. Il vous répondra de suite que dans l'année et le pays que vous lui mentionnerez il s'est passé tel événement. Il s'est rarement trompé.

Nous ne nous attendions pas à voir la jeune et jolie Madame Cazeneuve se joindre à son mari dans cette représentation impromptue. C'est un charmant sujet pour les expériences de magnétisme. On se révolte de voir ces belles épaules et ces bras si ronds, être transpercés par des aiguilles. Elle ne souffre pas, il est vrai mais l'auditoire est à la torture et on aurait lapidé M. Cazeneuve, comme un bourreau, s'il n'avait mis fin à ces expériences. Nous avons aussi à constater un état de catalepsie parfaitement caractérisée chez Madame Cazeneuve, obtenu par ces mêmes passes magnétiques. C'est bien beau au point de vue de la science ; mais lorsque le sujet est une belle jeune femme de 22 ans, cette expérience ne fait qu'exciter un sentiment pénible. C'est avec bonheur qu'on lui voit ouvrir les yeux, nous sourire et ignorer ce qui s'est passé.

Ils doivent aller en Amérique cette année : je leur ai prédit un succès aussi complet que celui qui les a accueillis partout.

Les nouvelles de France nous arrivent régulièrement. Le journal français publié en Italie reproduit exactement les opinions des grands organes du parti libéral. Vous avez appris avec une vraie satisfaction l'inauguration du gouvernement constitutionnel en France. Emile Ollivier s'est fait pardonner toutes les bassesses du passé pour parvenir au pouvoir. Pour avoir attendu si longtemps il a bien débuté et son nom sera attaché à la grande œuvre libérale dont la France n'oubliera pas le souvenir. Le parti avancé que l'on appelait il y a six mois le parti irréconciliable a été pris à l'improviste ; il a senti le terrain vaciller sous ses pieds. Il faisait la guerre au gouvernement personnel. Le gouvernement personnel est disparu, mais l'homme est resté, plus puissant que jamais ;

supposez que l'affaire d'Auteuil fut arrivée avant l'avènement d'Ollivier, c'en était fait de la dynastie napoléonienne, car l'Empereur était aussi détesté alors qu'il est aimé aujourd'hui. Il ne faut pas se cacher le côté sinistre de l'affaire d'Auteuil. Deux jeunes gens se présentent chez le Prince Pierre Bonaparte comme témoins du Rédacteur de la *Marseillaise* ; l'un, Victor Noir, est tué, l'autre reçoit deux balles dans son paletot. En admettant le récit du Prince comme le seul véridique, ce qui est beaucoup trop admettre, vû les antécédents de cet homme, il n'y a pas d'excuse à cet assassinat. En supposant que Noir ait souffleté le Prince, on ne répond pas instantanément à ce soufflet par un coup de feu. Ce qui rend le récit du prince invraisemblable, c'est qu'en supposant qu'il ait eu raison de tuer Noir à cause de son soufflet, il n'y avait aucun motif de tirer deux coups de feu sur Fauvielle qui ne l'avait pas souffleté. Lorsque l'on connaît les antécédents du Prince Pierre Bonaparte, qui en est rendu à son sixième meurtre, dans des circonstances aussi injustifiables que celle dont il est question, il est difficile de donner crédit à un récit émanant de lui. On ne cache pas en France la possibilité d'un acquittement devant la Haute Cour de Justice, qui se réunira à Versailles. Si telle chose a lieu, Emile Ollivier perdra du terrain dans la confiance et la sympathie de la Chambre.

Le Prince est coupable d'assassinat et un gouvernement qui possède des tribunaux composés de manière à acquitter cet homme, ne mérite pas d'être à la tête d'une nation. Il suffira alors d'être prince pour assassiner à loisir, sans être le moins du monde inquieté.

Rochefort semble être complètement dérouteré par le dernier jugement rendu contre lui. Il s'attendait à être condamné à 5 années de prisons et à la perte des droits civils : il n'a été condamné qu'à trois mois de prison sans que ses droits civils fussent affectés. Comme il s'est laissé condamner par défaut, il y a appel et la rumeur est que la procédure sera assez lente pour permettre à Rochefort de siéger pendant cette session. Il perd tous les jours ses meilleurs amis, Gambetta et *tutti quanti* ont une teinte de modération qui jure avec leur titre d'irréconciliables.

Ledru-Rollin, qui n'est pas fâché de se trouver à Paris, pour gérer son immense fortune, se donne mille prétextes pour ne se mêler à aucun mouvement politique. Il ne veut pas se présenter, car il lui faudrait prêter serment. Il refuse de prêter son ministère à Noir, parcequ'il reconnaîtrait par-là des lois qu'il désapprouve. On admire sa grandeur d'âme. Je crois qu'il vaudrait mieux

admirer sa ruse pour se soustraire à ces tentatives de le jeter dans un mouvement politique.

Montpensier s'est fait élire député en Espagne : c'est le meilleur moyen d'arriver au trône. L'exclusion des Bourbons n'a pu être votée ; mais il sera toujours difficile pour Montpensier de réussir à être nommé.

La Reine Victoria a une maladie de cerveau qui paraît dangereuse. Le Prince de Galles fera-t-il oublier sa conduite privée en montant sur le trône de la Grande Bretagne ? Il faut l'espérer et ne pas s'inquiéter de ce que peut être un roi, lorsqu'il règne et ne gouverne pas.

Paris, 9 Novembre, 1869.

MON CHER AMI,

Je t'informais que M. Godin, le secrétaire de M. Jozon, m'avait promis une carte pour assister à la messe du Saint-Esprit. Malheureusement, il n'y en avait plus. Cependant, je me rendis au Palais de Justice et M. Grévy, le Bâtonnier, après avoir vu M. le premier Président (Devienne) m'a placé près de lui. Il m'a fallu pour cela endosser la toge, mettre la toque et le rabat. J'étais placé en tête des avocats, mais en arrière de toute la magistrature en robe rouge. La cérémonie a été imposante. La messe du St. Esprit a lieu dans la Sainte Chapelle du Palais de Justice, qui est peut-être le plus bel édifice religieux de Paris. Depuis la révolution, elle était restée interdite au culte, et les archives judiciaires l'avaient envahie. On entreprit de la réparer dans les dernières années de Louis Philippe. On y célèbre chaque année, depuis 1853, la messe du Saint Esprit pour la rentrée de la magistrature. Lorsque St. Louis eut reçu de Jean de Brienne, empereur de Constantine, la couronne d'épine, et de Beaudoin, successeur de Jean de Brienne, une portion considérable de la vraie croix, il conçut l'idée de faire construire un monument digne, par sa grandeur et sa magnificence, du dépôt sacré qu'il voulait lui confier. Ce monument c'est la sainte chapelle, qui adhère au Palais de Justice. Cette chapelle a été terminée en 1245. Je lis dans mon guide : " Rien de plus élégant, de plus riche, de plus splendide, que l'intérieur de la chapelle. Les colonnettes, les sculptures sont en profusion. Toutes les parties de l'édifice, sans aucune exception, disparaissent sous les dorures et les enluminures ; mais l'ornement principal,

ce sont les vitraux. Chacune des fenêtres est un écrin éblouissant et elles sont si hautes, si rapprochées, qu'on croirait être sous une voûte de pierres précieuses."

Les reliques font partie du trésor de Notre Dame dont je te parlerai bientôt.

Après la messe, le cortège, au milieu d'une haie de soldats, aux casques étincelants, présentant les armes, s'est rendu à la Cour Impériale. Il n'y avait pas d'autre musique, que vingt à trente tambours, menant un train d'enfer. A la Cour Impériale, toutes les Cours étaient réunies. C'est un très joli coup d'œil que de voir une centaine de vieillards imposants, ayant toge rouge, brodée d'hermine et couverts de médailles et de plaques. La salle est petite et vermoulue ; c'est là que le vieux parlement de 93 siégeait. Un magistrat, M. Connelly, a fait l'oraison funèbre de Troplong : il a lu tout le temps. Après cette lecture, le Conseil du Barreau a été invité à prêter le serment de discipline et nous nous sommes retirés.

Il était deux heures ; je n'avais pas faim, je me suis rendu de suite à l'Église Notre Dame, qui se trouve tout près du Palais de Justice. C'est là qu'est le vieux Paris, ce que les parisiens appellent la Cité. La première pierre de cette église a été posée en 1163. Rappelle-toi le roman de Victor Hugo (Notre Dame de Paris) et tu auras une description exacte de ce splendide monument. Il serait trop long d'entrer dans des détails, mais c'est la grande église de France, l'église mère. Victor Hugo, de l'aveu de ceux même qui nous guident, est le seul qui a compris et esquissé les splendeurs architecturales de ce monument. Il paraît au premier coup d'œil, plus petit que notre église. Les tours sont si larges, si bien assises, que l'on croirait qu'elles sont basses : elles ont cependant 204 pieds. Il y a tant d'ensemble, tant de sculpture et de bonne disposition que ce colossal monument semble petit. Lorsqu'on est sur le haut des tours, le spectacle est saisissant, tout Paris est à nos pieds et les nombreuses colonnes se réunissent ensemble, quoique plusieurs milles les séparent. Le trésor de Notre Dame consiste dans un musée religieux. Ce sont des ostensoris, St. Sacrament, etc., qui datent de tous les siècles ; ce sont des reliques précieuses. On voit cela dans des voûtes. C'est très intéressant. Le gardien du trésor explique d'un ton monotone et machinal les objets précieux : la première fois, le récit m'a intéressé jusqu'à la fin. J'y suis retourné une seconde fois et à ma grande surprise, j'y constatai la même tournure de phrase, le même ton et la même monotonie : intrigué, je lui demandai s'il y avait longtemps qu'il faisait le même récit : depuis quinze ans, me

répondit-il, et une dizaine de fois par jours ! Il est probable qu'il lui est permis de penser à autre chose qu'au trésor en faisant son récit : ce qu'il y aurait d'amusant c'est que quelques mauvais farceurs changeraient les objets de place, mettraient la balle trouvée dans l'épave dorsale de Mgr. Affre à la place de la médaille frappée en commémoration du sacre de Napoléon Ier. On voit d'ici l'effet du récit stéréotypé sur les auditeurs.

Cette journée paraissait bien employée, lorsqu'en m'en retournant chez moi, je rencontre Emile Chevalier. Quoique je l'eusse perdu de vue depuis près de dix ans, je l'ai reconnu. Je n'ai pas eu le temps de lui dire mon nom : Tiens c'est vous, M. Gustave ! C'est étrange, à moins que mon costume d'étranger et l'annonce de mon arrivée dans *Le Pays* (qu'il reçoit) ne l'aient prévenu. Il m'a amené dans un bouchon retiré, autrement dit : une taverne. Je l'ai accompagné. Il a été très digne avec moi et m'a parlé du Canada, de ce pauvre Charles de toi et de tous les amis. Il a toujours sa grosse tête, ses grands cheveux et sa longue barbe. Il est malpropre, mais bien habillé. Il est rédacteur d'un journal.....de chasse. Je me suis sauvé. Jeudi (4 nov.) je suis allé à Versailles, nous y allons en chemin de fer : par St. Lazare, toutes les heures ; par Montparnasse toutes les demi-heures. Le trajet est agréable. Il était midi lorsque je suis arrivé.

J'ouvre une parenthèse, pour te dire, comment on se nourrit ici. Lorsque je me lève le matin on m'apporte du café au lait (quantité, deux grandes tasses) et du pain et du beurre. Je déjeune là où je me trouve, vers midi ; cela coûte d'habitude 1.50 fr. On a pour cela une $\frac{1}{2}$ bouteille de vin, un hors-d'œuvre, tel que radis, sardine à l'huile ou écrevisses ; deux plats à son choix (je choisis d'habitude un vol au vent aux champignons et une omelette aux petites herbes) et un dessert (j'affectionne le fromage à la crème). Le diner coûte à peu près 2.50 fr., il est semblable au déjeuner, plus l'addition de deux plats. Je crus avoir affaire à un semblable restaurant en allant à Versailles et je demandai la même variété de mets. On me fit payer 8.60 francs à part du pourboire 20 centimes. Je t'envoie la carte que l'on m'a donnée, c'est un chef-d'œuvre : on paie pour la richesse des noms. La distance de Paris à Versailles prend une heure de chemin de fer et l'on ne paie que 1.50 franc.

Je suis allé voir M. Laboulaye, avant de visiter Versailles. J'ai été bien reçu, il était seul, il a encore ses cheveux noirs : son habit noir est boutonné jusqu'au cou. Il porte un pince-nez. Il est si simple que tu jurerais que tu as affaire à un bourgeois de Paris. Il connaît le Canada et dans son cours de

Droit international au Collège de France, il a eu plusieurs fois occasion de parler de notre pays et d'en parler avec une exactitude assez étrange. Nous avons ri de bon cœur du livre du vicomte de Baſterot, qui, probablement, n'est jamais venu au Canada. J'ai laissé Versailles vers 4 ou 5 heures devant y retourner deux jours après diner avec M. Laboulaye et sa famille.

M'étant adressé au Baron Haussman, le Préfet de la Seine, j'ai reçu un permis pour visiter les catacombes de Paris, ce qui n'est accordé que le premier samedi de chaque mois. En sorte que mon compagnon ne pourra les voir, à moins qu'il ne revienne de nouveau à Paris, car nous partons cette semaine pour l'Italie. Je te conseille de lire un roman que j'ai dans ma bibliothèque : les Catacombes de Paris, par Elie Berthet. Je n'ai rien lu de plus exact. A 1½ heure p. m. samedi, j'étais à la Barrière de l'Enfer et il y avait une foule de près de 300 personnes, se proposant de faire la même visite. Nous étions armés de bougies, nous avions l'apparence d'une confrérie allant faire le chemin de la croix. Nous sommes descendus 84 degrés, dans un escalier très étroit et tournant constamment, en sorte que nous descendions à une profondeur de 66 pieds sans changer de place.

Pour ne pas s'y égarer, des guides se tiennent à tous les passages dangereux, et leurs fanaux nous indiquent la route à suivre. Ce sont bien des catacombes, la ville de Paris est à cent pieds au-dessus de notre tête, si nous tenons compte de l'épaisseur du mur supérieur. Les voleurs se réfugiaient autrefois dans les catacombes et plusieurs écroulements ont eu lieu dans divers quartiers, par suite de leur retraite dans les souterrains. Ces voleurs avaient fini par en connaître toutes les issues.

70 escaliers environ, situés dans différents quartiers, donnent accès dans les catacombes. Les principaux se trouvent dans la cour du pavillon de la barrière de l'Enfer, dans la rue de la Tombe-Isaire et dans la plaine de Montsouris. En pénétrant dans le souterrain par la barrière de l'Enfer, on arrive d'abord à la profondeur sus-indiquée, à une longue galerie fort étroite se dirigeant sur Montsouris. Cette galerie aboutit à l'ossuaire. On a transporté dans cet endroit les squelettes de plus de 3 millions de personnes inhumées dans des cimetières qui ont été abolis. On y voit pendant un ou deux milles de chaque côté une double rangée d'ossements humains s'élevant à environ 9 pieds de hauteur. Des crânes dénudés forment partout la corniche de cette muraille funèbre. On remarque plusieurs crânes percés par des balles ou des lances. Combien de victimes de la guerre et de la révolution ! Ça et là le regard s'arrête sur des pensées de nos grands pères, très appro-

priées à la circonstance. Ce sont des inscriptions empruntées aux poésies de Lemierre, de Delille, de Malfilâtre, de Lamartine, etc. Une galerie renferme le tombeau de Gilbert, avec ces vers tirés de sa dernière élogie :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
 J'apparus un jour, et je meurs ;
 Je meurs ! et sur la tombe où lentement j'arrive,
 Nul ne viendra verser des pleurs.

“ Au milieu de tant de morts, disent certains écrivains sur les Catacombes, se trouvent beaucoup d'hommes et de femmes célèbres à divers titres, des rois, des princes et des princesses, des grands seigneurs, des grandes dames, des membres de toutes les académies, des généraux, des administrateurs, des religieux et des religieuses et la foule des générations qui nous ont précédé sur le sol de Paris, en laissant des traces ineffaçables de leur passage.” J'ai passé plus d'une heure dans les catacombes, marchant constamment. J'ai donc fait près d'une lieue, sous Paris. Je vais visiter les égouts de Paris, mais je ne sais quel jour. Après être sorti des souterrains, j'ai été m'habiller et j'ai pris le chemin de fer pour Versailles, afin de prendre le diner chez M. Laboulaye, tel que convenu.

Parlons de Versailles, d'abord. Tu sais aussi bien que moi ce qu'a été Versailles pour la monarchie ; en passant par Montparnasse, je faisais le même trajet qu'avait fait Louis XVI dans sa fuite de Vincennes. Mais Versailles a une toute autre signification historique. Nous voyons le château construit par Louis XIII en 1624 et religieusement conservé par son fils Louis XIV ; il est placé dans la cour de marbre. Le palais de Versailles comprend une partie centrale et deux ailes : son étendue est de 1275 pieds, le développement est de 1800 pieds sur la façade occidentale. La grille longue de 351 pieds est divisée par 11 travées, par des pilastres, dont les ornements (une grande lyre et des fleurs de lys) sont dorés ; la porte d'entrée est surmontée des armes de France. La cour est décorée de 16 statues en marbre de 12 pieds de hauteur. La cour de marbre est ainsi appelée, parcequ'elle est dallée en marbre. La chapelle, célèbre par la présence de Mme de Maintenon est d'une splendide antiquité. Je n'ai encore visité que le rez-de-chaussée de la galerie du palais et j'y ai vu 223 peintures, représentant l'histoire de France, jusqu'à Louis XVI, à commencer par Clovis. Quelques unes de ces peintures ont jusqu'à 20 pieds de haut, sur 30 de large. Malgré qu'il y ait des siècles que ces peintures ont été faites, il y a une telle vérité de pinceau, que l'on croirait voir revivre ces person-

nages. C'était un jour de congé pour les colléges, lorsque je visitai ce rez-de-chaussée, qui est composé de 12 grandes chambres. Les élèves, sous la direction de leurs maîtres, visitaient alors ces chambres et recevaient l'explication détaillée de chaque tableau. C'est connaître sur le vif l'histoire de son pays que de l'apprendre ainsi. Le professeur s'animait et nous, étrangers, nous l'écoutions, avec un religieux silence, comme si nous avions été ses élèves. Il serait trop long de te dire tout ce que j'ai vu. Le jeu des eaux de Versailles est quelque chose d'inouï. Il faut y passer 4 à 5 jours pour tout voir.

Il était 5½ heures p.m. lorsque je me rendis chez M. Laboulaye. Nous étions à peu près 15 à table, plusieurs femmes mariées, sauf une vieille fille, qui préfère coiffer Ste. Catherine en France que de venir se marier et geler au Canada : J'ai eu beau lui dire que notre amour était un excellent calorifère, rien n'a pu la faire décider. Je me suis bien amusé. Le fils de M. Laboulaye est employé aux Affaires Etrangères.

J'ai été de retour à Paris vers 11½ heures du soir. Dimanche matin, je me suis rendu au magasin de M. A. Durand et Pedone Lauriel. A midi, Madame Lauriel, la fille de M. Durand, une savante de premier ordre, m'a invité à prendre le déjeuner en famille, et j'ai continué à travailler toute la journée. M. Durand est retiré des affaires ; il est tellement habitué à aller à son magasin tous les jours, qu'il ne peut se défaire de cette habitude. Ami de tous les auteurs connus, pour eux, c'est leur sauveur : il tend les bras à tous ceux qui veulent se faire imprimer. Chez lui tu vois trois grandes bibliothèques et chaque volume richement relié contient un autographe de l'auteur.

M. Durand est un bon vieux qui aime à rire et qui ne veut rester à rien faire. Dimanche il a passé sa journée à emballer et pendant quelques instants, il arrangeait ses clous pour s'en servir une seconde fois. Il est riche et sa librairie de Droit est la plus considérable de Paris. J'ai été invité à dîner chez lui dimanche soir. Il demeure au Boulevard St. Michel. Il y avait près de 25 personnes à table, au nombre desquelles je comptais M. Laboulaye, et autres écrivains distingués. Un Français de la Louisiane, avait l'effronterie de dire à table qu'il avait porté des souliers de peau de négresse aux Etats-Unis. Je lui ai demandé d'un grand sérieux, s'il n'avait pas mangé la négresse avant d'utiliser ainsi sa peau. A son indignation, il y eût un éclat de rire qui a mis fin à cette forfanterie grossière. Il y en a qui s'imaginent que l'on peut tout dire sur un pays lointain. Voyant que j'avais affaire à un sudiste enragé, qui ne sentait pas

bon auprès de M. Laboulaye, j'ai dit à ce Monsieur qu'il avait été assez commis d'atrocités au Sud pendant la guerre, pour que je ne fusse pas étonné de ce qu'il disait. Andersonville, le Dr. Blackburn, tout cela n'était aux yeux de mon sudiste que des inventions de ma part. Ce qui nous a le plus fait rire, ça été son indignation de ce que les Etats-Unis n'avaient pas encore fait le procès de Davis : si au lieu, lui ai-je répondu d'avoir jugé et guillotiné le malheureux Louis XVI, cent fois plus innocent que Davis, on eut temporisé en promettant de le juger, croyez-vous que vous l'auriez guillotiné et que vous auriez souillé votre histoire d'une atrocité injustifiable ? Certes non, Louis XVI aurait été exilé, comme l'ont été vos rois subséquents, et tout aurait été dit. Davis de son côté, finira par être marchand de parapluie dans quelque coin ignoré du globe. Laboulaye paraissait charmé de la réponse et m'en a félicité. On s'est levé de table et nous avons veillé jusqu'à minuit. Madame Laboulaye est la plus charmante femme que j'aie vue en France. Nous sommes ensemble comme si nous nous connaissions depuis 10 ans. Elle aime cette manière de dire les choses, sans ambages, allant droit au but. Elle m'a demandé comment j'avais trouvé le cancan de Paris. Je lui ai répondu ce que j'avais dit à un sergent de ville, au Valentino, qui était surpris de mon étonnement à voir ces femmes, relever leur robe, et danser une danse échevelée : Savez-vous, sergent, ce que nous ferions au Canada ici : La police prendrait les danseurs et les danseuses, les spectactateurs..... et les sergents de ville chargés de maintenir ici l'ordre dans ce désordre moral !

Tu vois que je m'amuse assez bien à Paris. J'ai diné lundi chez M. Jozon. Là j'ai rencontré les célébrités du Barreau. Madame Jozon est une charmante petite femme. Madame Girardin, la femme du Professeur de Procédure Civile, ressemble beaucoup à Madame E. S.

Nous allons partir mardi prochain, pour l'Italie. Madame Laboulaye nous a indiqué notre itinéraire : nous nous rendons à Nice d'abord, en chemin de fer, et nous ferons 22 lieues à pieds en passant par la Corniche. Le chemin est plat, au bas des Apennins et sur le bord de la mer. Lorsque nous serons fatigués, nous prendrons la diligence. Elle nous dit que c'est le chemin du bon Dieu ! Elle en parle avec un tel enthousiasme qu'il nous est impossible de refuser de nous engager dans le passage des Alpes, ouvert d'abord par Annibal et si bien amélioré par Napoléon 1er.

GUSTAVE DAHAUT.

LA QUESTION DU JOUR.

L'UNION DES PARTIS POLITIQUES, DANS LA PROVINCE
DE QUÉBEC,

PAR

OSCAR DUNN,

Rédacteur de "l'Opinion Publique."

Cinq articles successifs, livrés tout d'abord au vent de la publicité d'un journal hebdomadaire, réapparaissent aujourd'hui, sous l'enveloppe d'une couverture vert de cuivre, et, édités en forme de brochure, avec le nom de M. Oscar Dunn comme estampille, viennent se soumettre au jugement du public.

La nature de ces articles, leur signification et leur but ont quelque chose qui dépasse la portée ordinaire des écrits de pure polémique ; bien que la brochure soit mince de feuillets, elle est grosse d'enseignements, et nous constatons avec autant de surprise que de satisfaction, que l'opuscule vaut un livre.

En ces jours d'enfantement bibliographique, où tel auteur délaye en mille pages ce qui pourrait tenir en dix lignes, nous devons savoir gré au Rédacteur de *l'Opinion Publique* d'avoir condensé en trente pages une matière intéressante, que la fantaisie ou la verve d'un de ses confrères aurait pu nous coucher en deux tomes.

Énoncer des propositions en termes exacts et précis, citer des faits vrais, des autorités connues, faciles à consulter, tout cela au moment opportun, et dans un style clair, simple et rapide, telles sont les qualités des œuvres de polémique. En ces matières nos

habitudes d'esprit suivent le mouvement commercial et industriel de notre époque ; nous nous sentons entraînés ; on veut apprendre, connaître, savoir vite, car le lendemain est déjà là qui s'offre avec de nouveaux problèmes, d'autres inconnus : courtes et claires, c'est la maxime universelle pour les œuvres au jour le jour.

Pour le plus grand nombre, d'ailleurs, le souci des affaires, les devoirs de la famille, les exigences du monde, ne prennent-ils point la meilleure partie de notre temps ; celui qu'on donne à la lecture devient de plus en plus rare, et tout auteur désireux de prendre l'oreille de cette majorité besoigneuse, affairée, distraite, doit, sous peine d'échec, économiser le temps et l'attention. A ces conditions, il réussit à se faire écouter, et c'est assurément à cela que M. Dunn devra sinon le succès de ses théories, du moins un très grand nombre de lecteurs.

Ceci dit en guise de préface, passons à l'examen de la brochure.

I.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres qui forment autant de parties distinctes, complètes en elles-mêmes, mais qui se soudent, s'appellent si naturellement, qu'elles constituent un tout homogène : comme des anneaux entrelacés forment une chaîne.

Le titre de la brochure parle assez haut pour qu'il soit inutile de l'expliquer ; celle-ci n'est que le développement logique, et le commentaire éloquent de l'idée inspiratrice, "*L'Union des Partis Politiques dans la Province de Québec.*"

Le chapitre Ier traite du résultat des dernières élections ; c'est là l'entrée en matière. Afin de les juger avec impartialité, de traiter ce sujet avec le calme qu'il convient, l'auteur se place en dehors et au-dessus des partis ; c'est le vrai point de vue. Sans se désintéresser de la lutte, sans ignorer les passions et les idées des combattants, mais évitant aussi soigneusement de montrer une préférence secrète, qu'une animosité déguisée envers l'un ou l'autre des partis, M. Dunn a réussi à nous exposer le théâtre de l'action, le nombre et l'armement des troupes, les conditions du combat et le résultat final. La tâche était ingrate, difficile ; il fallait, avec beaucoup de loyauté dans l'esprit, une grande habileté de main. La partialité du narrateur reste hors de cause, elle n'apparaît nulle part ; et, si les mobiles de cette équité éclatent à chaque ligne de la brochure, on ne peut qu'en féliciter le rédacteur de "*l'Opinion Publique,*" car ils coulent d'une source aussi pure qu'abondante : d'un patriotisme éclairé, courageux et sincère.

A tous les yeux, le triomphe du ministère actuel a été complet, achevé, éclatant; les vaincus désorganisés sont en pleine déroute, et les vainqueurs acclamés, glorieux, reçoivent des couronnes civiques tandis qu'ils partagent les dépouilles opimes aux héros de la journée. Loin de contester le désastre, M. Dunn admet ce fait brutal, incontestable, de la loi de la force, du droit du nombre. Mais où se montre l'originalité de l'historiographe de ces batailles politiques, c'est dans le dénombrement des divers corps d'armée qui ont donné dans la journée; c'est dans la physiologie de chacun des groupes, de leurs idées, et, qu'on nous passe l'expression, de leur force quantitative et qualitative; en un mot, de l'importance, de la valeur des minorités politiques, dont la coalition a formé les rangs épais de l'armée victorieuse.

Dans une analyse aussi juste qu'ingénieuse, M. Dunn distingue entre les hommes et les principes, entre les chefs et les soldats, et s'il nous montre ces derniers marchant à l'ennemi sous le commandement de chefs fatigués, vieilliss au service d'une cause désavouée; placés seulement aux postes d'honneur à cause de l'autorité et de l'expérience acquises en des guerres intestines dont on voudrait effacer le souvenir, c'est que ces généraux ont pour aides-de-camp de jeunes officiers que les troupes, elles le disent haut et ferme se réservent de placer à leur tête à la première occasion.

Mais cette rapide campagne achevée, les troupes auxiliaires, vont-elles reprendre, une fois dans les cantonnements, leur indépendance et leur liberté d'action? Cela semble ressortir de la nature même et des tendances de ces corps francs qui, dès aujourd'hui, forment déjà leur état-major, choisissent leurs cadres, exercent leurs hommes, modifient leur armement, pour des luttes inévitables et prochaines.

Ce sont précisément ces aventures, ces luttes intestines, cet éparpillement de forces—conditions normales, en d'autres pays, de la vie politique, mais qui, dans la Province de Québec, seraient un véritable suicide national—dont M. Dunn s'efforce de conjurer le péril et de prévenir les dangers.

Que conseille-t-il? Quel est son remède? La fusion des partis.

II.

L'exposé des raisons qui facilitent cette transformation, fait l'objet du chapitre deuxième.

Prêcher, en politique, la fusion des partis, ne serait-ce point analogue à recommander, au point de vue scientifique, la recherche du

mouvement perpétuel ? Oui, peut-être ailleurs, non pas ici, dans la province de Québec ; car M. Dunn montre que les différences qui nous séparent sont plutôt affaires de mots que de principes, et tiennent plus à la forme qu'au fonds, à l'apparence qu'à la réalité. Et ce qui vaut mieux, il nous le prouve par l'identité des programmes d'abord, par les conditions mêmes dans lesquelles s'est faite la campagne électorale, par l'effectif et l'origine des auxiliaires enrégimentés, par les déclarations inattendues de certains chefs et le mutisme significatif de certains autres.

L'auteur définit ensuite avec une grande sagacité le rôle différent des députés, suivant qu'ils appartiennent à la Législature Provinciale ou au Parlement Fédéral, lorsque l'une ou l'autre de ces assemblées traite de matières du domaine religieux. De cette diversité de fonctions, parfaitement saisie du reste par le corps électoral, M. Dunn fait très-bien ressortir l'attachement profond, la jalousie susceptible de la population, pour ce qui intéresse les droits et les privilèges du culte catholique ; et l'inanité de tout parti qui essayerait d'affaiblir ce respect et cette fidélité à la foi traditionnelle ou d'en discréditer les gardiens. Poursuivant son idée, logique avec lui-même, accumulant ses preuves, M. Dunn nous montre l'ancien parti libéral modifiant peu à peu ses idées, diminuant sa propagande, ses chefs abandonnant l'Institut, et tous ces irréguliers votant en définitive avec les conservateurs sur la question des écoles.

D'autre part, il nous montre le *Nouveau-Monde* rallié, ignorant, pour bonnes causes sans doute, les implacables adversaires de la veille ; le *National*, jeté comme un pont entre deux quartiers hostiles, et livrant en otage comme garantie M. Labege d'un côté, et acceptant de l'autre en échange l'urne renfermant les cendres de l'ancien *Pays*.

Pour clore enfin la série de ces métamorphoses, la formation du parti *National*, que son pompeux adjectif annule en tant que parti légitime, car son contraire, étant une trahison au premier chef, ne saurait s'admettre ; à bien le prendre, tous les partis sont nationaux à leur manière.

Il n'importe, cette arène nouvelle est une sorte de terrain neutre où tous les hommes de bonne volonté peuvent se rencontrer, où ceux qui ont allégé leur bagage des idées répugnant à la tradition nationale, à la conscience du peuple, trouveront des compagnons enchantés de faire route ensemble.

Ce nom de parti *National* nous semble plutôt désigner un édifice public qu'un corps de partisans ; ce titre est comme l'inscription monumentale gravée au fronton du temple élevé à un culte

naissant, et sous le portique duquel chaque fidèle, dès l'entrée, serait tenu d'abjurer les anciennes idoles avant de saluer le Dieu nouveau !

Si les nationaux, en principes, se disent conservateurs, ceux-ci se proclament tout aussi nationaux que ceux-là. Entre ces partis, les analogies, les tendances communes ne sont-elles point plus nombreuses et plus fortes que leurs différences et leurs antipathies ? D'ailleurs, comme le remarque intelligemment M. Dunn, ces appellations anciennes n'ont aucun sens sous la constitution de 1867.

Ces adversaires n'ont-ils pas, depuis, confondu leurs voutes pour emporter des mesures nées autrefois ou de nos jours en des camps opposés ? En somme le passé n'est plus et le présent seul existe comme moyen de préparer l'avenir.

L'attitude des partis en ce moment, pour nous servir d'une comparaison familière, ressemble à celle de deux convives qui, assis à la table d'un amphitriton refuseraient de toucher à son vin sous le prétexte que les bouteilles placées à leur côté, bien qu'emplies du même crû, porteraient des étiquettes différemment historiées !

"Assez des vieilles disputes, comprenons le présent, songeons un peu à l'avenir" s'écrie l'auteur ; et les faits, outre son sentiment et en dépit des apparences, lui donnent raison.

Radicaux et Conservateurs, tels sont les termes exacts et justes que M. Dunn conseille d'adopter pour désigner les partis. La manière dont il explique la signification de ces qualificatifs, n'est nullement fantaisiste ou arbitraire : on en jugera par les définitions qu'il en donne. Elles sortent de l'essence des principes auxquels on sera forcé de rattacher chaque parti ; ce n'est plus ici l'étiquette indiquant la marchandise, mais bien la marchandise trahissant sa nature par un parfum, un poids, une couleur. *suis generis*.

III.

"L'union est-elle possible, est-elle désirable dans les circonstances actuelles ?" L'examen de la question, à ce double point de vue, forme la matière du troisième chapitre.

Au lieu de se contenter d'une affirmation pure et simple, M. Dunn préfère laisser les faits répondre à son interrogation. Pour cela il insiste sur l'importance de notre province et compare le rôle que sa place, son influence, son génie propre, l'appellent à jouer dans la confédération, avec celui que lui ont créé les derniers événements. Le morceau est fort réussi. Pourquoi M. Dunn a-t-il cru devoir se poser et résoudre deux objections qui ne prou-

vent qu'une chose, un sentiment d'excessive délicatesse chez l'écrivain.

Mentionnons-les, puisque l'auteur s'en est occupé. On pourrait croire, dit M. Dunn, qu'é notre appel à la fusion des partis ne cachât une arrière pensée, celle d'obtenir une part du patronage officiel. Considérer cette futilité dans le projet d'union n'est-ce point laisser le fond pour l'incident ? Chaque parti sait d'ailleurs, pour en avoir joui, que les faveurs ministérielles, en tous pays constitutionnels vont aux soutiens, aux amis du gouvernement. La coutume est de tradition, elle fait partie des mœurs politiques, et elle n'a rien d'anormal ou d'odieux. Donc sur ce point, passons. Le second reproche, c'est que le conseil d'une fusion arrive un peu tard, et que le parti vaincu a tout à gagner et rien à perdre dans la nouvelle transaction.

Au premier allégué, le rédacteur de l'*Opinion Publique* répond en citant l'extrait d'un article paru dans la *Minerve* du 16 juillet 1872, prouvant ainsi que l'idée d'une fusion des partis dans la Province de Québec n'est point le résultat désespéré de la défaite, puisque M. Dunn avait plaidé personnellement cette cause lorsque son parti occupait le pouvoir. Nous ajouterons, nous, avec la sagesse des nations, qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et si réellement l'Union doit être un bien, un élément d'influence pour le Bas-Canada, une cause de force et de sécurité nationales, quels motifs assez puissants pour empêcher qu'on ne recommande cette union et qu'on ne la réalise au plus tôt ?

De la part d'un parti ayant un organe de publicité, est-ce un cri d'effroi, l'effet d'une illumination soudaine ou l'aveu d'une conviction longtemps contenue ? nous l'ignorons, mais je constate, avec M. Dunn, que le *National* affirmait dernièrement qu'Ontario, grâce à sa majorité, pouvait se passer de la province de Québec, et que le système fédératif assurait à jamais la prépondérance à notre rivale. M. Dunn repousse cette assertion comme exagérée. Nous prétendons, nous, qu'elle est fautive, anti canadienne, et qu'elle contient en germe l'excuse de toutes les palinodies, le principe de toutes les trahisons. Avancer et soutenir cette théorie, c'est se déclarer vaincu d'avance, délivrer un brevet de capacité à l'indifférence, à l'inaction, dispenser les chefs de travail, d'efforts, les partisans de sacrifices, et figer les forces du pays dans une sorte de quietisme politique soumis aux arrêts d'une inexorable fatalité. On admettra difficilement que soixante-cinq voix, unies à celles des dissidents des autres provinces—il y en aura toujours même dans Ontario—ne constituent souvent une majorité dans une assemblée de deux cents membres.

Que les députés de la Province de Québec, à quatre ou six exceptions près, marchent sous un chef reconnu, obéissent au même mot d'ordre, cette harmonie n'a rien de contraire à l'expérience, le passé le prouve, et le fait s'explique par des raisons particulières, de religion, de langue, de coutumes, de traditions historiques, d'un patrimoine commun à conserver et à défendre. Mais que la députation des autres provinces où existent des intérêts économiques divergents parfois opposés, et où des partis se combattent, s'entende et vote comme un seul homme, c'est ce que l'on ne saurait imaginer. Ce serait bien peu connaître la nature humaine et les caprices des partis que de compter sur la constance et la fidélité d'esprits gouvernés par des exigences et des besoins nécessairement mobiles et divers.

Que la province de Québec reste unie, ferme, compacte, elle sera dans la confédération comme un îlot au milieu de l'océan : elle recueillera sur ses rivages hospitaliers, aux jours d'orages parlementaires, assez d'épaves pour braver les flots et sauver les siens et sa fortune. Si la population de notre province divisée en districts électoraux, sert de base, d'étalon, à la représentation des autres provinces, pense-t-on que cela soit dû au hasard, ou à la sagesse prévoyante, et à l'habileté politique de nos délégués à la conférence de Londres ?

De par la constitution, le Bas-Canada est et doit rester le pivot du système fédéral : tel a été son rôle depuis l'inauguration de ce régime. Les enseignements du passé pronostiquent l'avenir. Uni dans le passé, le Bas-Canada a occupé une place d'honneur au banquet ; divisé dans l'avenir, n'attendra-t-il point à la porte que les valets du maître ne viennent lui jeter les restes du festin ?

Un paragraphe instructif est celui consacré à un petit chapitre d'histoire contemporaine, dans lequel M. Dunn rappelle comment et à qui nous sommes redevables de nos gouvernements provinciaux. Par ce qu'on a tenté de faire alors, que l'on juge de ce qui s'essayera plus tard. Au moment où nous écrivons, les débats sur l'amnistie, le *statu quo* de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, le chemin de fer du Pacifique renvoyé à l'arrière-plan, indiquent aux moins clairvoyants sur quelle pente nous courons, et pour quoi l'on nous compte !

En ce qui concerne la question du chemin du Pacifique, M. Dunn se déclare en faveur de sa construction immédiate ; il présente et envisage l'entreprise comme éminemment nationale, le lien matériel de l'union des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, laquelle, sans le Nord-Ouest et la Colombie peuplées, colonisées, n'a pas de lendemain. Le *Globe* l'a déjà dit, rappelle M. Dunn, " sans

le Pacifique, la Confédération n'est plus qu'un rêve." Nous ne craignons point d'ajouter que le tracé, l'administration, le contrôle de cette grande voie devront être essentiellement canadiens; immiscer des étrangers, surtout des voisins puissants, dans cette entreprise, c'est se précipiter "le cœur léger," au devant d'embarras sérieux; c'est aliéner d'avance, d'une manière indirecte, la souveraineté et l'indépendance du Canada. Qu'on réfléchisse à la situation actuelle du gouvernement de la république Dominicaine, à propos de la Baie de Samana.

On oppose à ce projet, dont personne cependant ne conteste l'utilité, les dépenses qu'il nécessitera

De la part d'un jeune Etat, une telle entreprise est un effort, un grand sacrifice à faire, qui le nie? Mais ce qu'il s'agit de considérer, ce n'est point la somme à avancer, quel qu'en soit le chiffre, mais bien le résultat, l'influence, les avantages que le Canada en retirera tant comme stabilité politique, richesses agricoles, minérales, industrielles, forestières, que comme augmentation de commerce intérieur et maritime, accroissement de population; donc de revenus, de ressources et de vitalité.

La dépense est immédiate, répond-on, et les bénéfices éloignés. D'accord, mais plus vous différez l'entreprise et plus aussi vous retardez les avantages qui en découlent comme d'une source naturelle.

Si, par la construction de ce chemin, vous grevez la dette fédérale, n'existe-t-il point de combinaisons financières vous permettant de répartir sur les générations futures, qui mieux que nous encore profiteront de l'œuvre, une proportion des frais et des dépenses? Ne serait-ce pas une chose facile et juste?

Que dirait-on d'un grand propriétaire, sur le déclin de l'âge, qui refuserait d'ensemencer ses champs sous le prétexte que le grain étant fort cher, il ne veut point exposer l'argent de ses héritiers au hasard d'une récolte qu'il ne verra pas lui-même?

Si les frais d'ensemencement devaient vous empêcher de semer, dirait-on justement au propriétaire, il fallait placer votre argent dans le commerce ou l'industrie, et ne point acheter de nouvelles terres à blé pour agrandir votre domaine.

Quant à vous, Canada, si vous ne vouliez point construire le Pacifique, vous deviez repousser le Nord-Ouest et la Colombie. En accueillant ces possessions éloignées, vous vous êtes engagés d'une manière aussi tacite qu'expresse et solennelle à accepter les charges de cette augmentation de territoire. Repousser aujourd'hui les conséquences de ces faits, c'est répudier le principe même de l'union; et, sous prétexte d'élaguer la branche exhubérante d'un arbre

trop touffu, c'est non plus s'attaquer au tronc, mais aux racines mêmes et porter le coup mortel à la Confédération.

Voilà ce que M. Dunn pense et dit, en termes meilleurs que les nôtres, à propos du chemin de fer du Pacifique.

Envisageant ensuite cette même question au point de vue de l'avenir et de nos voisins, M. Dunn affirme, avec assez de preuves à l'appui, que la doctrine Munroe demeure en fait le mobile secret ou avoué, suivant le cas, de la politique des Etats-Unis ; que ceux-ci s'accroissent sans cesse, là par un traité ou une guerre, ici par une acquisition ou une annexion. L'unique moyen pour nous de résister à cet envahissement, c'est d'occuper un territoire assez vaste pour opposer à la force de gravitation des astéroïdes américains une force égale à la leur, de telle sorte que les deux planètes décrivent chacune leur révolution autour de leur orbite propre.

Le bassin du St. Laurent, celui des grands lacs, notre position avantageuse sur le Pacifique, nos côtes sur l'Atlantique, les ressources de ces immenses territoires nous mettent à même de lutter sans trop de disproportion. Seulement, l'union matérielle nous est aussi nécessaire que l'union politique pour cela, ou plutôt l'une ne peut exister sans l'autre.

On s'étonnera peut-être de l'avenir que nous rêvons pour le Canada ? Mais n'aurait-on point traité de fou celui qui, il y a un siècle, aurait annoncé le prodigieux développement des Etats-Unis. Et qu'est-ce qu'un siècle pour la vie des peuples.

La manière dont la question des frontières du Maine, ainsi que celle des pêcheries, de l'île St. Jean, de la navigation du St. Laurent, a été résolue, l'achat de l'Amérique Russe font craindre à M. Dunn que nous ne soyons un jour cernés, si un Pacifique vraiment canadien ne se construit au plus vite.

Les Américains exécutent à notre égard et d'une façon pacifique ces fameux mouvements tournants qu'exécutèrent avec tant de succès les armées allemandes, lors des campagnes d'Autriche et de France. Ils nous englobent et nous ensèrent, et si jamais, par notre faute, nous nous laissons entourer, une fois dans le cercle, toutes les issues fermées, quel sera notre sort ? Inutile de le dire, n'est ce pas ?

IV.

Craignant qu'on ne lui reproche un exclusivisme systématique dans les encouragements qu'il donne à l'union du Bas-Canada, M. Dunn, s'enfermant dans les principes de la constitution fédérale comme dans une forteresse défendue de tous côtés par de savants ouvrages, démontre au contraire que prêcher l'autonomie provinciale c'est affirmer le principe du régime de 1867, soutenir et con-

solider la Confédération. On ne saurait mieux expliquer, mieux comprendre les principes, les ressorts et le jeu de nos institutions parlementaires. L'auteur termine son petit commentaire des mœurs constitutionnelles par cette sage pensée. " Nous ne prêchons pas l'union pour l'attaque, pour l'agression, mais pour la défense, la protection de nos droits et la sauvegarde des institutions fédérales." Et comme le trait final vient à propos, comme il se dégage sans effort de l'énumération des motifs. " Et comme l'expérience de tous les pays nous enseigne que l'on n'est respecté qu'en autant que l'on est fort, nous nous souvenons que l'union fait la force." Souvenons-nous quand il est temps encore de ce dernier aphorisme.

M. Dunn se demande avec surprise comment il se fait que les provinces maritimes se soient unies pour exiger des *better terms* et que nous, Bas-Canada, soyons si lents à profiter de l'exemple. Nous partageons à cet égard le sentiment de l'auteur, car la province de Québec a été, on doit le reconnaître, privilégiée dans le contrat fédéral. Elle a eu garanties ses immunités religieuses, sa langue, ses lois civiles et le choix de ses magistrats. Ces privilèges tiennent au système politique actuel : car attaquer celui-ci, c'est se déclarer traître au pays. Les auteurs de la confédération pouvaient-ils mieux faire que de confier la garde des intérêts matériels du Bas-Canada aux sentiments les plus chers à ses habitants l'amour de la religion et de la patrie ? Quel plus solides fondements donner à la défense d'une constitution.

Sous le coup de ces reproches de particularisme local, d'étroitesse de vues, M. Dunn jette un coup d'œil sur le passé et rappelle d'un style entraînant, chaleureux, ému, qu'on dirait frémissant encore aux souvenirs des indignités passées, les luttes de la nationalité canadienne-française pour la conquête de ses droits. Citer ne suffit plus, il faut lire cette belle page. Il y a là une note émue, un profond sentiment de l'honneur et de la gloire nationale.

Soit que M. Dunn se défilât de ses forces, soit qu'il craignit quelque méprise dans l'esprit du lecteur, s'il laissait échapper un cri de passion en une œuvre de concorde et de paix, soit enfin qu'il ait voulu s'effacer devant un plus digne, il laisse la parole à l'historien Garneau, à l'œuvre duquel un confrère illustre, M. Henri Martin, rend ce témoignage. (1) Après la citation du maître dont le style

(1) Nous ne quittons pas sans émotion cette *Histoire du Canada*, qui nous est arrivée d'un autre hémisphère comme un témoignage vivant des sentiments et des traditions conservées parmi les Français du Nouveau Monde, après un siècle de domination étrangère. Puisse le génie de notre race, persister parmi nos frères du Canada dans leurs destinées futures, quels que doivent être leurs rapports avec la grande fédération anglo-américaine, et conserver une place en Amérique à l'élément Français. (Hist. de France par Henri Martin, tome XX page 554.)

énergique rappelait une page de Tacite, le rédacteur de l'*Opinion Publique* nous donne un abrégé succinct, lumineux et vif de la politique depuis 1774 jusqu'à nos jours. Rien ne manque à ce tableau, ni le dessin, ni les couleurs ; et au milieu des effets de lumière que le peintre a su habilement ménager, l'on voit s'éclairer les grandes figures de ces époques tourmentées, les Bédard, les Papineau, les Panet, les Lafontaine, les Viger, les Morin. En trois pages l'écrivain résume tout un siècle. Trois dates 1774, 1791, 1841, sont comentées, expliquées, magistralement, et l'esprit saisit sans peine la philosophie de la leçon.

Un rapprochement entre les jours critiques de l'administration de M. Lafontaine et nos embarras actuels nous dit, par ce que l'on a fait ou imité autrefois, ce que l'on peut éviter ou faire encore aujourd'hui. Survient à ce propos une exposition des ressources et des forces qu'un parti persécuté peut trouver dans le régime constitutionnel, laquelle prouve chez l'écrivain une intelligence parfaite et claire des avantages de ce mode de gouvernement.

Rappelant les luttes et le malaise des premiers jours de l'union des deux Canadas, M. Dunn porte au crédit de l'habileté de M. Lafontaine, à son patriotisme clairvoyant, à la prudence de sa conduite, à sa modération, et les obstacles tournés et nos droits maintenus. C'est en prêchant l'union du Bas-Canada par sa conduite et ses conseils, en la réalisant enfin, grâce à la persistance de ses efforts, que cette arme politique, nous assura toujours d'égales conditions de combat, et souvent la victoire ; d'après ce que M. Dunn rapporte de M. Lafontaine on pourrait à bon droit le nommer pour le Bas-Canada le révélateur du régime constitutionnel.

Rapprochant ensuite les dangers de 1841 de ceux qui nous menacent actuellement dans la transformation que subit le pays, M. Dunn insiste sur l'union des partis, assurant qu'elle seule nous sauvera. Outre les partis, dont l'un aspire à l'annexion tandis que l'autre pousse à l'union Législative, l'auteur se préoccupe beaucoup trop à notre sens, d'un troisième parti qui a ses chefs, ses clubs et ses journaux en Angleterre, particulièrement à Londres. Ce parti, dont le *Standard* semble être l'organe, demande simplement la Fédération de toutes les possessions impériales, rien que cela.

Ce péril là n'est certes point à craindre et le patriotisme de M. Dunn peut se rassurer. Une Fédération des domaines de l'Empire est un projet tout aussi beau et tout aussi pratique que l'Empire de Charlemagne, la Monarchie Universelle de Louis XIV ou la République des Peuples. C'est un rêve et voilà tout ; l'essai d'un tel plan ne serait pas la consolidation de l'Empire Britannique, mais

son démembrement. Les hommes d'état anglais sont trop clairvoyants et trop sensés pour prendre jamais au sérieux une telle utopie.

Pour ce qui regarde l'annexion et l'union législative, M. Dunn, déblayant le terrain, nous évente les mines, et nous montre les chemins couverts au moyen desquels d'adroits adversaires viendraient entamer nos murailles.

Sentinelles, prenez garde à vous ! C'est le cri, selon lui, qui doit retentir dans le camp.

Dans le cinquième et dernier chapitre, M. Dunn, après nous avoir donné les motifs qui ont inspiré son œuvre, avoue entretenir l'espoir qu'un homme surgira quelque jour pour réaliser ce noble dessein, l'union des partis. Ainsi que lui, nous l'espérons, et le souhaitons ardemment; et tous les Canadiens dignes de ce nom doivent, dès aujourd'hui, dans la mesure de leurs forces, travailler à cette œuvre de concorde, de réparation et de salut commun.

Ce qui préoccupe M. Dunn ce sont certaines tendances annexionnistes qui perçent parfois de-ci, de-là, une sourde propagande en faveur d'une absorption que le pays ne tarderait point à regretter. Aussi envisage-t-il résolument l'éventualité, et au lieu d'examiner la probabilité de l'évènement, il le suppose accompli. Loin de contester en outre les résultats, il les admet de la façon la plus optimiste.

Il se demande seulement si, pour le simple accroissement d'une prospérité matérielle, nous sommes disposés à troquer notre nationalité, nos traditions, nos glorieux souvenirs, notre langue, nos lois, l'héritage de nos pères, tout ce qui constitue l'homme moral, le patriote et le citoyen ? Si pour la satisfaction de voir quelques usines de plus fumer dans nos campagnes, nos lacs et nos fleuves sillonnés par un plus grand nombre de steamboats, quelques gros sous de plus dans nos poches, nous consentirons à vendre le patrimoine de la famille, à voir s'effacer d'une terre arrosée par le sang et les sueurs de nos frères, jusqu'au nom canadien ! Et dans un mouvement de patriotique éloquence, M. Dunn, évoque en une noble prosopopée les âmes des Bédard, des Lafontaine, des Cartier, nous montrant la tristesse empreinte sur ces visages à l'aspect nouveau de ce pays qu'ils défendirent et aimèrent jusqu'à la mort.

Sur un sujet aussi éloquemment plaidé, on ne peut avoir d'autre opinion que celle de l'auteur. Mais où les vues diffèrent c'est dans l'appréciation du péril signalé ; nous ne pensons point que le Canada songe à l'annexion.

Au point de vue commercial et industriel, que nous vaudrait ce changement politique ? La jouissance anticipée d'avantages qu'un avenir à courte échéance nous réserve. Ne sommes-nous point

les maîtres de nos tarifs ? Notre système de gouvernement ne nous permet-il pas d'administrer nos affaires, de modifier ou changer à notre gré notre système économique ?

N'atteindrons-nous pas un jour, bientôt peut être, notre majorité ? N'aurons-nous pas alors pouvoir de traiter avec nos voisins d'égaux à égaux, et de lancer les navires chargés de nos produits jusque dans les contrées de l'extrême Orient ?

Manquerions-nous de ressources par hasard ? Il faudrait ignorer le développement de notre commerce et de notre marine durant ces dernières années ; les exportations de nos forêts, de nos pêcheries, les richesses que renferment nos mines de toute sorte ; celles que nous donneront l'élevage et l'agriculture, lorsque les parties fertiles de notre immense territoire seront occupées, cultivées par des colons que la première complication politique ou financière survenant en Europe peut amener en masse en nos domaines.

Pourquoi donc un jeune peuple, possédant tous les riches éléments d'une nationalité vivace et énergique, protégé par des institutions politiques dont la souplesse et la stabilité sont sorties triomphantes des expériences et du temps, irait-il chercher ailleurs ce qu'il a chez lui ?

Nous rappellerons, à ce propos, que la phrase si connue de Sir Etienne Taché n'est pas que l'expression chevaleresque d'un brave et loyal officier, elle est surtout la prévision d'un homme d'état.

Une cause d'affaiblissement autrement grave que les tendances annexionistes, menace le Bas-Canada ; elle est d'autant plus dangereuse que chacun la dissimule, qu'on la sent partout, sans précisément la voir nulle part, c'est l'indifférence politique. Ce n'est pas à dire qu'on se désintéresse de la lutte, au contraire ; ce fâcheux état semble coïncider avec un redoublement d'activité, une grande violence de langage dans les luttes électorales. Seulement on discute moins, l'on se dispute d'avantage, et les personnalités, prennent la place et le temps que devraient occuper la discussion des grandes mesures d'intérêt public.

Un long usage de ces libertés constitutionnelles qui nous ont tant coûté ; la sécurité dont elles nous ont fait jouir et qu'elles nous continuent ; la disparition des hommes qui les ont conquises ; tout cela nous a deshabitués des craintes et des alarmes ; et, comme tous nos droits sont garantis, nous les croyons à jamais assurés, oubliant que leur défenseur naturel, la constitution, pourrait avec la complicité de notre apathie et de nos divisions, devenir leur plus mortelle ennemie. Vingt années de calme et de prospérité nous ont un peu efféminés, prenons y garde ; car la constance de la bonne fortune rend aveugle et confiant. Les luttes corps à corps

des anciens jours entretenaient notre énergie et retrempaient nos forces ; on combattait en face, les yeux dans les yeux, et sur un terrain bien connu. Mais aujourd'hui la Confédération a élargi l'horizon politique ; ce que nous avons gagné en étendue, nous l'avons perdu en cohésion ; les intérêts, tout en devenant multiples, divisés, sont à la fois plus généraux, moins personnels ; et, pour le plus grand nombre, le gouvernement fédéral semble plutôt une abstraction qu'une réalité.

Comme nous avons essayé de le montrer par notre analyse, la brochure de M. Dunn est une œuvre excellente sous tout rapport, forme et fond. Ainsi que celle de tous les bons ouvrages, sa lecture fait réfléchir et suggère des idées. La simplicité d'un style grave et sobre, comme il convient au sujet, n'exclut ni le mouvement ni la rapidité du récit. Rien de gourmé, de pédantesque ou de prétentieux ; la phrase est nette, claire, concise, et si l'auteur s'est permis de relever d'ornements certains passages, c'est d'une façon si discrète, si délicate, qu'on y reconnaît l'homme de goût. Quand au sujet, nul n'est plus opportun, plus désirable et ne sera plus fécond. En le traitant avec une remarquable supériorité de vues, beaucoup de largeur d'esprit et une grande liberté d'appréciation, M. Dunn a fait œuvre de penseur, d'homme politique et de bon citoyen.

Ce qui soutient et réconforte dans la lecture de ces pages, c'est le souffle patriotique qui anime certains passages ; on y entend comme la vibration continue d'une note sonore et pure ; celle que rend une âme généreuse lorsque l'amour de la patrie la possède et l'agite.

M. Dunn termine sa brochure en se demandant quand viendra l'homme destiné à renouer la chaîne des temps et à reprendre la tradition bas-canadienne.

Si nous avons saisi la philosophie de l'histoire des partis telle qu'exposée par l'auteur, nous devons comprendre que le Bas-Canada vit dans l'attente d'hommes politiques nouveaux. A l'heure même où nous écrivons, les uns interrogent les profondeurs de l'horizon ; d'autres appliquant l'oreille contre terre, assurent entendre le pas cadencé d'une troupe d'hommes en marche. En effet, les chefs actuels, inquiets et troublés tournent avec effroi leur visage du côté d'où vient le vent ; car au milieu des bruits confus de l'air, ils distinguent les vivats, les cris joyeux, de voix jeunes et fortes acclamant de nouveaux élus, et saluant un libérateur.

CHRONIQUE DU MOIS.

Le nouveau parlement fédéral, issu des dernières élections, s'est réuni à Ottawa le 26 Mars. La session a été ouverte comme d'ordinaire par le discours du trône, et la nouvelle administration libérale a inauguré son règne.

Les conditions dans lesquelles la législature actuelle commence le cours de ses délibérations, sont tout-à-fait nouvelles et extraordinaires. C'est la première fois que le parti libéral prend les rênes du pouvoir d'une manière sérieuse, et qu'il sort triomphant des élections. C'est depuis 1849 que les deux partis libéral et *cleargrit* ont été fondés ; et c'est la première fois depuis cette date qu'ils sont appelés d'une manière formelle et sérieuse à conduire les destinées du pays ; car on ne peut compter comme un avènement véritable et un triomphe complet le court passage au pouvoir de ces deux partis en 1862 et 1863. Les élections de 1863, faites sous le contrôle et l'influence du gouvernement libéral, lui furent si peu favorables qu'il dût résigner dès la première session du nouveau parlement. Pendant la session précédente, la seule que les libéraux aient encore pu traverser d'un bout à l'autre depuis la fondation de leur parti, le ministère réformiste avait été trop faible pour faire valoir sa politique et influencer d'une manière décisive sur la législation. On peut donc considérer son avènement actuel comme le premier essai sérieux du régime libéral. C'est la première fois que le parti de la Réforme se trouve en mesure de faire prévaloir sa politique. C'est la première fois qu'il possède une majorité réelle, et cette majorité est la plus forte qu'aucun ministère ait eue depuis l'existence du gouvernement constitutionnel responsable, c'est-à-dire depuis 1841. Il lui reste à prouver s'il est digne de la confiance populaire, et s'il est à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

Il est à peine nécessaire pour nous d'entrer dans des détails sur les événements qui se sont accomplis depuis un mois, et qui sont déjà connus de tous les lecteurs de la *Revue*. Notre rôle serait plus

de les apprécier que de les raconter, mais on sait que, d'un autre côté, la *Revue* doit autant que possible éviter la politique comme un écueil dangereux.

Lorsque l'administration actuelle a accepté le pouvoir, notre politique fédérale était chargée de questions brûlantes, d'un intérêt vital, et qui demandaient une solution immédiate. Le gouvernement ne paraît pas avoir réussi à adopter une politique uniforme et arrêtée, en vue du règlement de ces questions. La première et la plus importante, celle de l'amnistie pour Riel et les Métis de Manitoba, est venue devant la Chambre. Tous nos lecteurs connaissent déjà les événements qui se sont passés à cette occasion depuis l'ouverture de la session. M. Riel, le député élu du comté de Provencher, s'est rendu à Ottawa où il s'est fait assermenter comme membre de la Chambre des Communes. Il se préparait à prendre son siège, et à réclamer lui-même en parlement les droits de ses compatriotes, lorsque un avis de motion pour son expulsion fut donné à la Chambre. Des détectives, munis de mandats d'amener, se préparaient à le saisir dès qu'il ferait son apparition au parlement. Dans ces circonstances, M. Riel crut plus prudent d'attendre et de ne pas s'exposer à une arrestation certaine. Le gouvernement nomma en même temps un comité pour s'enquérir des événements de 1870 et des promesses d'amnistie faites aux insurgés de la Rivière-Rouge. A la séance du 16 courant, une motion pour l'expulsion de Riel fut proposée par M. Bowell, député du Haut-Canada, et mise aux voix en même temps que deux amendements, dont l'un demandait de remettre la décision de la question après le rapport du comité d'enquête, et dont l'autre proposait simplement de demander à la Reine l'amnistie pour M. Riel. Ce dernier amendement fut présenté par les conservateurs du Bas-Canada. Il ne réunit que 27 voix. Tout le parti ministériel et les conservateurs du Haut-Canada votèrent en bloc contre la demande d'amnistie. Le premier amendement, demandant un délai, fut appuyé par tous les députés du Bas-Canada, et par la section française du ministère. Enfin, la motion principale, pour l'expulsion de M. Riel, fut emportée par une majorité de 58. Les députés du Haut-Canada votèrent en masse pour cette motion, à l'exception de deux ou trois. Le Bas-Canada fut aussi à peu près unanime en votant contre.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ce vote, dont les résultats seront importants et nombreux. Les faits parlent du reste assez éloquemment par eux-mêmes. Dans une circonstance aussi grave, cependant, on nous permettra de faire une réflexion. On s'explique difficilement que des députés de la province de Québec aient pu voter contre la demande d'amnistie et refuser ainsi d'affirmer un grand principe. Ils se sont retranchés derrière la question d'opportunité. Mais l'impossibilité de rejeter le principe lui-même devait les empêcher de voter contre une motion demandant l'amnistie, lors même que cette motion leur eût semblé inopportune.

Ne pouvant s'entendre sur cette question, ni adopter une politique arrêtée, le gouvernement a pris le parti d'en faire une question libre. Les ministres ont voté avec leurs provinces respectives, sur la motion principale. Ils n'ont été d'accord que pour rejeter

la demande d'amnistie. Le vote a eu pour conséquence naturelle et immédiate, pour M. Riel, la perte de son siège. Le mandat de Provencher a été déclaré nul, et une nouvelle élection va avoir lieu.

Le résultat est facile à prévoir d'avance. Les électeurs de Provencher vont réélire avec empressement leur fidèle député, et protester par cette démarche contre la décision injuste de la Chambre des Communes.

La position sera donc la même, et on ne voit pas comment la question pourra être réglée, si le gouvernement ne la prend pas en main d'une manière ou d'une autre, et s'il se retranche encore derrière le principe de la non-intervention.

La province de Québec réclame l'amnistie et elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle l'aura obtenue.

Depuis l'ouverture de la session jusqu'au 20 courant, l'affaire Riel a absorbé, à elle seule, presque toute l'attention de la Chambre. Aucune des mesures annoncées dans le Discours du Trône, telles que celles concernant le chemin du Pacifique, l'établissement d'une Cour Suprême fédérale, etc, n'a encore été produite. Les Comptes Publics et les Statistiques du commerce et de la navigation ont cependant été soumis. Le gouvernement a fait connaître son intention d'augmenter le tarif sur certains objets importés, tels que les liqueurs alcooliques et les vins. L'impôt sur le thé, aboli à l'avant-dernière session, est en même temps rétabli. La raison de ces augmentations est que les revenus actuels ne suffisent pas aux besoins du gouvernement, qui a annoncé dans les Comptes Publics de la dernière année fiscale un déficit de plus de deux millions sur l'année précédente.

Dans le cours d'une des dernières séances, un membre ministériel a introduit un bill pour rendre le Sénat électif. Le projet de loi du gouvernement pour la réforme électorale, introduit des changements radicaux. Les principales dispositions sont celle qui établit le système du scrutin secret, et celle qui abolit la qualification foncière pour les membres de la Chambre des Communes.

Le comité d'Enquête pour les affaires du Nord-Ouest, siège depuis quelques jours. Mgr. l'Archevêque Taché, mandé de Manitoba, a rendu son témoignage le 18 courant. M. l'abbé Ritchot et plusieurs autres témoins marquants ont aussi comparu. Le comité siège à huis-clos.

Après la question de l'amnistie, celle des Ecoles catholiques du Nouveau Brunswick sera aussi amenée devant la Chambre. On remarque que le discours du Trône ne fait aucune mention de ces deux questions majeures, qui ont été si fort agitées pendant les dernières élections.

M. Costigan, député catholique du Nouveau-Brunswick, doit proposer ces jours-ci l'adoption d'une motion demandant à la Reine de modifier l'article 94 de l'Acte de Confédération de manière à garantir les droits et privilèges des minorités relativement à l'éducation. Cette question est pleine de difficultés et elle absorbera probablement plusieurs séances de la session. Il est par conséquent impossible de prévoir quand le parlement pourra s'ajourner. La session pourrait durer très longtemps, surtout si les complications vont

CHRONIQUE DU MOIS.

augmentant au lieu de diminuer, comme c'est le cas pour l'affaire Riel.

La démarche du député de Provencher a été diversement appréciée par la presse. Plusieurs journaux n'ont pas hésité à condamner M. Riel, pour avoir été se faire assermenter comme membre et avoir voulu prendre son siège avant que l'amnistie fût accordée. Cependant, comme représentant et délégué de toute une province, comme membre légalement élu de la Chambre des Communes, M. Riel n'avait-il pas le droit, lorsque le gouvernement ne voulait lui donner aucune promesse formelle d'amnistie, de venir lui-même défendre la cause que sa province l'avait chargé de défendre? Devait-il plutôt, dans l'incertitude où le laissaient les autorités fédérales, continuer à se cacher comme un criminel et un assassin, lui, le délégué de tout un peuple; car on ne peut nier que Riel ne soit à Ottawa le représentant et l'ambassadeur de la grande majorité du peuple de Manitoba, qui prend fait et cause pour lui. Est-ce là la condition d'un accusé ordinaire? L'injure qui l'atteint jaillit sur toute la province de Manitoba, qui n'est pas sans importance dans la Confédération, et qui a bien le droit que son opinion soit considérée comme quelque chose dans les conseils de la nation.

Quant à l'opportunité de l'amendement présenté par les conservateurs du Bas-Canada pour demander directement l'amnistie, cette question nous paraît tranchée par le fait que M. Mousseau, l'auteur de cet amendement, a offert de le retirer et d'appuyer l'amendement Holton, si le gouvernement voulait s'engager à demander l'amnistie au cas où l'enquête révélerait qu'elle a été promise. Le gouvernement refusa de prendre cet engagement et de donner son appui même à la motion d'ajournement proposée par M. Holton. La majorité du ministère vota pour la motion d'expulsion. Dans ces circonstances, il nous semble que M. Mousseau était justifiable de maintenir son amendement.

* *

La session du Congrès des Etats-Unis dure toujours. Rien ne fait prévoir qu'une prorogation aura lieu prochainement. Le fait le plus important de cette session, est l'adoption par les deux Chambres du bill pour l'augmentation de l'émission des billets de banque. Le nombre de ces billets qui était de 340 millions jusqu'ici pourra être porté jusqu'à 400, en vertu de la nouvelle loi. Le bill n'a obtenu qu'une faible majorité dans la Chambre des Représentants. Le Sénat l'a adopté plus facilement. Il ne reste plus à obtenir que la sanction du Président, et tout fait prévoir que cette dernière formalité s'accomplira aisément. L'opinion du Président Grant est connue, et elle est favorable à l'inflation.

Cette augmentation de la circulation des billets des banques nationales, aura pour effet de déprécier encore davantage le papier-monnaie américain, déjà si déprécié, et d'influer sur le crédit des Etats-Unis. La détermination du Congrès a été fortement condam-

née par un grand nombre de journaux, et désapprouvée par une partie de la population.

L'organisation des "*Granges*," qui vient à peine de naître dans l'Ouest, a donné une preuve de l'influence qu'elle est déjà en état d'exercer sur le Congrès et sur la législation, en obtenant un bill contre les compagnies de chemin de fer et le monopole. Le Congrès a passé une loi pour mettre les compagnies de chemins de fer sous la surveillance et le contrôle d'un comité spécial, nommé par le gouvernement, et qui sera chargé de régler le tarif et le taux du transport des objets de commerce, entre l'Est et l'Ouest. Les populations agricoles de l'Ouest ne seront plus ainsi à la merci des capitalistes et des compagnies, qui les exploitaient d'une manière aussi odieuse qu'arbitraire. Dorénavant, le transport des produits agricoles de l'Ouest, sur les voies ferrées, ne coûtera plus qu'un prix raisonnable et modéré. La loi du Congrès, avant même de recevoir une application régulière, a eu pour effet immédiat une réduction volontaire des tarifs sur plusieurs lignes de chemins de fer.

La vacance créée au Sénat de Washington par la mort du Sénateur Sumner, a été remplie. M. Washburne, du Massachusetts, a été élu pour remplacer le sénateur défunt.

La condition de la Louisiane et des autres états du Sud, soumis au régime tyrannique des conquérants du Nord, ne s'améliore pas. Cette partie considérable de la République, autrefois la plus riche, présente le spectacle le plus désolant et le plus dégoûtant. Dans la Louisiane, le peuple, écrasé d'impôts, abandonne la culture des terres, dont les revenus sont en grande partie absorbés par la taxe. Les splendides plantations du sud reviennent peu à peu à l'état de forêt, faute de bras pour les cultiver et d'argent pour payer les travailleurs qui pourraient se présenter. La condition des autres Etats conquis n'est guère plus avantageuse que celle de la Louisiane, et le gouvernement fédéral est toujours sourd aux plaintes et aux prières des malheureuses victimes de ce régime injuste. Ces républicains sont les plus tyrans des souverains absolus, et ils exercent sur les Etats du Sud le droit du plus fort dans toute son horreur. Cela dure impunément depuis dix ans. La guerre de la sécession a eu pour résultat l'affranchissement des nègres et l'asservissement des blancs.

..*

La situation est toujours la même en France. L'assemblée Nationale s'est ajournée il y a quelque temps. Elle était en session depuis le 5 Novembre. L'œuvre de la législation, pendant ces cinq mois, a été à peu près nulle. Tout ce temps a été absorbé par des débats stériles, des interpellations et des luttes de personnalités. Le ministère de M. de Broglie a traversé avec assez de bonheur cette longue session, et il a réussi à conserver sa majorité en dépit de tout. On ne peut refuser à M. de Broglie un talent

réel et des aptitudes supérieures comme diplomate et homme d'état. Il s'entend à la bascule aussi bien que M. Thiers. N'est-ce pas, en effet, un miracle de bascule, que le règne de ce ministre, monté au pouvoir par le moyen d'une majorité de 14 voix dans une chambre de 600 membres, et réussissant à conserver ses positions malgré toutes sortes d'accidents et de contretemps. Toutes les élections partielles qui ont eu lieu depuis l'avènement de M. de Broglie—et elles sont nombreuses—, se sont terminées par le triomphe des adversaires de l'administration, par le triomphe des républicains. Malgré cela, néanmoins, M. de Broglie a toujours sa majorité, qui a varié pendant la session entre 30 et 50.

C'est avec cette majorité que le Septennat a été établi. Et cependant, le ministère ne possède plus la confiance des légitimistes de l'extrême droite, qui ne le soutiennent que pour ne pas laisser tomber le pouvoir aux mains des républicains.

Il paraît exister une tendance manifeste, chez le gouvernement, vers une fusion des deux Centres, le centre gauche et le centre droit, sur le terrain commun et neutre du Septennat. M. de Broglie trouverait dans l'exécution de ce plan un moyen assuré de se débarrasser de l'extrême droite, dont il pourrait se passer s'il obtenait le support du centre gauche. On sait que le centre gauche est composé de républicains modérés, qui se contenteraient au besoin d'une monarchie constitutionnelle libérale. Il serait très-possible de gagner cette fraction de l'assemblée au gouvernement en faisant quelque concessions.

Ces concessions, le ministère paraît tout disposé à les faire. Le maréchal MacMahon lui-même s'est prononcé pour le maintien du Septennat et contre toute idée de restauration légitimiste avant l'expiration de ce terme. Il y a quelques semaines, il faisait publiquement la déclaration suivante :

“ Le 19 novembre, l'Assemblée Nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans, je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi.”

Ces paroles sont loin d'être rassurantes pour les royalistes. D'un autre côté, la restauration paraît être impossible pour le moment, et le Septennat conservateur est peut-être le seul moyen d'empêcher le retour au pouvoir de la république radicale. En attendant que les circonstances soient devenues favorables à une Restauration, le septennat est ce qu'il y a de préférable, ou de moins mauvais, pour le présent. Il y a seulement à redouter que le ministère aille trop loin dans ses concessions et qu'il renouvelle le spectacle de la suspension de l'*Univers*, dont on ignore encore si elle est le fait de l'intervention de M. de Bismark ou de la vengeance particulière de M. de Broglie. Dans l'un comme dans l'autre cas, le fait est également une disgrâce pour le gouvernement du maréchal MacMahon. L'*Univers* a repris sa publication le 20 mars, et sa réapparition a été saluée avec bonheur par les catholiques du monde entier. Espérons que les nuages qui obscurcissent l'horizon se dissiperont bientôt, et que l'avènement du Roi légitime

viendra consoler la France de tant d'années de révolutions, d'incertitudes, et de tiraillements.

L'Académie Française a récemment rempli trois vacances qui existaient dans son sein. Alexandre Dumas fils est un des trois élus. M. Emile Olivier a aussi pris son siège.

* *

Les Carlistes gagnent du terrain en Espagne. Ils ont fait des progrès importants depuis deux ou trois mois. Ils sont en possession de la Navarre et d'une partie de la Biscaye. Ils sont déjà assez bien établis dans ces provinces pour avoir pu y constituer un gouvernement régulier, composé de quatre ministres, sous la direction de Don Carlos, qui commande en personne l'insurrection. Le gouvernement républicain de Madrid commence à trembler pour son autorité. Malgré tous ses efforts, il ne peut empêcher les Carlistes d'avancer toujours et de gagner du terrain chaque jour. Le président Serrano lui-même a dirigé pendant quelque temps les opérations de la guerre. Mais il a vainement essayé de faire lever le siège de Bilbao, capitale de la Biscaye, que Don Carlos tient assiégée depuis deux mois. Il a dû retourner à Madrid, après une campagne inutile. Le général Concha lui a succédé. Don Carlos tient une partie de ses troupes massées autour de Bilbao, dont la prise lui assurerait l'autorité sur un pays important et porterait un coup fatal à la puissance du gouvernement. Il pourrait de là diriger une partie de son armée sur Madrid et assiéger le gouvernement dans sa capitale.

Le sort des institutions conservatrices et catholiques, en Europe, paraît reposer sur la tête de ces deux dignes représentants de la légitimité, de l'ordre et de la religion, Don Carlos et le Comte de Chambord. Et la fortune de ces deux princes dépend du hasard d'un combat ou du vote capricieux d'une assemblée.

* *

En Angleterre, le parlement est également en session, comme en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Canada. Le ministre Disraëli inaugure son règne d'une manière assez paisible. Il ne s'est passé rien d'important depuis l'ouverture des débats parlementaires. Les deux seuls faits remarquables des dernières semaines sont le mariage du Prince Alfred et l'arrivée du général Wolseley à Londres.

Le prince Alfred, deuxième fils de la Reine, a épousé, au mois dernier, la fille unique du Czar de Russie, la grande duchesse Marie Olga. Cette union royale a donné lieu à des démonstrations très brillantes en Russie et en Angleterre. On y voit le gage d'un rapprochement et d'une alliance durable entre les deux puissances.

Cependant, la Reine a déjà une de ses filles sur le trône de Prusse, et ce fait n'a guère contribué à conserver à l'Angleterre les sympathies de M. de Bismark par le passé et à la garantir de l'ambition belliqueuse du grand Chancelier.

Le général Wolseley est arrivé à Londres à la fin de mars, après avoir heureusement terminé la guerre des Achantis et s'être emparé de Koumassie, la capitale du pays. Le roi Koffee (un nom symbolique) s'est soumis au général anglais, et a consenti à payer rançon. Les troupes anglaises ont commis plusieurs actes de barbarie, à l'occasion de cette guerre. La capitale des Achantis, tombée en leur pouvoir, a été par eux livrée aux flammes et détruite en grande partie. Le général Wolseley a été reçu triomphalement en Angleterre, et le parlement vient de lui voter une récompense de £25,000. Comme on le sait déjà, le général Wolseley est le même qui a commandé les troupes britanniques lors de l'insurrection de la Rivière Rouge, en 1870.

C'est la deuxième guerre que l'Angleterre mène à bonne fin, en Afrique. La première a eu lieu en Abyssinie ; la seconde sur la côte d'Or. Ces succès, qui assurent son empire en Afrique, sont propres à rendre son nom redoutable parmi les peuplades de la Nigritie. On remarque que l'Angleterre est beaucoup plus belliqueuse avec ces peuplades qu'avec les nations du monde civilisé.

* *

La session du parlement allemand a été marquée par deux événements importants, la protestation des députés alsaciens, et le rejet par le Reichstag du projet de loi de M. de Bismark relativement à l'augmentation du chiffre de l'armée permanente.

En arrivant à Berlin, les députés de l'Alsace ont protesté contre l'annexion violente de leur province à l'empire prussien, faite malgré la volonté expresse de ses habitants et en violation du principe moderne de la liberté des peuples. Il est inutile de dire qu'ils ont été accueillis, comme les Polonais, les Hanovriens, les habitants du Sleswig, et toutes les autres victimes attachées de force au char triomphal des Hohenzollern, par les sarcasmes de M. de Bismark et les mépris de sa servile majorité, complice de ses tyrannies.

Cette majorité, si prompte à écraser les faibles, s'est cependant révoltée lorsque son autocrate a voulu lui imposer le bill de l'armée permanente. La Chambre s'est refusée énergiquement à voter l'augmentation de subsides nécessaire pour l'augmentation de cette armée; et toute la colère et l'énergie de M. de Bismark est venue se briser devant la résistance du Reichstag. Cet échec est rude, mais il est probable que le puissant chancelier trouvera moyen de se passer du Reichstag, comme il a toujours su le faire lorsqu'il est venu en conflit avec lui. Lors de son avènement au pouvoir, il a gouverné une année entière à même les fonds publics, après avoir congédié et dissout violemment un parlement dont la

majorité lui était hostile et refusait de voter les subsides qu'il exigeait.

En attendant, ce tyran protestant et absolu se venge des déboires que lui cause le Reichstag sur les catholiques et sur le clergé allemand. Les évêques sont arrêtés et emprisonnés par son ordre, les communautés religieuses sont chassées et dépossédées. C'est la continuation du système si bien inauguré en Italie par le roi galant homme.

* *

La saison de l'équinoxe a été marquée cette année par de fortes tempêtes et de nombreux désastres sur l'Atlantique. De tous côtés on signale des naufrages ou des accidents maritimes. La compagnie transatlantique française, de New-York, a perdu deux de ses steamers au commencement de ce mois, l'*Europe* et l'*Amérique* qui ont sombré en plein océan. Le *Caspian*, de la ligne Allan, a eu à essayer une tempête des plus violentes, à laquelle il a pu échapper heureusement et sans trop d'avaries, après une traversée de dix-sept jours.

AIMÉ GÉLINAS.